

Diplôme de conservateur de bibliothèque

## **Construire un pôle d'excellence**

La thématique européenne au travers de l'exemple du pôle d'excellence *Questions européennes* de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

**Anaïs Dupuy-Olivier**

Sous la direction de madame Béatrice Normand

Conservateur à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg  
Responsable du pôle d'excellence *Questions européennes*



## **Remerciements**

J'adresse mes sincères remerciements à Béatrice Normand pour avoir accepté de diriger ce mémoire et pour m'avoir accompagnée tout au long de son élaboration, par ses messages, ses conseils méthodologiques et ses nombreuses relectures. Je lui suis aussi très reconnaissante de m'avoir reçue à la BNU quinze jours durant (28 juillet-7 août 2008) et d'avoir mis à ma disposition de nombreux documents internes sans lesquels je n'aurais pu réaliser ce mémoire. Je la remercie enfin de m'avoir consacré, pendant ces quinze jours et par la suite, du temps et de l'écoute, ainsi que de m'avoir fait partagé son expérience.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble du personnel de la BNU pour son chaleureux accueil, sa disponibilité et les entretiens qui m'ont été accordés.

Ma reconnaissance va à toutes les personnes qui ont accepté de répondre à mes questions et m'ont donné de précieuses et intéressantes informations au cours d'entretiens, de conversations téléphoniques ou par échanges de courriels.

Je remercie vivement, à l'Enssib, madame Catherine Barnier, messieurs Thomas Chaimbault, Thierry Ermakoff et Jean-Paul Metzger pour leurs conseils méthodologiques.

Mes remerciements vont aussi à Catherine Desos-Warnier, Julien Gueslin et David-Georges Picard qui m'ont guidée dans la conception de ce mémoire. Ils s'adressent enfin à mes camarades de promotion, et tout particulièrement à Sophie Brezel, Marianne Isola et Alexia Vanhee.



## **Résumé :**

Construire un fonds spécialisé sur une thématique pluridisciplinaire - l'Europe depuis 1945 – est une entreprise délicate. La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg avec son pôle *Questions européennes*, créé en 1993, l'a tenté. Au travers de cet exemple, le présent travail décrit comment se construit un fonds spécialisé de bibliothèque et quelles peuvent être ses perspectives de développement et de mise en valeur.

Un panorama des fonds français développés autour de la thématique européenne dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur a permis d'étendre la réflexion et de se poser la question suivante : est-il encore possible aujourd'hui de créer des fonds spécialisés ?

## *Descripteurs :*

Bibliothèques - - fonds spéciaux - - Europe

Europe - - 1945-...

Bibliothèques universitaires - - information, Réseaux d' - - France

Bibliothèques - - relations publiques - - France

Bibliothèque nationale et universitaire Strasbourg - - fonds spéciaux - - Europe

Bibliothèque nationale et universitaire Strasbourg

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
--



**Abstract :**

Building a special collection on a pluridisciplinary set of themes, such as Europe in 1945, remains a difficult target. Strasbourg's National and Academic library did try it with its pole "Questions Européennes" created in 1993. This example describes how to build a library's special collection, what can be its development and how to show its advantage.

A French collections' panorama, developed within the european set of themes in academic libraries, allowed better reflection and finally lead to the main question: is it still possible today to build special collections?

*Keywords :*

Libraries - - special collections - - Europe

Europe - - History - - 1945-...

Academic libraries - - information networks - - France

Public relations - - Academic libraries - - France

Bibliothèque nationale et universitaire Strasbourg - - special collections - - Europe

Bibliothèque nationale et universitaire Strasbourg



# Table des matières

INTRODUCTION .....	13
<b>PARTIE 1. DESCRIPTIF DES FONDS SPECIALISES ET DES POLES D'EXCELLENCE EN FRANCE. POURQUOI EN CREER UN SUR L'EUROPE CONTEMPORAINE ? .....</b>	<b>15</b>
1. QU'EST-CE QU'UN FONDS SPECIALISE?.....	15
1.1 Définition.....	15
1.2 A quelles conditions créer un fonds spécialisé ?.....	16
1.3 Pourquoi créer un fonds spécialisé ? .....	17
1.4 Quelques exemples de fonds spécialisés.....	18
2. LES POLES D'EXCELLENCE EN FRANCE.....	19
2.1 Qu'est-ce qu'un pôle d'excellence ? .....	19
2.2 Typologie des pôles d'excellence français.....	19
2.3 Les difficultés actuelles des pôles d'excellence.....	21
3. POURQUOI CONSTITUER UN POLE D'EXCELLENCE SUR L'EUROPE CONTEMPORAINE AUJOURD'HUI ? .....	22
3.1 Une Europe omniprésente.....	22
3.2 L'enseignement supérieur et la recherche face à l'Europe.....	23
3.3 Quels sont les besoins documentaires en matière d'Europe ? .....	25
<b>PARTIE 2. ETAT DES LIEUX DES COLLECTIONS SUR L'EUROPE CONTEMPORAINE. PEUT-ON CREER UN POLE D'EXCELLENCE SUR CETTE THEMATIQUE ?.....</b>	<b>29</b>
1. L'« EUROPE », LES « QUESTIONS EUROPEENNES », LA « DOCUMENTATION EUROPEENNE » : DES NOTIONS COMPLEXES .....	29
2. COMMENT DEFINIR LE POLE D'EXCELLENCE <i>QUESTIONS EUROPEENNES</i> DE LA BNU ?	30
2.1 Le contexte de création du pôle d'excellence <i>Questions européennes</i> .....	30
2.1.1 Présentation de la BNU .....	30
2.1.2 Pourquoi développer un pôle d'excellence sur l'Europe contemporaine à la BNU ? .....	32
2.2 Des obstacles à la constitution d'un pôle d'excellence .....	33
2.2.1 Une thématique difficile à circonscrire.....	33
2.2.2 Une gestion délicate .....	34
2.2.3 Des budgets insuffisants .....	35
2.3 Le pôle d'excellence <i>Questions européennes aujourd'hui</i> .....	36
2.3.1 Composition du fonds.....	36
2.3.2 Valorisation du fonds .....	37
2.3.3 Réception du fonds.....	38
2.4 Le pôle d'excellence <i>Questions européennes en est-il vraiment un ?</i> .....	38
3. DES FONDS MULTIPLES ET RICHES : QUELLE PLACE POUR LE POLE D'EXCELLENCE DE LA BNU ? .....	40
3.1 La documentation européenne à Strasbourg.....	40
3.1.1 Le service inter-établissements de coopération documentaire strasbourgeois.....	40
3.1.2 Le centre de documentation de l'ENA.....	42

3.1.3	La bibliothèque de la Cour européenne des droits de l'homme .....	43
3.1.4	La médiathèque André Malraux.....	43
3.1.5	Pour conclure.....	43
3.2	<i>Les centres de documentation européenne</i> .....	44
3.3	<i>Quelques fonds parisiens significatifs</i> .....	45
3.3.1	La bibliothèque interuniversitaire Cujas .....	45
3.3.2	La bibliothèque de Sciences Po .....	46
3.3.3	La bibliothèque de documentation internationale contemporaine.....	46
3.3.4	L'évolution de ces fonds .....	47
3.3.5	Le pôle Questions européennes face à ces fonds .....	47
3.4	<i>Les fonds « européens » à l'étranger</i> .....	47
4.	QUEL BILAN DRESSER ? .....	48
<b>PARTIE 3. COMMENT DEVENIR UNE BIBLIOTHEQUE DE REFERENCE SUR LA THEMATIQUE EUROPEENNE ? .....</b>		<b>51</b>
1.	SAISIR LES OPPORTUNITES .....	51
2.	REPENSER LES PERSPECTIVES DOCUMENTAIRES.....	52
2.1	<i>Travailler en réseau</i> .....	52
2.1.1	Pour quoi faire ? .....	53
2.1.2	La carte documentaire alsacienne .....	54
2.1.3	Envisager d'autres coopérations .....	55
2.1.4	Quelles perspectives pour ce travail en réseau ?.....	56
2.2	<i>Donner une envergure nationale au pôle d'excellence Questions européennes grâce à la bibliothèque du Conseil de l'Europe</i> .....	56
2.2.1	La bibliothèque du Conseil de l'Europe .....	57
2.2.2	Les conditions du transfert .....	57
2.2.3	La situation actuelle.....	57
2.2.4	La plus-value apportée par ce fonds.....	58
2.3	<i>Elaborer un plan de développement des collections</i> .....	59
3.	VALORISER.....	59
3.1	<i>BNU nouvelle : vers un plus grand libre accès</i> .....	59
3.1.1	Le libre accès.....	59
3.1.2	Les retombées du libre accès .....	61
3.2	<i>Du bon usage des conférences et des expositions</i> .....	61
3.3	<i>Du bon usage des technologies de l'information et de la communication</i> .....	62
3.3.1	Valoriser le fonds du Conseil de l'Europe.....	62
3.3.2	Elaborer un portail documentaire.....	62
4.	COMMUNIQUER.....	64
4.1	<i>Identifier les publics potentiels</i> .....	64
4.2	<i>Adapter la communication</i> .....	65
4.2.1	Une communication papier limitée .....	65
4.2.2	Une communication plus individualisée.....	66
5.	POUR RESUMER .....	67
<b>CONCLUSION.....</b>		<b>73</b>
<b>SOURCES .....</b>		<b>75</b>
1.	DOCUMENTS INTERNES .....	75
1.1	<i>Documents internes de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg</i> .....	75
1.1.1	Sur la Bibliothèque nationale et universitaire.....	75

1.1.2 Sur le pôle d'excellence Questions européennes.....	75
1.1.3 Sur le Conseil de l'Europe et sa bibliothèque .....	76
1.1.4 Sur la carte documentaire strasbourgeoise.....	76
1.2 Documents internes d'autres établissements .....	76
2. ENQUETES .....	77
2.1 Entretiens.....	77
2.1.1 A la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.....	77
2.1.2 A Strasbourg .....	77
2.1.3 A Paris.....	78
2.2 Courriels.....	78
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>79</b>
1. FONDS SPECIALISES ET POLES D'EXCELLENCE .....	79
1.1 Monographies .....	79
1.2 Articles de périodiques.....	79
1.3 Travaux universitaires.....	79
2. L'EUROPE CONTEMPORAINE ET LA DOCUMENTATION.....	80
2.1 Monographies .....	80
2.2 Articles de périodiques.....	80
2.3 Travaux universitaires.....	80
2.4 Sites web.....	81
3. LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG .....	81
3.1 Monographies .....	81
3.2 Articles de périodiques.....	82
3.3 Travaux universitaires.....	83
3.4 Site web .....	83
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>85</b>



## Introduction

---

« Chaque constitution de collection [...] est reconnaissance de disciplines ou de productions existantes, mais elle est aussi anticipation sur des intérêts futurs. »<sup>1</sup> C'est dans cette optique, qu'en 1993, la Bibliothèque nationale et universitaire (BNU) de Strasbourg a créé son pôle d'excellence *Questions européennes*. Ce pôle n'est pas parti de rien puisque l'histoire, en faisant de la BNU une bibliothèque franco-allemande<sup>2</sup>, mais aussi la situation de Strasbourg tant géographique - au cœur de l'Europe - que politique - capitale européenne -, y ont favorisé le développement de collections plurilingues. Ce contexte a aussi facilité l'ouverture de la BNU vers l'Allemagne, voisin immédiat, puis vers l'Europe : plusieurs partenariats lient ainsi la BNU à des établissements outre-Rhin (signature d'une convention avec la Württembergische Landesbibliothek de Stuttgart le 12 novembre 2008 en faveur d'une étroite coopération entre les deux établissements, participation à des réseaux transfrontaliers - EUCOR, BETH, LIBER<sup>3</sup>).

Quinze ans après la création de ce fonds documentaire, la BNU et son personnel s'interrogent sur l'orientation à lui donner. En effet, la BNU n'est pas l'unique bibliothèque en France à avoir et à développer des collections autour de la thématique européenne. A cela il faut ajouter une production éditoriale foisonnante, un développement de ressources électroniques payantes, une Europe omniprésente et polymorphe. Dans ce contexte, il apparaît donc délicat de s'affirmer comme bibliothèque de référence sur une thématique transversale, l'Europe depuis 1945 vue sous ses angles historiques, politiques, juridiques, économiques et sociaux comme l'a tenté la BNU.

De plus, la création de ce fonds et son évolution soulèvent des questions qui dépassent la seule BNU et concernent toutes les bibliothèques qui possèdent des pôles d'excellence : être bibliothèque de référence a-t-il encore un sens aujourd'hui à l'heure du numérique ? Si tel est le cas, comment envisager l'avenir de ces bibliothèques et de leurs pôles d'excellence ? Nous tenterons de répondre à ces questions au travers de la thématique européenne. Nous nous pencherons aussi sur les difficultés spécifiques à cette thématique, en particulier celle des terminologies : que recouvrent en effet les expressions « Europe » et « questions européennes » ? Il importera de définir précisément ces termes, et, d'envisager la façon dont les bibliothèques françaises traitent cette thématique dans leurs collections.

---

<sup>1</sup> POULAIN, Martine, « Editorial ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, vol. 42, n°2, p.7.

<sup>2</sup> La BNU a été créée en 1871 sur initiative de l'Empire allemand suite à l'annexion de l'Alsace. En 1918, lors du retour de celle-ci à l'intérieur des frontières françaises, le gouvernement français a décidé de garder cette bibliothèque telle quelle et d'en respecter l'héritage allemand.

<sup>3</sup> EUCOR, Confédération européenne des universités du Rhin supérieur, réunit sept universités entre Allemagne, France et Suisse qui, depuis 1989, coopèrent au niveau des enseignements et de la recherche ainsi qu'au niveau de la documentation - la BNU participant à cette dernière forme de coopération. BETH, bibliothèques européennes de théologie, dont la BNU est membre extraordinaire, rassemble des associations de bibliothèque qui s'entraident et ont pour objectif ultime de constituer un métacatalogue. Enfin, LIBER est la Ligue des bibliothèques européennes de recherche, créée en 1972 et placée sous les auspices du Conseil de l'Europe.

Pour aborder cette problématique, nous sommes partie du postulat qu'un pôle d'excellence est une forme de fonds spécialisé et avons retenu comme champ d'étude les bibliothèques de l'enseignement supérieur.

Notre première partie posera la base théorique de notre réflexion : après avoir défini ce que sont des fonds spécialisés et des pôles d'excellence en France, nous nous demanderons quels seraient les raisons et arguments justifiant l'existence d'un pôle d'excellence sur l'Europe contemporaine.

Dans un deuxième temps, nous nous attacherons à présenter un panorama (non exhaustif) des fonds spécialisés existant sur la thématique européenne, par le biais d'une étude comparative dont le pôle d'excellence de la BNU servira de fil conducteur.

Suite à ce descriptif, et, partant du constat que des fonds sur l'Europe contemporaine, de référence ou du moins spécialisés, sont nécessaires, nous nous interrogerons sur leurs perspectives d'avenir et la façon de les renforcer dans le contexte documentaire actuel : pour illustrer cette dernière partie, nous nous appuierons uniquement sur l'exemple que nous offre le pôle d'excellence de la BNU.

# **Partie 1. Descriptif des fonds spécialisés et des pôles d'excellence en France. Pourquoi en créer un sur l'Europe contemporaine ?**

---

Au sein des collections d'une bibliothèque, qu'elle soit municipale ou universitaire, « tous les thèmes alimentés ne sont pas de même statut »<sup>4</sup>. Ainsi, certains correspondent à des « centres de gravité » [...] qui nécessitent une attention particulière dans la politique d'acquisition. »<sup>5</sup> En effet, les bibliothèques françaises, en particulier municipales, développent fréquemment, à côté de leurs collections courantes, des collections plus abondantes autour d'un sujet spécifique, identifiées comme des « fonds spécialisés ». Mais sous ce terme générique et malgré des caractéristiques communes, ces collections sont d'une grande diversité en fonction de leur contenu documentaire, des objectifs et des perspectives d'avenir qu'une bibliothèque se donne et leur donne, en fonction de l'établissement dans lequel se trouve ce fonds.

Après avoir présenté les caractéristiques des fonds spécialisés, et notamment des pôles d'excellence, et en avoir dressé une typologie, on s'attachera à réfléchir à la nécessité de développer, aujourd'hui, un pôle d'excellence sur l'Europe des soixante dernières années.

## **1. QU'EST-CE QU'UN FONDS SPECIALISE?**

### **1.1 Définition**

Un fonds spécialisé est un ensemble cohérent de documents réunis autour d'un thème ou d'une discipline, d'une personnalité ou d'un support original (partitions par exemple). Une ambition d'exhaustivité, à échelle variable (régionale ou nationale), le définit aussi « puisque la bibliothèque souhaite être lieu de référence sur un sujet particulier. »<sup>6</sup> Parfois même, est mise en place une politique d'acquisition rétrospective afin de compléter la couverture chronologique du fonds. C'est une collection dont l'intérêt et le public escomptés dépassent les limites du territoire communal. Il existe cependant des freins à ces visées : des budgets insuffisants ; une littérature grise difficilement accessible ; l'existence d'autres fonds spécialisés dans ce domaine.

La composition de ce fonds fait en général l'objet d'un protocole de sélection particulier, différent de celui des acquisitions courantes, voire dispose de son propre plan de développement des collections (PDC). En effet, ce fonds est d'une exigence documentaire supérieure à celle des collections courantes : domaines délimités

---

<sup>4</sup> CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, Collection Bibliothèques, 1999. P. 171.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, Collection Bibliothèques, 1994. P. 171.

strictement, supports admis, couverture linguistique plus large, niveau intellectuel plus élevé... Il se caractérise ainsi par le fait que ses destinations premières sont l'étude et la recherche que cette dernière soit « fondamentale ou appliquée, dans le cadre public, ou plus simplement individuelle et érudite. »<sup>7</sup>

Ce type de fonds bénéficie aussi parfois de traitements matériels spécifiques (reliure renforcée), d'une classification propre ou encore d'une communication restreinte (seulement sur place). Ces choix dépendent de la nature et de l'âge des documents, du statut du fonds et de celui de la bibliothèque où il se trouve, ainsi que de la façon dont la bibliothèque conçoit ce fonds et ses objectifs par rapport à lui (est-ce sa conservation ou sa divulgation qui prime ?).

Enfin, les fonds spécialisés sont destinés à durer : en effet, « [...] par nature, tous les documents du fonds spécialisé présentent un intérêt constant au niveau régional ou national. »<sup>8</sup> Ce postulat a deux conséquences importantes.

La première est que les établissements qui développent ces fonds, leur attribuent en général une politique de conservation plus longue. Soit ce principe est imposé de l'extérieur comme dans les Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST)<sup>9</sup>, soit il relève d'un choix réfléchi, surtout dans les bibliothèques municipales et universitaires qui n'ont pas vocation première à conserver, ni forcément les moyens : « elle [la conservation longue] est acte volontariste, soumis à variations en fonction de la demande du public réel et de la réalité d'un réseau de conservation actif. »<sup>10</sup>

La seconde conséquence est que les bibliothécaires doivent retenir un thème qui présente un intérêt pérenne : un fonds spécialisé se caractérise donc aussi par la durée de l'intérêt du thème retenu.

## 1.2 A quelles conditions créer un fonds spécialisé ?

Avant de constituer une collection spécialisée, un bibliothécaire doit prendre en compte certains préalables s'il veut que la collection qu'il offre ait une audience.

Le premier étant : pour qui crée-t-on une collection ? Il est nécessaire que le développement d'un fonds spécialisé soit sous-tendu par l'existence de publics, réels ou potentiels, en attente d'un tel fonds. Ainsi, une formation universitaire ou la présence d'une population étrangère dans un quartier laisse pressentir une demande particulière : la bibliothèque municipale de l'Alcazar à Marseille, installée dans un quartier où vit une importante population issue de l'immigration d'Afrique du Nord, a mis en place, dès son ouverture en 2004, un fonds de textes littéraires autour de six langues étrangères (arabe, anglais, allemand, italien, espagnol et portugais)<sup>11</sup>. Mais, ce type de collections, qui n'est pas indispensable comme le sont les collections courantes, dépasse la logique de la demande identifiée et exprimée pour créer des besoins, pour construire « les recherches et les savoirs de demain. »<sup>12</sup> Le bibliothécaire se situe donc aussi dans l'avenir, se disant

---

<sup>7</sup> PERRIN, Georges (dir.). *Développer et exploiter un fonds spécialisé*. Villeurbanne : Enssib, Collection Boîte à outil, 1999. P. 8.

<sup>8</sup> CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition*. Op. cit.. P. 190.

<sup>9</sup> Ce sont des collections qui tendent à l'exhaustivité dans une discipline donnée et que les bibliothèques s'engagent à conserver.

<sup>10</sup> CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition*. Op. cit.. P. 170.

<sup>11</sup> FRITZINGER, Anne-Catherine. « Un fonds de littératures étrangères en version originale à l'Alcazar ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, vol. 52, n°3, p. 58-61.

<sup>12</sup> POULAIN, Martine, « Editorial ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, vol. 42, n°2, p.7.

que telle thématique, tel problème de société comme le réchauffement climatique intéressera, prochainement, le public et suscitera en lui un besoin de s'informer.

Le deuxième préalable à respecter est celui de la pertinence du thème retenu, à appréhender sur plusieurs plans.

Tout d'abord, au sein des collections de la bibliothèque. Ce thème doit pouvoir s'appuyer, pour s'étoffer davantage, sur une masse critique de documents déjà présents dans la bibliothèque. Il doit en outre être cohérent par rapport aux champs disciplinaires du reste des collections comme l'est le fonds spécialisé en « Droits de l'Homme » du service commun de la documentation (SCD) de l'université Lille 2 proposant des enseignements en sciences juridiques, économiques, politiques et sociales<sup>13</sup>.

Le thème retenu doit également avoir un sens dans la collectivité qui l'entoure et « correspondre à un intérêt local bien vérifié, et non à une ambition intellectuelle déconnectée de l'environnement proche »<sup>14</sup> : développer une politique d'acquisition autour de Montaigne, Montesquieu et Mauriac dans une bibliothèque bordelaise paraît évident, mais aussi légitime - ces trois auteurs étant originaires de Bordeaux ou y ayant vécu<sup>15</sup>.

Enfin, ce thème doit avoir sens et intérêt dans le cadre d'un réseau documentaire élargi (région, voire pays) ce qui lui donnera reconnaissance et légitimité. Il est nécessaire que les bibliothécaires se renseignent sur ce qui se fait sur cette thématique dans leur environnement proche mais aussi plus lointain pour juger de l'utilité de développer un tel fonds et éviter ainsi les collections redondantes. Cette veille est à effectuer en amont de la création d'un fonds spécialisé, mais aussi en aval, obligeant les bibliothécaires à interroger sans cesse ce fonds et sa nécessaire existence. On rejoint ainsi les propos de B. Calenge affirmant qu'un fonds spécialisé « ne se justifie que dans le cadre d'un réseau »<sup>16</sup> et qu'il « représente en effet un point de jonction essentiel de la bibliothèque avec les réseaux documentaires. »<sup>17</sup>

Le troisième préalable est celui de la viabilité documentaire du thème retenu : existe-t-il une production éditoriale suffisante pour le couvrir ? Ne correspond-il pas à un effet de mode, à un moment donné, sans perspectives d'avenir ?

Ainsi, constituer une collection spécialisée engage un établissement tant vis-à-vis de l'extérieur qu'en son sein. En prenant cette décision, la bibliothèque doit être en mesure d'affecter à ce fonds exigeant des moyens budgétaires, humains (temps et compétences), organisationnels (organigramme clair avec répartition des fonctions, possibilité de prêt extérieur) et matériels (stockage notamment pour la conservation) suffisants et constants. De même, sans pénaliser le renouvellement des collections courantes, développer un fonds spécialisé nécessite de pouvoir couvrir une part significative, voire totale, de la production éditoriale sur cette thématique.

### 1.3 Pourquoi créer un fonds spécialisé ?

Les raisons qui incitent les bibliothécaires à développer des fonds spécialisés sont diverses et souvent se combinent entre elles.

<sup>13</sup> SCD de l'université Lille 2. Disponible sur : <<http://scd.univ-lille2.fr/>> (consulté le 10 octobre 2008).

<sup>14</sup> CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Op. cit.. P. 174.

<sup>15</sup> La bibliothèque municipale Mériadeck de Bordeaux l'a fait.

<sup>16</sup> CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Op. cit.. P. 174.

<sup>17</sup> *Ibid.*. P. 173.

Au-delà de demandes et besoins clairement exprimés ou du moins identifiés au sein de leur public, les professionnels s'appuient en général sur les collections de l'établissement dans lequel ils travaillent, et leur antériorité pour constituer des fonds spécialisés. C'est ainsi souvent par volonté de valoriser un patrimoine existant que des établissements se lancent dans cette entreprise, encouragés généralement par le contexte local (culturel, social, politique ou géographique) et des événements ponctuels : ainsi, en 1985 dans un contexte de spécialisation thématique des bibliothèques, la bibliothèque municipale de Dijon crée un fonds culinaire et œnologique. Elle se base à la fois sur des collections existantes, issues de dons de dijonnais (le chocolatier Henri Breuil, le collectionneur Charles-Henri Muteau, le spécialiste en viticulture Firmin Fleurot), et, à la fois sur des traditions locales : la culture du vin se pratique en Bourgogne depuis le moyen-âge ; la gastronomie dijonnaise se distingue par un certain nombre de spécialités (moutarde et pain d'épice notamment)<sup>18</sup>.

Enfin, développer un fonds spécialisé est une façon de se positionner au sein de la carte documentaire nationale et de s'y affirmer, d'acquérir une visibilité plus grande, en se donnant une spécificité.

Créer un fonds spécialisé n'est pas une tâche aisée, et, nécessite une réflexion et des études préalables pour s'assurer de la faisabilité de cette entreprise. Il implique aussi pour un établissement de nombreux engagements et obligations. Ainsi, créer n'est pas tout, faire perdurer et vivre ce fonds sont tout aussi essentiels, et ce en l'alimentant et en le valorisant (signalement dans les catalogues collectifs nationaux, établissement de bibliographies, expositions...).

## 1.4 Quelques exemples de fonds spécialisés

On rencontre dans les bibliothèques françaises une grande variété de fonds spécialisés, les plus fréquents et connus étant le fonds local et le fonds patrimonial. Nous nous limiterons à la présentation de ceux-là.

Le fonds local est propre aux bibliothèques municipales<sup>19</sup>. Il est même « l'unique fonds spécialisé dont la présence soit affirmée et commune pour toutes les bibliothèques municipales et uniquement pour elles. »<sup>20</sup> Il a pour objectif d'accumuler et de rendre accessible la mémoire de la collectivité non seulement passée mais aussi en action et en constitution. Cette collection réunit des documents de et sur la collectivité locale sans empiéter sur ceux de la collectivité voisine – le champ géographique couvert est strict. Elle se caractérise par trois niveaux de publics : les usagers actuels, la collectivité locale dans son avenir, les érudits et chercheurs extérieurs à la collectivité. Le fonds local doit pouvoir répondre à ce triple besoin. Rappelons aussi que, bien que constitué en vue d'une conservation longue, ce fonds est proposé à une forte diffusion en direction du public actuel.

Le fonds patrimonial est en général issu des « fonds anciens » de la bibliothèque, des « réserves » constituées dans le passé par les bibliothécaires. Outre les caractéristiques communes aux fonds spécialisés dont certaines sont plus fermement

---

<sup>18</sup> Bibliothèque municipale de Dijon. Disponible sur : <<http://www.bm-dijon.fr/opacwebaloes/index.aspx?IdPage=129>> (consulté le 18 octobre 2008).

<sup>19</sup> Il existe une exception. La BNU, du fait de son ancien statut de *Landesbibliothek*, a gardé une vocation régionale forte : c'est elle qui reçoit le dépôt légal imprimeur de la région Alsace. Elle possède ainsi, au sein de ses collections, un fonds local très important, les *Alsatiques*.

<sup>20</sup> CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition*. Op. cit.. P. 176.

appliquées (équipement renforcé, communication restreinte), ces fonds possèdent des critères autres, l'âge, la rareté et la préciosité des documents – tant dans la forme que dans le contenu. Ce sont ces trois critères qui en font la cohérence. Certaines parties du fonds local, plus anciennes, peuvent s'y apparenter.

Ces deux types de fonds ont beau sembler très distincts, il n'empêche que l'on retrouve dans d'autres collections spécialisées certaines de leurs singularités : maints fonds spécialisés ont un ancrage local fort et peuvent comporter des documents anciens ou uniques acquis par le biais d'achats rétrospectifs. C'est le cas des fonds de bibliothèques municipales développés autour de personnalités ayant vécu dans la région tels les fonds Flaubert à Rouen, Stendhal à Grenoble ou Valéry Larbaud à Vichy.

Après avoir défini ce qu'est un fonds spécialisé et illustré ce propos théorique, venons-en aux fonds spécialisés qui nous intéressent, les pôles d'excellence.

## 2. LES POLES D'EXCELLENCE EN FRANCE

Comme nous l'avons dit en introduction, les pôles d'excellence sont une forme de fonds spécialisés. Mais en quoi sont-ils des fonds spécialisés particuliers ?

### 2.1 Qu'est-ce qu'un pôle d'excellence ?

Un pôle d'excellence se définit comme un fonds spécialisé, et, la démarche pour le constituer est semblable à celle que nous venons de décrire.

Ce qui le distingue d'un fonds spécialisé, c'est son envergure : un pôle d'excellence vise à une exhaustivité plus grande. Il bénéficie ainsi d'une intensité d'acquisition adaptée à cette ambition et en général de budgets plus conséquents. Les bibliothèques qui en possèdent, cherchent à être des « bibliothèques de référence »<sup>21</sup> dans un domaine donné en proposant des collections faisant autorité tant en quantité et complétude qu'en qualité et pertinence.

Les terminologies pour désigner ces fonds varient d'un établissement à l'autre. Nous avons rencontré dans nos recherches plusieurs expressions : « pôle d'excellence », « fonds spécialisé », « domaine spécialisé » comme ceux du SCD de l'université Lille 2 (Droits de l'Homme et Sida)<sup>22</sup>, ou encore « domaine d'excellence » tel le fonds d'art contemporain de la bibliothèque des arts de l'université Marc Bloch de Strasbourg<sup>23</sup>. Pour plus de simplicité, nous utiliserons la terminologie de « pôle d'excellence ».

### 2.2 Typologie des pôles d'excellence français

Tous ces fonds n'ont pas le même statut.

<sup>21</sup> Nous prenons cette expression selon l'acception suivante : une bibliothèque de référence est l'établissement incontournable pour étudier un thème ou un sujet donné ; c'est elle qui possède le fonds le plus complet en la matière, dépassant les seuls ouvrages fondamentaux.

<sup>22</sup> SCD de l'université Lille 2. Disponible sur : <<http://scd.univ-lille2.fr/>> (consulté le 10 octobre 2008).

<sup>23</sup> Service inter-établissements de coopération documentaire (SICD) de Strasbourg. Disponible sur : <<http://www-scd-umb.u-strasbg.fr/fichearts.html>> (consulté le 11 octobre 2008).

Les trois universités de Strasbourg, Marc Bloch, Robert Schuman et Louis Pasteur n'existeront plus au 1<sup>er</sup> janvier 2009 puisque une université unique est créée, l'Université de Strasbourg (UdS). Mais, ayant effectué nos recherches et rencontré certains enseignants-chercheurs strasbourgeois avant cette fusion, nous maintiendrons les anciennes dénominations.

Certains bénéficient d'une reconnaissance institutionnelle et nationale (les CADIST et les pôles associés de la Bibliothèque nationale de France (BnF)), d'autres non, bien que riches et connus du public érudit et chercheur. Il est difficile d'identifier cette seconde catégorie de pôles d'excellence dans le paysage documentaire français. De plus, il est délicat d'affirmer, sans les analyser finement, si ces fonds spécialisés sont ou ne sont pas des pôles d'excellence : nous indiquons leur existence, mais ne sommes pas en mesure de les présenter plus en détails ne disposant pas de données suffisantes. Nous nous contenterons de décrire la première catégorie de pôles d'excellence dont la définition et la cartographie sont plus faciles à dresser<sup>24</sup>.

Les réseaux des Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique ou CADIST, et, des pôles associés de la BnF ont été créés avec deux objectifs principaux : rationaliser la carte documentaire française (en particulier celle de la recherche) en coordonnant davantage les acquisitions ; offrir aux publics des collections de référence et de recours dans des thématiques délimitées – les établissements ayant obligation de conserver ces documents. Mis en place à des moments différents, ils ont chacun leurs particularités.

Les CADIST, premier réseau documentaire national, ont vu le jour en 1981 inspirés des *Sondersammelgebiete* allemands. Ils ne concernent que les bibliothèques de l'enseignement supérieur. La mission nationale de CADIST consiste à assurer la couverture documentaire la plus complète possible dans une discipline donnée (documentation de niveau recherche en priorité en langues étrangères) et la communication rapide et permanente de ces documents par le biais du prêt entre bibliothèque (PEB). Pour ce faire, les bibliothèques reçoivent du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche une dotation complémentaire au budget qu'elles se doivent d'affecter à la discipline pour laquelle elles sont CADIST. Ces dotations sont variables d'une discipline à une autre : elles sont plus importantes en sciences dures du fait du coût élevé des périodiques, indispensables pour suivre l'actualité de ces disciplines.

Ce réseau s'étend aujourd'hui à 24 disciplines réparties entre 27 établissements, le dernier CADIST créé étant celui de « Langues, littératures et civilisations des mondes anglophones », attribué aux SCD des universités de Paris 3 et Lille 3. Une des évolutions récentes des CADIST est l'attribution de cette mission à deux bibliothèques partenaires et non plus à un seul établissement : cette mutualisation des moyens doit permettre une meilleure couverture de la production éditoriale. A l'avenir, la Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique (SDBIS) envisage d'encourager les bibliothèques à se réunir pour créer ces « CADIST partagés »<sup>25</sup> surtout pour des thématiques transversales ou larges telles les « langues, littératures et civilisations ».

Le réseau des pôles associés de « partage documentaire »<sup>26</sup> de la BnF a, quant à lui, été créé à partir de 1994, avec un objectif de complémentarité des collections entre la BnF et des bibliothèques en région. La BnF, bibliothèque encyclopédique, ne peut à elle seule couvrir la totalité des champs de la connaissance et s'est adjoint dans cette

---

<sup>24</sup> Se reporter en annexe au tableau des CADIST et des pôles associés (annexe 2).

<sup>25</sup> Entretien téléphonique avec Stéphanie Groudiev, adjoint au chef de bureau de la coordination documentaire à la SDBIS, le 28 novembre 2008.

<sup>26</sup> Les pôles associés de partage documentaire peuvent être chargés, en plus d'acquisitions partagées, d'actions de numérisation ou de signalement : nous ne prendrons pas en compte ces actions. Nous n'étudierons pas non plus les pôles associés de dépôt légal (imprimeur et éditeur) car c'est avant tout un dispositif administratif, même si avec la réforme du dépôt légal éditeur en 2006, la redistribution du deuxième exemplaire du dépôt légal se fait désormais selon une logique documentaire.

tâche l'appui de bibliothèques « s'efforçant de développer une spécialisation en renforçant ses [leurs] collections en harmonie avec celles de la Bibliothèque de France »<sup>27</sup>.

29 établissements (des bibliothèques municipales et universitaires, des centres de documentation et d'archives) partagent leurs acquisitions sur une thématique donnée avec la BnF. Les conventions signées avec cette dernière leur assurent des subventions pour remplir leur mission. L'inconvénient est que parfois le partage des secteurs d'acquisition est très « pointilliste »<sup>28</sup> et que par conséquent les bibliothèques accentuent leurs acquisitions dans une part restreinte d'une thématique, le reste étant assuré par la BnF. Ainsi, le principe constitutif de ce réseau « consiste à compléter les collections de la BnF plutôt qu'à assurer des pôles d'excellence. »<sup>29</sup>

Malgré cela, ces deux réseaux qui prennent en compte les spécificités des établissements (notamment celles de leurs collections), leur environnement géographique, culturel et documentaire, permettent qu'un certain nombre de disciplines et de domaines soient couverts en profondeur. Se recoupant sur certaines thématiques, ils se complètent et se renforcent aussi, offrant des fonds plus exhaustifs. Ils assurent ainsi aux publics intéressés (étudiants, chercheurs et grand public érudit) l'accès à des fonds importants, répartis sur l'ensemble de la France – le PEB évitant des déplacements obligés. Enfin, il est intéressant pour une bibliothèque de se voir attribuer l'une de ces missions car elle peut accroître davantage ses collections grâce aux subventions accordées et gagne ainsi en visibilité à l'échelle nationale.

## 2.3 Les difficultés actuelles des pôles d'excellence

Le contexte actuel ne facilite pas l'existence et le développement de tels fonds.

La surproduction éditoriale et le coût de la documentation freinent les bibliothécaires dans leur souci d'exhaustivité et dans leur volonté de développer des collections qui fassent référence en France.

L'essor des ressources électroniques amène ces fonds à évoluer depuis déjà plusieurs années. Les réseaux CADIST et pôles associés, développés initialement autour de la documentation papier, ont vu leurs missions s'étendre à ces ressources (abonnements à des bases de données et à des périodiques) qui sont complémentaires des ressources imprimées.

Mais, aujourd'hui, les ressources électroniques se sont de plus en plus nombreuses et sont devenues indispensables aux travaux des étudiants et chercheurs : une bibliothèque, notamment dite de référence, se doit d'en proposer le plus possible. Or, ces ressources sont très coûteuses. Elles grèvent les budgets et empêchent les bibliothécaires d'acheter davantage de monographies, en particulier dans les disciplines scientifiques.

Face aux ressources électroniques payantes, les ressources électroniques gratuites constituent un autre obstacle à la constitution de pôles d'excellence.

La complétude documentaire sera encore plus difficile à assurer du fait du foisonnement des ressources électroniques gratuites.

<sup>27</sup> BOUSQUET, Mireille, LESQUINS, Noémie et WIEGANDT, Caroline. « La place de la Bibliothèque nationale de France dans les réseaux nationaux de coopération. Bilan et perspectives ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, vol. 48, n°2, p.25.

<sup>28</sup> *Ibid.*. P. 28.

<sup>29</sup> *Ibid.*.

La mission de diffusion perdra de sa pertinence du fait de l'accès libre à de plus en plus de documents : ainsi, le portail Persée donne accès gratuitement aux textes intégraux de 56 revues en sciences humaines et sociales de leurs débuts aux plus récentes années<sup>30</sup>. Déjà, entre 1994 et 2004, les CADIST ont enregistré une baisse importante de leur activité de PEB (de 34 à 63 % dans les CADIST scientifiques)<sup>31</sup>.

Les responsables de pôles d'excellence ont à faire face à un contexte documentaire et économique concurrentiel et mouvant qui ne rend pas leur tâche aisée. Il leur est nécessaire aujourd'hui de réfléchir aux moyens de redonner toute leur pertinence à ces fonds.

Face à ces fonds spécialisés, qu'ils soient ou non de référence, une question essentielle se pose à laquelle nous ne pourrions donner de réponse globale. Nous essaierons de le faire dans le cadre de la thématique européenne.

Toute discipline, toute thématique peut-elle faire l'objet d'un fonds spécialisé, voire d'un pôle d'excellence ?

### **3. POURQUOI CONSTITUER UN POLE D'EXCELLENCE SUR L'EUROPE CONTEMPORAINE AUJOURD'HUI ?**

#### **3.1 Une Europe omniprésente**

Suite aux conflits mondiaux du début du 20<sup>e</sup> siècle qui ont fortement ébranlé le continent européen, les dirigeants des pays le constituant ont cherché à créer une Europe pacifique et prospère régie par le droit. Pour y parvenir, ils ont misé sur la création de coopérations entre les pays européens, dans des domaines qui se sont diversifiés au fil des décennies : la protection des droits de l'homme et la promotion de la démocratie au travers du Conseil de l'Europe (1949) ; l'économie au travers de la Communauté économique du charbon et de l'acier (1951), de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (1957) ; la politique étrangère et la sécurité en 1992 à la suite du traité de Maastricht ; enfin, les affaires intérieures et la justice en 1997 à la suite du traité d'Amsterdam. L'Union européenne, instituée en 1992, intègre l'ensemble de ces coopérations hormis celle établie par le Conseil de l'Europe qui, tout en collaborant avec l'Union européenne notamment dans le domaine de la protection des droits de l'homme, reste une organisation autonome.

L'Union européenne a « pour mission d'organiser de façon cohérente et solidaire les relations entre les Etats membres et entre leurs peuples »<sup>32</sup> ce qui se traduit par la gestion commune de certaines politiques et compétences souveraines (sécurité intérieure et extérieure, justice, économie, commerce...), par la mise en place d'institutions qui permettent cette gestion supranationale, et, par l'adoption de textes de lois harmonisant les pratiques de chacun. Depuis les années 1950, les politiques européennes interviennent donc dans tous les domaines de la vie des Etats (politique, juridique, économique, culturel, social...). Ainsi, on relève qu'« actuellement entre 60 et 80% des

---

<sup>30</sup> Portail Persée. Disponible sur : <<http://www.persee.fr/web/guest/home>> (consulté le 26 octobre 2008).

<sup>31</sup> SORDOILLET, Dominique. *Les CADIST*. Villeurbanne : Enssib, Collection Fiches pratiques, 15 février 2008. P. 2.

<sup>32</sup> ZELENKO, Pierre. « L'Union européenne ». In : RENAUT, Alain et ZELENKO, Pierre (dir.). *Encyclopédie de la culture politique contemporaine. Tome II, Institutions*. Paris : Hermann éd., 2008. P. 141.

textes législatifs français sont, selon les domaines, d'origine communautaire [...]. »<sup>33</sup> Rappelons aussi le principe du primat du droit communautaire sur les droits nationaux.

L'Europe est partout, des hautes sphères de l'Etat au quotidien des populations : la création en janvier 2002 d'une monnaie unique, l'euro, en est un exemple. Les Communautés européennes participent à ce mouvement et multiplient les mesures pour faire de l'Europe et de ses institutions des réalités concrètes et proches des citoyens : organisation de manifestations à l'échelle de l'Europe, telles les Journées du patrimoine, la Semaine de la science ou encore la Journée de l'Europe (9 mai) ; mise en place de relais d'information au niveau local chargés de sensibiliser les citoyens à la réalité européenne (organisation de manifestations et débats, mise à disposition de brochures et publications émanant des institutions européennes) ; simplification, depuis les accords de Schengen (1995), de la circulation des biens et des personnes sur le territoire européen (fin des contrôles douaniers, trains à grande vitesse reliant entre elles les capitales européennes, Paris, Londres, Amsterdam par exemple)...

Il est de ce fait impossible aujourd'hui d'aborder un secteur de la société ou une problématique de recherche sous un angle « national ».

### 3.2 L'enseignement supérieur et la recherche face à l'Europe

Chaque secteur de la vie des Etats fait aujourd'hui l'objet de « programmes-cadres » européens pluriannuels pour lesquels l'Union européenne dégage des crédits et auxquels sont associés certains de ses partenaires, tel le Conseil de l'Europe. Considérons, au sein du secteur culturel, l'enseignement supérieur qui intéresse plus directement notre sujet.

L'éducation est initialement absente du champ d'action communautaire. C'est à partir du traité de Maastricht que les termes d'« éducation », d'« étudiants » et de « formation professionnelle » font leur apparition dans les textes institutionnels, même si, avant cette date, quelques actions ont été menées : mentionnons la mise en place d'Eurydice en 1980, réseau d'information sur l'éducation en Europe, et, celle du programme Erasmus en 1987 facilitant la mobilité étudiante en Europe par l'attribution de bourses<sup>34</sup>. Ainsi, 1,7 million d'étudiants européens ont pu, depuis vingt ans, étudier ou faire un stage dans un pays communautaire<sup>35</sup>.

Une des dernières initiatives importantes dans ce secteur est le processus de Bologne (1999) auquel participe le Conseil de l'Europe et qui a été adopté par 46 pays européens dont les 27 Etats membres de l'Union européenne. Il comprend plusieurs volets, le plus connu étant l'harmonisation des cycles universitaires. Cette réforme qui structure les études en trois blocs (Licence (3 ans) – Master (2 ans) – Doctorat (3 ans)) permet d'assurer une reconnaissance des diplômes interétatiques. Ce processus a aussi incité les établissements à mettre en place « des modules, des enseignements et des filières dont le contenu, l'orientation ou l'organisation présente une dimension européenne. »<sup>36</sup> Cette préconisation a été reprise dans le programme de l'Union

<sup>33</sup> GUESLIN, Julien. *Les bibliothèques du supérieur et les publications officielles : l'exemple des centres de documentation européenne*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : Enssib, 2008. P. 16.

<sup>34</sup> AUTISSIER, Anne-Marie. « L'Union européenne et la culture », notice 19. **In** : DUBOUIS, Louis (dir.). *L'Union européenne*. Paris : La Documentation française, Collection Les notices, 2004. P. 186-187.

<sup>35</sup> Toute l'Europe. Disponible sur : <<http://www.touteurope.fr/fr/actions/social/education-formation/presentation/partir-en-erasmus.html>> (consulté le 15 octobre 2008).

<sup>36</sup> Toute l'Europe. Disponible sur : <<http://www.touteurope.fr/fr/actions/social/education-formation/presentation/l-enseignement-superieur-dans-l-ue/le-processus-de-bologne.html>> (consulté le 16 octobre 2008).

européenne, « Education et formation tout au long de la vie » (2007-2013), notamment au travers de l'action Jean Monnet : celle-ci encourage, par des labels et des subventions, les universités et les établissements de l'enseignement supérieur à créer des modules européens de formation et des chaires d'enseignement sur l'intégration européenne et l'histoire de la construction européenne ou encore à organiser des conférences sur ces thématiques<sup>37</sup>.

Parallèlement à ces mesures, on constate depuis une dizaine d'années une multiplication des formations prenant en compte cette dimension européenne en particulier dans les disciplines de sciences humaines et sociales (sciences politiques, juridiques, économiques et sociales, histoire). Ces enseignements se font désormais dès le 1<sup>er</sup> cycle alors qu'auparavant, le droit européen, par exemple, n'était abordé qu'à partir du DEA<sup>38</sup> : preuve en est la licence en Sciences humaines et sociales, Mention Histoire parcours droit (module Droit constitutionnel et européen) de l'université Lille 3<sup>39</sup>. Au sein des formations proposées en « Droits et études européennes » à l'université Robert Schuman de Strasbourg, on relève plusieurs spécialisations possibles à partir du master : mentions Etudes interdisciplinaires européennes, Droits européens ou encore Droit canonique et droit européen comparé des religions<sup>40</sup>. Enfin, l'Europe est présente aussi en langues et littératures : on peut indiquer le master « Etudes européennes, Euroculture » proposé par l'UFR Langues et inter-culturalités de l'université Marc Bloch de Strasbourg<sup>41</sup>. Il faut cependant noter que la thématique européenne n'a pas dans toutes ces formations la même place et qu'en particulier en licence, elle fait plutôt l'objet de modules d'initiation. Elle est même parfois plus perçue comme un « affichage »<sup>42</sup> que comme une réalité de contenu.

La recherche suit le même chemin : on compte un grand nombre d'instituts et de centres de recherche consacrant leurs programmes d'études et de recherche à cette réalité européenne, tels les « centres d'études européennes » des universités de Caen, de Lyon 3 et de Grenoble, ceux de Paris (à Sciences Po) et de Strasbourg (à l'Ecole nationale d'administration). Certains se spécialisent comme, à l'université Robert Schuman de Strasbourg, le Centre d'études et de recherche interdisciplinaires sur les médias en Europe (CERIME) et le Groupe de sociologie politique européenne (GSPE)<sup>43</sup>.

Cette « européanisation » des contenus d'enseignement et des champs d'intérêt de la recherche est due à la place que l'Union européenne au travers de ses programmes et de ses législations prend dans la vie des Etats. Elle est devenue nécessaire aussi pour comprendre le fonctionnement d'un Etat qui aujourd'hui ne se restreint plus à l'entité géographique du « pays », mais fait partie d'un ensemble plus large : ainsi, la France est membre de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). De plus, l'objectif que se sont fixés les

---

<sup>37</sup> Toute l'Europe. Disponible sur : <[http://www.touteleurope.fr/fr/actions/social/education-formation/informations-pratiques/infos-pratiques-vue-detaillée/afficher/fiche\\_infocard/117/t/44030/from/2319/card/action-jean-monnet-soutenir-la-comprehension-de-lintegration-europeenne.html](http://www.touteleurope.fr/fr/actions/social/education-formation/informations-pratiques/infos-pratiques-vue-detaillée/afficher/fiche_infocard/117/t/44030/from/2319/card/action-jean-monnet-soutenir-la-comprehension-de-lintegration-europeenne.html)> (consulté le 16 octobre 2008).

<sup>38</sup> Entretien avec Béatrice Debrie, responsable de la bibliothèque de Recherche juridique du SICD de Strasbourg, le 19 septembre 2008.

<sup>39</sup> Université Lille 3. Disponible sur : <<http://www.univ-lille3.fr/fr/etudes/formations/cursus-licence/licence-shs/>> (consulté le 16 octobre 2008).

<sup>40</sup> Université Robert Schuman de Strasbourg. Disponible sur : <<http://www-urs.u-strasbg.fr/fr/formation/offre-de-formation/les-formations/master-2/masters-2-domaine-droit-et-etudes-europeennes.html>> (consulté le 16 octobre 2008).

<sup>41</sup> Université Marc Bloch de Strasbourg. Disponible sur : <<http://www-umb.u-strasbg.fr/c1.php3?Id=002&cadre=c1>> (consulté le 16 octobre 2008).

<sup>42</sup> Expression utilisée par Céline Pauthier, maître de conférences en histoire du droit à l'université Robert Schuman (Strasbourg), lors de l'entretien qu'elle nous a accordé le 23 octobre 2008.

<sup>43</sup> Université Robert Schuman de Strasbourg. Disponible sur : <<http://www-urs.u-strasbg.fr/fr/recherche/recherche/centres-de-recherche.html>> (consulté le 16 octobre 2008).

pays européens lors de l'adoption du processus de Bologne, à savoir de créer un espace européen de l'enseignement supérieur à l'aube de 2010, rend indispensables une connaissance et une compréhension de l'Europe contemporaine, de son processus de construction et de son fonctionnement.

Ajoutons à cela que ce ne sont pas seulement les contenus qui s'europanisent mais aussi les missions et les orientations des établissements : prenons l'exemple de l'École nationale d'administration (ENA). Celle-ci, créée en 1945 pour former le corps des hauts fonctionnaires des administrations françaises (Conseil d'Etat, Cour des comptes, administrations civiles, diplomatie...), a pris en compte l'ouverture de la France vers d'autres territoires et son intégration plus profonde dans l'Europe : en 2004, l'ENA ouvre son concours d'entrée aux candidats ressortissants de l'Union européenne, et, en 2005, intègre le Centre des études européennes de Strasbourg (CEES) qui, depuis 1995, prépare aux concours des institutions européennes. C'est aussi en 2005 que la scolarité partagée entre Paris et Strasbourg s'organise définitivement dans cette dernière ville : la décision de transférer une école éminemment nationale par ses missions initiales dans une ville siège d'institutions européennes, ainsi que l'insertion de l'ENA dans le pôle européen d'administration publique (PEAP) en 2004, sont révélatrices du poids pris par l'Europe dans le fonctionnement même des Etats<sup>44</sup>.

Cette omniprésence de l'Europe et de sa construction politique, notamment dans l'enseignement supérieur, crée des besoins en matière d'information et de documentation.

### 3.3 Quels sont les besoins documentaires en matière d'Europe ?

L'Europe, conformément à l'image que nous venons d'en donner, se présente sous deux aspects : l'Europe comme réalité quotidienne, l'Europe comme objet d'enseignement et champ de la recherche, c'est-à-dire une Europe qui se vit et s'appréhende, une Europe que l'on étudie et que l'on regarde à distance. Les besoins documentaires pour aborder ces deux réalités sont donc de niveaux différents, de même les réponses attendues.

C'est ainsi que, sur initiative de la Commission européenne, ont été créés en 1991 des centres d'information, les Info Points Europe (IPE), destinés à fournir une première réponse à toute question sur l'Union européenne, son fonctionnement et son actualité, ainsi qu'à aider le grand public dans ses recherches à ce sujet. Depuis 2005, ces centres font partie, avec les relais d'information à destination des milieux industriels, agricoles et commerciaux, du réseau Europe Direct, comprenant 447 relais sur le territoire européen dont 44 en France<sup>45</sup>. Cependant, ces relais ne constituent qu'un espace informationnel de premier recours, donnant accès à une documentation de base et générale. Face à des demandes pointues, ils réorientent le public vers des institutions plus spécialisées : ainsi, le personnel du Centre d'information sur les institutions européennes (CIIE) de Strasbourg a coutume d'envoyer des lecteurs à l'Institut des hautes études européennes (IHEE) lorsqu'il ne peut répondre aux questions posées<sup>46</sup>.

<sup>44</sup> Les informations de ce paragraphe sont tirées du site web de l'ENA. Disponible sur : <<http://www.ena.fr/index.php?page=institution/histoire>> (consulté le 16 octobre 2008).

<sup>45</sup> Europa. Disponible sur : <[http://ec.europa.eu/france/proxi/reseau\\_europe-direct\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/france/proxi/reseau_europe-direct_fr.htm)> (consulté le 16 octobre 2008).

<sup>46</sup> Entretien avec Laurent Stern, directeur de la bibliothèque de l'IHEE (Strasbourg), le 12 septembre 2008.

Mais il existe aussi une demande d'information et de documentation sur l'Europe depuis 1945 d'un niveau académique qui ne peut être satisfaite par ces structures. Les cursus universitaires en sciences humaines et sociales, comportant presque tous un volet « Europe », nécessitent la présence dans les SCD d'ouvrages fondamentaux et d'ouvrages plus pointus sur cette thématique, mais aussi l'accès à des sites, portails et bases de données spécialisés sur l'Europe (Europa, EUR-Lex, Eurostat...). L'orientation européenne de certaines grandes écoles telles Sciences Po et l'ENA, dans les enseignements et les perspectives professionnelles qu'elles proposent, exige aussi une adaptation des collections des bibliothèques les desservant. Enfin, ce besoin de documentation sur l'Europe communautaire est perceptible au travers d'un autre phénomène : les formations à la recherche documentaire. En effet, la documentation traitant de cette thématique étant assez difficile à trouver et à exploiter car essentiellement juridique, des formations spécialisées assurées par des bibliothécaires et des documentalistes ont été mises en place comme à l'université Robert Schuman de Strasbourg depuis la rentrée de 2008<sup>47</sup> et à l'ENA depuis deux ans<sup>48</sup>.

Les fonds des bibliothèques dites de « proximité » (bibliothèques universitaires, bibliothèques afférant à une école ou à un centre de formation) se révèlent utiles pour les étudiants dans leurs révisions et travaux courants, mais limités pour des recherches plus poussées, inter- ou pluridisciplinaires sur l'Europe<sup>49</sup>. Ainsi, de l'avis d'enseignants-chercheurs strasbourgeois<sup>50</sup>, les collections des bibliothèques universitaires ne suffisent pas à l'élaboration de leurs cours car elles proposent une documentation cloisonnée dans une discipline et rarement transversale. Ils ont besoin de cette dernière pour nourrir leur enseignement, l'approfondir et l'inscrire dans un champ de la connaissance plus vaste, d'où leur fréquentation de la BNU. Une autre limite de ces fonds d'étude réside dans le fait qu'ils se justifient avant tout par l'existence de cursus et diplômes intégrant cette thématique européenne, et, par la satisfaction de besoins immédiats : les professeurs soumettent aux bibliothécaires les listes des ouvrages qu'ils voudraient que les élèves consultent pour prolonger leurs cours. Ces fonds, évoluant avec les enseignements et dépendants d'eux, doivent sans cesse être actualisés et ne sont pas tous destinés à durer même si dans la plupart des structures que nous avons consultées<sup>51</sup>, une politique de conservation de certaines éditions antérieures, jugées indispensables, est mise en place quand des espaces de stockage existent.

Or, un pôle d'excellence a, nous l'avons vu, une logique différente : il s'inscrit dans la durée et parie sur des besoins et des intérêts à long terme, notamment ceux de la recherche. L'Europe au sens politique et communautaire est certes une entité récente et en construction, mais a fait l'objet d'études dès ses origines : la première thèse soutenue sur ce sujet à l'université Robert Schuman de Strasbourg date de 1956<sup>52</sup>. De même, c'est en 1953 qu'a été créé, dans cette ville, l'Institut des hautes études européennes dont les enseignements et les recherches de ses membres portent principalement sur l'histoire de la construction européenne depuis 1945 : 1178 mémoires portant sur cette thématique y sont conservés<sup>53</sup>.

---

<sup>47</sup> *Ibid.*.

<sup>48</sup> Entretien avec Cathy Simon-Bloch, responsable du CDE de l'ENA, le 17 octobre 2008.

<sup>49</sup> Cette nécessité d'un fonds pluridisciplinaire sur l'Europe a été affirmée par une lectrice de la BNU, en master, à une conservatrice de la bibliothèque. Nous tirons cette information d'un courriel de Béatrice Normand, responsable du pôle d'excellence *Europe* de la BNU (22 septembre 2008).

<sup>50</sup> Propos de Céline Pauthier, maître de conférences en histoire du droit, parlant en son nom et en celui de ses collègues de droit à l'université Robert Schuman (Strasbourg) lors de l'entretien qu'elle nous a accordé le 23 octobre 2008.

<sup>51</sup> C'est le cas à la bibliothèque de Sciences Po Paris, à celle de l'IHEE et au SICD de Strasbourg.

<sup>52</sup> BAUDIN, Dominique. « Une BNU, deux CADIST, trois SCD... Strasbourg ». *Arabesques*, n°16, octobre-décembre 1999, p. 18.

<sup>53</sup> « Chiffres clé de la bibliothèque de l'IHEE » au 30 juin 2008, document remis par Laurent Stern, responsable de cette bibliothèque.

Vu la place que l'Europe prend actuellement, vu son inscription dans l'avenir, elle devrait continuer à être l'objet d'études rétrospectives ou envisageant son histoire sur le long terme. Il s'avère donc nécessaire de constituer et de développer un fonds de référence sur l'Europe contemporaine, et, de conserver dès aujourd'hui des témoignages et des traces de celle-ci qu'ils soient issus de la production éditoriale nationale et étrangère ou de la production interne des organismes européens.

Il y a certes la place pour une documentation à la fois pointue, spécialisée et synthétique, et donc pour une bibliothèque la conservant et y donnant accès, mais est-il possible de constituer ce pôle d'excellence sur l'Europe ?

Comme va le montrer notre deuxième partie consacrée à la recension des fonds consacrés à l'Europe contemporaine dans les bibliothèques françaises, cette réalisation risque de s'avérer complexe et difficile car la documentation traitant de l'Europe est comparable à cette dernière – abondante, multiple et hétérogène.



## **Partie 2. Etat des lieux des collections sur l'Europe contemporaine. Peut-on créer un pôle d'excellence sur cette thématique ?**

---

Cette partie a pour objectifs de présenter les fonds développés autour de la thématique européenne dans l'enseignement supérieur français, ainsi que de réfléchir à la pertinence et à la possibilité de créer un pôle d'excellence sur cette thématique.

Il importe tout d'abord de définir les termes de cette étude.

### **1. L'« EUROPE », LES « QUESTIONS EUROPEENNES », LA « DOCUMENTATION EUROPEENNE » : DES NOTIONS COMPLEXES**

Le terme « Europe » est, d'un point de vue bibliothéconomique, vague et vaste, le continent européen pouvant être considéré sous des angles variés – géographique, historique, politique, linguistique et/ou culturel. Dans les faits, aussi, l'entité européenne est difficile à appréhender et à circonscrire : quelles sont les frontières de l'Europe ? A quelle(s) réalité(s) l'adjectif collectif « européen » renvoie-t-il ? Y-a-t-il une réelle unité entre les différents pays constituant cette entité comme cet adjectif le laisse supposer ?

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéresserons à l'Europe qui s'est construite depuis 1945 sous l'impulsion et autour des organisations intergouvernementales suivantes : le Conseil de l'Europe (1949), les Communautés européennes (années 1950) devenues Union européenne en 1992, et, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (1975). L'espace géographique retenu est donc vaste : l'Union européenne compte aujourd'hui 27 Etats membres, le Conseil de l'Europe, 47 (marges comprises : pays baltes, Ukraine, Turquie), et, l'OSCE, 56 de Vancouver à Vladivostok.

La mise en place de ces organisations et de leurs institutions a structuré l'Europe contemporaine, tant géographiquement que politiquement et historiquement. De ce fait, la documentation qu'elles produisent et qui est produite sur elles, est indispensable dans un fonds sur l'Europe contemporaine : la documentation institutionnelle, les sciences juridiques et politiques seront donc, dans ce type de fonds, très représentées.

La documentation issue de ces organisations est diverse : publications officielles périodiques (rapports d'activité, bulletins informatifs...); documents de travail à vocation interne appelés « working papers » (programmes de travail, documents préparatoires, comptes-rendus de séances, règlements, directives, recommandations, décisions...); périodiques et monographies papier.

Certaines de ces organisations possèdent leur propre maison d'édition (avec site web)<sup>54</sup> : le Conseil de l'Europe vend ainsi ses publications à de nombreuses

---

<sup>54</sup> La maison d'édition de l'Union européenne est l'Office des publications officielles des communautés européennes (OPOCE), accessible à l'adresse suivante [http://publications.europa.eu/index\\_fr.htm](http://publications.europa.eu/index_fr.htm) (consulté le 16 décembre 2008), celle du Conseil de l'Europe l'est à cette adresse, <http://book.coe.int/FR/index.php?PAGEID=10&lang=FR> (consulté le 17 octobre 2008).

bibliothèques intéressées par ses champs d'intervention (droits de l'homme, droit, éducation, démocratie locale, communication...), telle celle de Sciences Po Paris<sup>55</sup>. Cependant, depuis une dizaine d'années, les publications papier tendent à diminuer et une part croissante de cette documentation est librement accessible sur internet : ainsi, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'OSCE mettent en ligne, sur leur site web, les travaux de leurs organes<sup>56</sup>.

Pour finir sur cette « documentation européenne », il est important d'indiquer que nous y intégrons aussi bien celle produite par l'Union européenne et ses institutions que celle issue du Conseil de l'Europe, de l'OSCE, de l'Institut universitaire européen (IUE) de Florence ou de l'European science foundation.

Mais, nous ne limiterons pas la documentation sur l'Europe contemporaine aux publications émanant de ces organisations. Nous prendrons aussi en compte les monographies, périodiques papier et électroniques (payants) produits par des maisons d'édition plus ou moins spécialisées, tels La Documentation française, les éditeurs Bruylant (belge), Nijhoff (néerlandais) et Springer (allemand) qui « publient beaucoup sur ce sujet »<sup>57</sup>. En effet, ces ouvrages nous permettent d'aborder l'Europe contemporaine sous d'autres aspects que sous ses seules dimensions institutionnelle et juridique, certes essentielles pour appréhender la réalité européenne actuelle, mais insuffisantes pour développer un fonds de référence sur cette thématique : constituer un fonds sur les « questions européennes » et sur l'« Europe » depuis 1945, c'est aussi proposer des collections étudiant l'histoire et la géographie du continent européen, ses évolutions économiques et sociales, ses faits de civilisation.

## **2. COMMENT DEFINIR LE POLE D'EXCELLENCE QUESTIONS EUROPEENNES DE LA BNU ?**

Pourquoi et comment créer un pôle d'excellence sur l'Europe contemporaine ? La Bibliothèque nationale et universitaire (BNU) de Strasbourg l'a tenté. Au travers de son expérience, nous allons essayer de restituer toutes la complexité et la difficulté à créer un fonds documentaire spécialisé et nous demander si, au bout de quinze ans d'existence, ce fonds baptisé « pôle d'excellence » dès sa création l'est véritablement.

### **2.1 Le contexte de création du pôle d'excellence Questions européennes**

#### **2.1.1 Présentation de la BNU**

Avant de décrire plus en détails le pôle d'excellence *Questions européennes* de la BNU, présentons les grandes caractéristiques de cette bibliothèque qui permettent d'expliquer certains de ses choix documentaires.

De par son origine et son histoire, la BNU apparaît comme un établissement atypique dans le paysage des bibliothèques françaises.

---

<sup>55</sup> Entretien avec Donatienne Magnier, responsable du Pôle livres, Sylvie Thoré, responsable du Pôle périodiques et Claire Mouret, responsable des publications officielles à la bibliothèque de Sciences Po Paris, le 10 octobre 2008.

<sup>56</sup> Sur le portail Europa ([http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)) pour l'Union européenne, sur <http://www.coe.int/DefaultFR.asp> pour le Conseil de l'Europe et sur <http://fr.osce.org/> pour l'OSCE (ces sites ont été consultés le 16 décembre 2008).

<sup>57</sup> Courriel de Jean-Jacques Petit, responsable du CADIST de la BDIC, le 13 octobre 2008.

Lors des bombardements allemands de 1870, les bibliothèques du Séminaire protestant et de la Ville de Strasbourg furent détruites. Un appel à dons fut alors lancé dans l'Europe entière pour reconstituer les collections perdues. Les dons reçus (160 000 ouvrages en 1871) furent complétés par des acquisitions et le fonds de l'université napoléonienne. Le statut de cette nouvelle bibliothèque construite sur les ruines d'une bibliothèque municipale et possédant des collections universitaires n'allait pas de soi : elle fut érigée, par décision impériale, au rang de *kaiserliche Universitäts- und Landesbibliothek*, c'est-à-dire une bibliothèque à la fois impériale, universitaire et régionale<sup>58</sup>.

Après le rattachement de l'Alsace à la France en 1918, cette double vocation fut confirmée par le gouvernement français qui conféra à cette bibliothèque un statut particulier et unique en France, celui de bibliothèque nationale et universitaire, sous la forme juridique d'un établissement public à caractère administratif (EPA) (décret de 1926). Les décrets suivants (1973 et 1992) maintinrent cette orientation, tout en définissant les missions de la BNU : placée sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la BNU, chargée « de collecter, conserver, communiquer et mettre en valeur des collections de documents présentant un intérêt national, régional ou universitaire »<sup>59</sup>, s'affirme comme une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales, drainant des publics académiques et des publics larges aux intérêts variés. La BNU se trouve ainsi à l'intersection de plusieurs territoires (local, régional et national).

La BNU se place aujourd'hui au second rang des bibliothèques françaises pour ses collections (trois millions de volumes) et au premier rang des bibliothèques patrimoniales de l'enseignement supérieur avec 221 000 ouvrages antérieurs à 1810 et 6350 manuscrits<sup>60</sup>, avec des collections spécialisées en égyptologie, papyrologie et numismatique.

Sa politique d'acquisition se déploie sur deux plans :

- la BNU propose des fonds de niveaux universitaire et recherche couvrant toutes les disciplines de sciences humaines et sociales : langues et littératures (en particulier des pays européens), histoire et géographie, sciences politiques, juridiques, économiques et de gestion, philosophie, psychologie, sociologie, anthropologie, sciences religieuses, histoire de l'art<sup>61</sup> ;
- la BNU développe des collections qui constituent des pôles de référence à l'échelle nationale dont trois sont reconnus comme tels, les collections *Aire culturelle germanique*, *Sciences religieuses* et *Alsatiques*. Elle est en effet CADIST et pôle associé de la BnF au titre du partage documentaire pour les deux premiers, et, pôle associé de la BnF au titre du dépôt légal imprimeur pour les *Alsatiques*.

<sup>58</sup> Le *Land* allemand équivaut à la région française. La BNU était la bibliothèque du *Land Elsass-Lothringen*. Les informations de ce paragraphe sont tirées de l'article de Gérard Littler « La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Constitution des collections dans la période allemande (1870-1918) » dans le *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, vol. 47, n°4, p. 36-46.

<sup>59</sup> Décret n°92-45 du 15 janvier 1992, article 3. Se reporter à l'annexe 3.

<sup>60</sup> GUESLIN, Julien. *La B.N.U.S. de Strasbourg, « une bibliothèque universitaire » aux territoires multiples : atout ou handicap ?* Mémoire d'évaluation. Villeurbanne : Enssib, 2007. P. 5.

<sup>61</sup> La BNU a transféré ses collections scientifiques à l'université Louis Pasteur dans les années 1960 : elle n'acquiert désormais en sciences et techniques que des ouvrages de vulgarisation

### **2.1.2 Pourquoi développer un pôle d'excellence sur l'Europe contemporaine à la BNU ?**

Par le décret du 15 janvier 1992<sup>62</sup> furent institués les services communs de la documentation des trois universités strasbourgeoises, l'université Marc Bloch (Lettres, sciences humaines et sociales), l'université Robert Schuman (Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion) et l'université Louis Pasteur (Sciences et santé). L'administrateur de la BNU porta sur la situation l'analyse suivante : « *comme les universités sont amenées de plus en plus à prendre directement en charge leurs besoins documentaires, il était indispensable, pour donner un avenir à la collection exceptionnelle de trois millions de volumes que conserve la B.N.U.S., de mettre l'accent sur la mission nationale de cette bibliothèque en développant dans quelques domaines des collections de référence d'envergure nationale.* »<sup>63</sup> L'« aire culturelle germanique », les « sciences religieuses », les « alsatiques » et les « questions européennes » furent les secteurs retenus. Cette décision fut entérinée par le projet d'établissement de la BNU, approuvé par le Ministère de l'éducation et de la culture le 19 mars 1993.

Les trois premiers secteurs étaient « déjà bien présents »<sup>64</sup>, constituant le fondement des collections de la BNU : l'origine allemande de celle-ci dont on retrouve des traces dans la composition et l'organisation des collections (classification thématique alphanumérique toujours en vigueur), ainsi que son statut de *Landesbibliothek* qui lui permit de recevoir le dépôt légal du *Land Elsass-Lothringen* entre 1870 et 1918, expliquent que les collections *Aire culturelle germanique* et *Alsatiques* soient remarquables ; quant aux *Sciences religieuses*, elles ont bénéficié dès 1870 de riches acquisitions et dons (bibliothèques des professeurs Jean-Guillaume Baum et Edouard Reuss au 19<sup>e</sup> siècle ou encore celle du pasteur allemand Kirchbaum en 1990)<sup>65</sup>.

Les « questions européennes », par contre, étaient un « domaine neuf »<sup>66</sup> même si la BNU a toujours acquis des documents qui touchent à l'Europe et à ses valeurs : conflits et difficile unité (dont 4000 documents antérieurs à 1918 sur les guerres d'Europe), traités de paix et relations internationales, mouvement de nationalités, histoire culturelle, spirituelle<sup>67</sup>.... La BNU couvre aussi la plupart des langues et littératures européennes, dont les néerlandaises, scandinaves, finno-ougriennes et slaves. Le pôle *Questions européennes* fut ainsi considéré au sein de la BNU comme le « prolongement naturel de la dimension franco-allemande que l'histoire a conférée à cette bibliothèque »<sup>68</sup>.

De plus, cette initiative de mettre en place une politique d'acquisitions volontariste sur l'Europe depuis 1945 fut portée par un environnement géographique, politique, social et culturel particulier et propice.

Strasbourg, ville frontalière de l'Allemagne et au cœur de l'Europe, a été choisie, dès les années 1950, pour être le siège de nombreux organismes européens : le Conseil de l'Europe en 1949, le Parlement européen en 1979, le système d'information Schengen

---

<sup>62</sup> Décret n°92-45 du 15 janvier 1992. Se reporter à l'annexe 3.

<sup>63</sup> LITTLER, Gérard. « Août 1993. Bilan et perspectives. Note à l'attention de Monsieur le Directeur de l'Information scientifique et technique et des Bibliothèques », 10 août 1993. P. 2.

<sup>64</sup> LITTLER, Gérard. *Ibid.*. P. 2.

<sup>65</sup> BOSCH, Sonia. « Le Cadist de sciences religieuses de Strasbourg ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, vol. 48, n°6, p. 40-41.

<sup>66</sup> LITTLER, Gérard. « Août 1993. Bilan et perspectives », 10 août 1993. P. 2.

<sup>67</sup> DONNADIEU, Catherine. « La BNU et le projet de bibliothèque européenne », 14 septembre 2004. P. 3.

<sup>68</sup> LITTLER, Gérard. « Août 1993. Bilan et perspectives. », 10 août 1993. P. 2.

en 1985, la chaîne européenne Arte en 1991... S'y sont aussi installés, depuis un demi-siècle, des établissements de formation et de recherche spécialisés sur l'Europe contemporaine, tels l'Institut des hautes études européennes (1953) et le Centre d'études internationales et européennes (1963). C'est ainsi, que jusqu'aux années 1990, l'université Robert Schuman était un des rares établissements français à proposer des formations en droit européen prodiguées par des spécialistes qui attiraient des publics de l'Europe entière<sup>69</sup>.

En créant son pôle d'excellence, la BNU s'est donc inscrite dans cette dimension européenne de Strasbourg, dans cette logique d'ouverture sur l'Europe. Elle a cependant retenu un créneau documentaire original et novateur, qui n'avait jamais jusque là été exploité par une bibliothèque<sup>70</sup> : construire une collection de référence, d'intérêt immédiat et rétrospectif, qui permettra de suivre l'historique de la constitution de l'Europe depuis 1945, en dépassant la seule documentation juridique et institutionnelle déjà présente dans des bibliothèques spécialisées, et, en s'ouvrant à d'autres disciplines (histoire, géographie, sciences politiques, économiques et sociales).

L'histoire de la BNU, son statut et ses missions, ses collections encyclopédiques et multilingues, soutenus par un environnement favorable et un concours de circonstances (décret constitutif et confirmation de Strasbourg comme siège du Parlement européen en 1992), furent autant d'éléments qui justifiaient et légitimèrent la constitution, en son sein, d'un pôle d'excellence sur l'Europe « actuelle et en devenir »<sup>71</sup>.

## 2.2 Des obstacles à la constitution d'un pôle d'excellence

Construire un fonds spécialisé qu'il soit ou non de référence, s'avère parfois compliqué et long. Le pôle d'excellence *Questions européennes* de la BNU a rencontré des difficultés structurelles qui expliquent qu'il ait du mal à assurer, encore aujourd'hui, ses missions.

### 2.2.1 Une thématique difficile à circonscrire

Savoir ce que recouvre la thématique « Questions européennes » n'est pas évident à première vue : un effort de définition est nécessaire pour la rendre explicite. Or, pendant près de quinze ans, les acquéreurs successifs du pôle *Questions européennes* ont eu du mal à délimiter clairement les contours et l'extension de ce thème transversal pour lequel plusieurs acceptions ont été données. On est ainsi passé d'une définition stricte qui s'est élargie au point d'aboutir à une définition vague et « interprétable »<sup>72</sup>.

L'objectif initial était de « créer un fonds de référence [...] sur l'intégration européenne »<sup>73</sup> qui présenterait l'Europe des soixante dernières années dans ses aspects politiques, juridiques, économiques et sociaux ; l'Europe culturelle était laissée de côté. Vers 2000, le champ géographique de ce fonds s'est étendu au-delà des Etats membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe pour concerner aussi les marges

<sup>69</sup> Entretien avec Béatrice Debrie, responsable de la bibliothèque de Recherche juridique du SICD de Strasbourg, le 19 septembre 2008. Madame Debrie nous a indiqué le nom de certains de ces enseignants, Yves Gautier, Jean-Paul Jacqué et Robert Kovar.

<sup>70</sup> Entretien avec Gérard Littler, responsable du service de la Réserve de la BNU, ancien administrateur de la BNU à l'origine de la création du pôle d'excellence *Questions européennes*, le 23 octobre 2008. Avant de créer ce pôle, monsieur Littler a effectué des recherches à l'appui, en France et en Europe.

<sup>71</sup> Entretien avec Gérard Littler, responsable du service de la Réserve de la BNU, le 23 octobre 2008.

<sup>72</sup> Entretien avec Julien Collonges, responsable du pôle *Arts, langues et littératures* de la BNU, le 5 août 2008.

<sup>73</sup> DONNADIEU, Catherine. « Pôle d'excellence *Questions européennes* : le point », juin 2002.

européennes (Russie, Turquie, pays du Maghreb, relations transatlantiques). Les contours du fonds devinrent plus flous et plus larges : les « questions européennes » furent définies comme tout « ce qui aide à comprendre le mouvement vers l'unification européenne »<sup>74</sup>. On pouvait alors trouver dans l'histoire des siècles passés des prémices à ce mouvement d'unification ; 1914 fut envisagé comme date fondatrice de l'Europe actuelle<sup>75</sup>.

La définition de ce fonds a ainsi fluctué d'un responsable à un autre sans que l'on s'entende sur la définition à proposer.

Finalement, en 2007, la responsable du pôle a clarifié et recentré les contours de celui-ci comme suivant<sup>76</sup>.

Le pôle *Questions européennes* entend proposer la « meilleure documentation possible sur l'Europe depuis sa construction politique en 1945 et sur l'idée européenne telle qu'elle a émergé à cette époque »<sup>77</sup> au travers des disciplines suivantes : l'histoire et la géographie, le droit, les sciences politiques, l'économie et la sociologie. Il va de soi que l'Europe à la BNU n'est pas exclusivement représentée par ces disciplines et qu'on la retrouve dans l'ensemble des collections de sciences humaines et sociales de l'établissement. Ce fonds est ainsi complété par d'autres champs de la connaissance, tels les langues et littératures, la philosophie, les sciences religieuses ou encore l'art, qui apportent un éclairage différent sur l'Europe depuis 1945 et une autre façon de l'aborder. Il s'appuie donc sur son environnement documentaire immédiat.

La coupure chronologique de 1945-1950 peut, quant à elle, être adaptée et repoussée aux années antérieures en fonction de la pertinence de l'ouvrage retenu. Cette coupure lie en tout cas étroitement le pôle *Questions européennes* à l'actualité sous toutes ses formes.

L'ensemble des pays du continent « Europe » (marges méditerranéennes et orientales comprises) est pris en compte, « en mettant l'accent sur l'espace géographique des organisations »<sup>78</sup> tels l'Union européenne, le Conseil de l'Europe ou encore l'OSCE.

Les langues retenues sont essentiellement le français, l'anglais et l'allemand. Les ouvrages dans d'autres langues européennes (espagnol, italien, langues slaves et scandinaves) peuvent faire aussi l'objet d'acquisitions.

Ainsi, tout ouvrage de niveau étude, recherche ou de bonne vulgarisation sur une thématique européenne, toute étude sur un ou plusieurs pays européens, sur leurs relations entre eux depuis 1945, dans les disciplines citées précédemment, seront acquis pour enrichir ce fonds.

### **2.2.2 Une gestion délicate**

Suite au décret de 1992, un nouvel organigramme a été mis en place à la BNU. Il comprenait quatre départements documentaires dont chacun était pourvu, à côté de son champ disciplinaire, d'une fonction transversale et de la gestion d'un pôle d'excellence : les « questions européennes » ont été intégrées au Département Droit et sciences sociales (le D1), du fait des disciplines qu'elles couvraient (sciences politiques,

---

<sup>74</sup> COLLONGES, Julien. *Comment formaliser la politique documentaire de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Etat de l'existant, propositions de méthode, de calendrier et d'outils d'évaluation*. PPP. Villeurbanne : Enssib, 2005. Annexes (vol. 2), p. 61.

<sup>75</sup> *Ibid.*. P. 62.

<sup>76</sup> Nous nous appuyons dans les paragraphes qui suivent, sur le document élaboré par la responsable du pôle, « Définition du pôle d'excellence Europe et usages des cotes L, budget E, et du code NAEUR » (3 mars 2008).

<sup>77</sup> Entretien avec Christophe Didier, responsable de la Direction du développement des collections de la BNU, le 20 juin 2008.

<sup>78</sup> BNU. COMMISSION D'ACQUISITION DU D1. « Le pôle d'excellence sur les Questions européennes », décembre 1997.

juridiques, économiques et sociales, histoire et géographie). Lors du changement d'organigramme en 2007, elles ont été rattachées à la Direction du développement des collections (DDC) qui regroupe tous les pôles documentaires<sup>79</sup>.

Jusqu'en 2007, le pôle *Questions européennes* a été soumis à des changements de responsables, des vacances de postes et des cumuls de tâches ce qui ne permet pas d'assurer une vraie continuité et une bonne cohérence dans sa gestion et dans le suivi de ses acquisitions - même si celles-ci ont toujours été faites. Mais d'autres raisons expliquent que la gestion de ce fonds se soit révélée délicate.

Premièrement, étant consacré à une thématique transversale et touchant à diverses disciplines de sciences humaines et sociales, ce fonds est traité par plusieurs acquéreurs. Jusqu'en 2007, les acquéreurs faisaient tous partie du D1. La situation s'est complexifiée dans l'organigramme actuel puisque les quatre acquéreurs du fonds appartiennent à différents pôles documentaires : deux dans le pôle d'excellence *Europe*<sup>80</sup> (sciences politiques, droit, économie et sociologie) dont la responsable du pôle, un dans le pôle *Sciences humaines* (histoire et géographie), un dans le pôle *Arts, langues et littératures* (civilisation). Cependant, grâce à une séparation claire des secteurs d'acquisition et à des échanges réguliers, chacun réussit à acquérir sans empiéter dans le domaine de l'autre.

Deuxièmement, il s'avère que les acquéreurs du fonds *Questions européennes* sont chargés d'autres secteurs d'acquisition : ils ne se consacrent donc pas exclusivement à l'enrichissement de ce fonds. Ainsi, l'acquéreur du pôle *Sciences humaines* gère aussi les acquisitions en histoire et géographie toutes époques et tous pays confondus, et, en lettres classiques.

Malgré une situation assainie, il reste difficile d'assurer une gestion vraiment unifiée et efficace d'un tel fonds.

### 2.2.3 Des budgets insuffisants

Depuis sa création, le pôle *Questions européennes* a été financé essentiellement sur budget propre contrairement aux autres pôles d'excellence de la BNU : réception de subventions CADIST et pôle associé pour l'*Aire culturelle germanique* et les *Sciences religieuses*, réception de subventions des collectivités territoriales pour les *Alsatiens*.

Cependant, entre 2006 et 2008, il a pu bénéficier de subventions du Centre national du livre (CNL) ce qui lui a octroyé un budget confortable. L'inconvénient est que seuls les ouvrages en langue française et d'éditeurs francophones (français, belges, suisses) peuvent être acquis sur ces lignes budgétaires. Or dans le cas de la thématique européenne, la production éditoriale étrangère est plus importante que la production éditoriale francophone. Des subventions CADIST ou pôle associé seraient finalement plus intéressantes que des subventions CNL...

Le budget dégagé par la BNU pour ce pôle n'est pas négligeable : les dépenses se sont élevées à 29 713 € de monographies et 32 000 € d'abonnements de périodiques en 2006, à 19 501 € de monographies et 26 507 € d'abonnements de périodiques en 2007<sup>81</sup>. Mais, même augmenté des subventions CNL<sup>82</sup>, ce budget n'a rien à voir avec ceux des pôles d'excellence *Aire culturelle germanique* (155 292 €) et *Sciences religieuses* (117 500 €)<sup>83</sup>. Ces attributions budgétaires expliquent le plus faible accroissement du

<sup>79</sup> Se reporter en annexe aux organigrammes de la BNU (annexe 4).

<sup>80</sup> L'appellation « Pôle d'excellence *Europe* » de l'organigramme est utilisée par simplification, mais on dit et on écrit (notamment dans les rapports d'activité) « Pôle d'excellence *Questions européennes* ».

<sup>81</sup> NORMAND Béatrice. « Le pôle d'excellence *Europe* en chiffres », 25 novembre 2008.

<sup>82</sup> Les dépenses réalisées avec les subventions CNL se sont élevées à 18 000 € (p. 50 du *Rapport d'activité 2007*).

<sup>83</sup> BNU. *Rapport d'activité 2007*. P. 43 pour le pôle *Aire culturelle germanique*, p. 45 pour le pôle *Sciences religieuses*.

pôle *Questions européennes* : en 2007, il s'est enrichi de 933 ouvrages contre 5322 pour l'*Aire culturelle germanique* et 4476 pour les *Sciences religieuses*<sup>84</sup>. La thématique européenne (dans l'ensemble des disciplines qu'elle recouvre) ne représente actuellement que 7% des acquisitions annuelles de la BNU<sup>85</sup>.

Il est sûr que pour devenir un pôle d'excellence du niveau de ceux de la BNU et sur une thématique transversale, il faudrait des budgets plus conséquents d'autant plus que les ouvrages essentiels sur cette question sont coûteux (ouvrages juridiques<sup>86</sup>, ouvrages en langues étrangères).

Malgré des difficultés de démarrage qui se régulent progressivement, malgré certains obstacles au développement d'un pôle d'excellence significatif, comment se porte le pôle *Questions européennes* ?

## **2.3 Le pôle d'excellence *Questions européennes* aujourd'hui**

Le pôle d'excellence *Questions européennes*, selon la définition que nous en avons donnée, est un fonds spécialisé sur l'Europe contemporaine, mais qui l'aborde sous un angle généraliste d'étude et de recherche. Il doit en effet pouvoir convenir à un public universitaire (étudiants, enseignants-chercheurs) et à un public plus large conformément aux missions de la BNU. D'où le développement d'un fonds que la BNU ne veut ni trop pointu, ni « hyperspécialisé ». Notons que cette absence d'« hyperspécialisation », notamment en droit, est aussi due au fait que la BNU ne dispose pas du statut de centre de documentation européenne (CDE) qui l'aurait habilitée à recevoir en don l'ensemble des publications des institutions de l'Union européenne<sup>87</sup>.

### **2.3.1 Composition du fonds**

Ce fonds comprend actuellement 18 677 volumes dont 5673 en histoire de l'Europe et des pays européens, 1380 en droit communautaire et construction européenne, et, 6884 en économie, politique, société et culture. Les abonnements de périodiques s'élèvent au nombre de 209<sup>88</sup>. Quant aux ressources électroniques, elles se composent des principaux sites web et bases de données sur l'Europe (Eur-Lex, Europa, Eurostat) et de bouquets en sciences humaines et sociales intégrant des titres sur l'Europe tel l'*European integration online papers*.

Le pôle *Questions européennes*, outre les acquisitions onéreuses, s'est aussi enrichi de dons d'organisations européennes et d'instituts spécialisés sur l'Europe envoyant leurs publications : bulletins informatifs, rapports annuels, études, quelques comptes rendus de séances et « working papers ». Ces documents proviennent d'institutions de l'Union européenne (Parlement, Commission, Banque centrale), de l'IUE de Florence, de l'European science foundation, de l'OSCE ou encore du Conseil de l'Europe. Ces dons sont allés en diminuant au fil des années, la BNU n'ayant pas

---

<sup>84</sup> *Ibid.*. P. 42.

<sup>85</sup> Ce chiffre est issu des résultats des travaux sur la carte documentaire strasbourgeoise. Grâce à l'indice « TE », toutes les acquisitions touchant à la thématique européenne ont été comptabilisées à la BNU entre mai 2006 et juin 2007.

<sup>86</sup> L'Europe contemporaine est surtout dans la documentation institutionnelle (essentiellement juridique).

<sup>87</sup> La BNU a fait une demande pour avoir ce statut en 2004, mais ne l'a pas obtenu. Il existait déjà trois CDE à Strasbourg : un quatrième ne se justifiait peut-être pas.

<sup>88</sup> NORMAND, Béatrice. « Le Pôle d'excellence *Europe* en chiffres », 25 novembre 2008. Se reporter à l'annexe 5.

établi de politique de dons suivie sauf avec le Conseil de l'Europe avec lequel le partenariat dure toujours et, on le verra plus loin, connaît une nouvelle actualité.

Le Conseil de l'Europe, installé à Strasbourg, est la plus ancienne organisation européenne (1949). Il a pour mission de promouvoir la démocratie en Europe et de défendre les droits de l'homme : son rôle a été essentiel dans la construction de l'Europe contemporaine et l'est toujours. A l'occasion de la création du pôle d'excellence *Questions européennes*, des pourparlers ont été engagés entre la BNU et le Conseil de l'Europe qui aboutirent à la « création d'une bibliothèque dépositaire »<sup>89</sup> des publications du Conseil. Une convention fut établie stipulant que le Conseil de l'Europe remettrait à la BNU « un exemplaire [...] de toutes ses publications et périodiques »<sup>90</sup>. Actuellement, la BNU reçoit, chaque année, entre 50 et 100 monographies et les numéros de 21 titres de périodiques.

Ce dépôt, dont la BNU est la seule bibliothèque à bénéficier, a conforté et cautionné la création du pôle d'excellence *Questions européennes*.

Cependant, les collections du pôle pourraient être plus étoffées si on intégrait dans la cote « L » (cote spécifique à ce fonds) les ouvrages acquis sur l'Europe de 1945 à 1992 qui ont gardé leur cotation initiale : ainsi, le *Journal officiel des communautés européennes* (JOCE), indispensable dans un fonds « européen », est acquis depuis 1968 à la BNU, mais toujours coté en « F » (droit). Par manque de temps et de moyens humains, ce travail qui donnerait de l'ampleur au pôle, n'a pu être mené jusqu'à présent.

La pluridisciplinarité revendiquée par la BNU explique notamment que ce fonds ne puisse être exhaustif dans chaque discipline. De plus, la responsable du pôle, chargée également des acquisitions en sciences politiques, économiques et sociales de façon plus large, ne peut pousser ses recherches documentaires au-delà des bibliographies françaises et de quelques bibliographies allemandes et anglo-saxonnes.

### 2.3.2 Valorisation du fonds

La valorisation d'un fonds documentaire prend plusieurs formes : libre accès, site web, expositions, conférences... Qu'en est-il du pôle *Questions européennes* ?

Le fonds *Questions européennes* est presque en majorité conservé en magasin, la BNU ne pouvant que proposer une sélection de ses collections en libre accès (35 000 ouvrages et périodiques pour l'ensemble des disciplines). En salle 1, quelques étagères sont consacrées aux *Questions européennes* (monographies et principaux périodiques européens dont la présence en libre accès est indiquée sur le catalogue en ligne).

Le site web de la BNU met bien valeur les quatre pôles d'excellence de la bibliothèque puisqu'ils bénéficient d'une entrée dès la page d'accueil et d'un descriptif détaillé<sup>91</sup>. Une rubrique recense les nouvelles acquisitions de chaque secteur documentaire, dont l'*Europe*, décomposée en Droit européen, Politique européenne, Société, Economie, Histoire-géographie<sup>92</sup>.

Ces mises en valeur ont été complétées. En effet, à partir de 1993, des actions ont été menées pour promouvoir ce fonds et positionner la BNU sur le terrain de l'Europe : participation à la journée de l'Europe, à des colloques et conférences, notamment à ceux organisés par le CEES ; organisation de journées d'études avec le CIIE dont une sur l'accès à la documentation européenne le 17 décembre 2003 ; mise en place d'une

<sup>89</sup> CONSEIL DE L'EUROPE, SECRETARIAT GENERAL. « Accord en vue de la création d'une bibliothèque dépositaire », 2 décembre 1993. P.1.

<sup>90</sup> *Ibid.*. P. 2.

<sup>91</sup> BNU. Disponible sur : <<http://www.bnu.fr/bnu/fr/>> (consulté le 24 octobre 2008).

<sup>92</sup> *Ibid.*. Disponible sur : <<http://www.bnu.fr/BNU/FR/Poles+Documentaires/Nouvelles+acquisitions/Europe.htm>> (consulté le 8 novembre 2008).

exposition virtuelle en 2002 sur les « Richesses culturelles de l'Europe élargie »<sup>93</sup>... Mais, ces initiatives se sont taries aujourd'hui, faute de temps et de conviction quant à leurs utilité et pertinence.

Le pôle *Questions européennes* ne bénéficie donc plus de mises en valeur spécifiques ce qui a pu influencer sur sa visibilité extérieure et sa réception.

### **2.3.3 Réception du fonds**

L'observation des taux de communication des documents en magasin et des prêts montre une utilisation croissante des collections, proportionnelle à leur développement : la cote « L » enregistrait 2947 transactions en 1996, 5515 en 1997<sup>94</sup>, 7633 en 2007<sup>95</sup>. Ce dernier chiffre représente 2,8 % de la totalité des transactions<sup>96</sup>.

Les taux de 2007 ne pas négligeables lorsqu'on les compare aux taux comptabilisés par les littératures allemandes la même année : 4498 transactions soit 1,87 % des transactions totales. Ils le sont davantage face à ceux enregistrés par les *Alsatiques* (22 305 transactions soit 9,30% des transactions totales) et les *Sciences religieuses* (24 390 transactions soit 10,17%)<sup>97</sup>.

Ce fonds est donc utilisé, mais quelle visibilité a-t-il de l'extérieur ? Est-il vraiment connu ? De qui et jusqu'où ?

Il nous est difficile de répondre précisément à ces questions : nous n'avons pu mener d'enquête auprès des publics de la BNU, ni bénéficier de statistiques très fines sur la consultation du fonds. De plus, nous n'avons recueilli que quelques témoignages de pratiques d'utilisateurs.

Il s'avère ainsi que ce fonds est connu des professionnels de la documentation, strasbourgeois et extérieurs, dont les établissements développent des collections sur la même thématique (bibliothèques de l'IHEE et l'ENA à Strasbourg ; Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), bibliothèque Cujas, bibliothèque de Science Po à Paris<sup>98</sup>). Ce fonds est connu et même utilisé par plusieurs enseignants-chercheurs strasbourgeois dès lors qu'ils ont besoin de collections poussées sur ce thème<sup>99</sup>. Il convient à leurs recherches même si certaines thématiques ne leur semblent pas assez développées, telles la théorie de l'intégration européenne et les relations Euro-Méditerranée<sup>100</sup>.

Mais, toutes ces données font-elles de ce fonds un pôle d'excellence ?

## **2.4 Le pôle d'excellence *Questions européennes* en est-il vraiment un ?**

C'est certes un fonds spécialisé puisqu'il remplit les critères le définissant : développé autour d'une thématique actuelle et pérenne dont l'intérêt est assuré car elle dépasse le strict cadre strasbourgeois et français, ce fonds possède un socle et un

---

<sup>93</sup> Entretiens avec Catherine Donnadieu, adjoint de l'administrateur de la BNU, les 6 août et 23 octobre 2008.

<sup>94</sup> BNU. DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION. « Statistiques des prêts par radical de cotes de 1996 à 2006 », 27 janvier 2007.

<sup>95</sup> NORMAND, Béatrice. « Le Pôle d'excellence *Europe* en chiffres », 25 novembre 2008. Se reporter à l'annexe 5.

<sup>96</sup> *Ibid.*

<sup>97</sup> Tous les taux donnés dans ce paragraphe proviennent de « Statistiques Prêts par discipline 2007 », document élaboré par la Direction du système d'information de la BNU.

<sup>98</sup> Nous en avons eu confirmation par les entretiens et échanges de courriels avec les bibliothécaires de ces établissements.

<sup>99</sup> Entretien avec Céline Pauthier, maître de conférences en histoire du droit à l'université Robert Schuman (Strasbourg), le 23 octobre 2008.

<sup>100</sup> Courriel d'Eric Maulin, professeur de droit public à l'université Robert Schuman et directeur de l'IHEE (Strasbourg), le 14 novembre 2008.

environnement documentaires propices (collections sur l'Europe des 19<sup>e</sup> et début du 20<sup>e</sup> s. conséquentes) et se développe en cohérence avec les autres collections de la BNU. Il est de plus destiné à durer comme toute collection de cette bibliothèque. Enfin, il peut être considéré comme un fonds de référence au sens où il propose aux publics des documents fondamentaux pour connaître et comprendre l'Europe contemporaine.

Par contre, il est plus délicat de mesurer le rayonnement de ce fonds : si repéré au niveau local, il l'est moins au niveau national. Il ne bénéficie pas à la différence des autres pôles d'excellence de la BNU d'une reconnaissance institutionnelle qui lui conférerait une visibilité nationale : la BNU n'est ni CADIST, ni pôle associé de la BnF sur cette thématique.

Les critères volumétriques, permettant de distinguer un pôle d'excellence d'un fonds spécialisé, sont eux-aussi plus difficiles à apprécier. Si on compare ce fonds aux autres pôles d'excellence de la BNU, on ne peut le considérer comme tel : le pôle *Sciences religieuses* compte actuellement environ 240 000 volumes, le pôle *Aire culturelle germanique* environ 211 000. De même, face au CADIST « Langues, littératures et civilisations ibériques et ibéro-américaines » : créé en 1991 et géré conjointement par les bibliothèques universitaires de Toulouse 2 et Bordeaux 3, il a connu un développement supérieur - 62 000 monographies et 1109 titres de périodiques (imprimés et électroniques), en cumulant les chiffres des deux sites<sup>101</sup>.

Mais par rapport à d'autres collections spécialisées, le pôle *Questions européennes* ne se situe pas si mal. Ainsi le pôle associé « Echanges dans le monde méditerranéen », créé en 1996 et réunissant plusieurs organismes documentaires à Aix-en-Provence et à Marseille, comprend 13 500 volumes huit ans plus tard<sup>102</sup>. De même, le volume d'acquisitions annuel du pôle de la BNU est plus élevé que celui d'autres établissements sur la même thématique (150 ouvrages sur la politique de l'Union européenne à la BDIC, par exemple<sup>103</sup>).

Cependant, cette analyse est légèrement biaisée dans la mesure où nous n'avons pris en compte que les 18 677 ouvrages acquis depuis 1993 : en y ajoutant les acquisitions antérieures, on aurait un fonds plus significatif et qui pèserait davantage à l'échelle locale et nationale. De plus, elle est à ajuster au point de comparaison que l'on retient, ainsi qu'aux exigences que s'assigne la BNU vis-à-vis de ce pôle. Rappelons enfin que l'on est face à une thématique récente - l'Europe des soixante dernières années - dont l'historiographie est en cours de constitution : ce fonds ne peut avoir l'ampleur de collections construites patiemment depuis un siècle.

Un des handicaps de ce fonds est qu'il a été baptisé « pôle d'excellence » avant même d'être constitué et donc que quinze ans après, au seul décompte des acquisitions faites il est, de l'avis de plusieurs agents de la BNU, à l'état embryonnaire. L'environnement documentaire de la BNU, foisonnant et concurrentiel sur cette thématique, n'a pas facilité non plus le développement de ce pôle.

<sup>101</sup> Bibliothèque de l'université Toulouse 2. Disponible sur : <<http://w3.bu-centrale.univ-tlse2.fr/index3.html>>. Bibliothèque de l'université Bordeaux 3. Disponible sur : <<http://scd.u-bordeaux3.fr/CADIST/index.html>> (consultés le 9 novembre 2008).

<sup>102</sup> GILLES, Benjamin. *Valorisation des collections du pôle associé « Echanges en Méditerranée » et ouverture vers d'autres partenaires*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : Enssib, 2004. P. 33.

<sup>103</sup> Information de Jean-Jacques Petit, responsable du CADIST de la BDIC, tirée du questionnaire que nous lui avons remis.

### **3. DES FONDS MULTIPLES ET RICHES : QUELLE PLACE POUR LE POLE D'EXCELLENCE DE LA BNU ?**

Sans avoir recensé tous les fonds documentaires traitant des questions européennes, force est de constater, après consultation de sites de bibliothèques de l'enseignement supérieur, qu'il en existe beaucoup, avec des degrés de spécialisation variables. Afin de rendre compte de cette réalité documentaire, nous n'avons retenu qu'un nombre limité d'établissements, en France et à l'étranger, pour lesquels nous avons bénéficié d'informations plus importantes. Le pôle d'excellence de la BNU nous a servi de point de repère et de comparaison privilégié dans la phase de recherche, puis dans l'analyse de l'existant. C'est la raison pour laquelle nous présenterons ces fonds spécialisés selon une double approche : une approche géographique en partant de l'inscription de la BNU dans ses différents territoires - local, national, européen ; une approche documentaire en retenant surtout des bibliothèques de taille et de missions proches de la BNU.

#### **3.1 La documentation européenne à Strasbourg**

De l'avis de tous les professionnels du livre que nous avons rencontrés à Strasbourg, il existe, dans cette ville, un fort « potentiel »<sup>104</sup> en matière de documentation sur l'Europe contemporaine, mais dispersé entre plusieurs structures. La situation géographique et politique de Strasbourg a conforté l'attraction pour cette thématique, voire un certain « militantisme »<sup>105</sup>.

##### **3.1.1 Le service inter-établissements de coopération documentaire strasbourgeois**

Les SCD des universités de Strasbourg, créés en 1992, ont fusionné en un SICD le 1<sup>er</sup> janvier 2007, en préfiguration de la création de l'Université de Strasbourg (UdS) le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le SICD a organisé les collections de ses 25 bibliothèques intégrées en quatre départements thématiques : Santé ; Sciences ; Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; Lettres et sciences humaines. Ce sont les collections des deux derniers départements qui intéressent notre étude<sup>105</sup>.

##### Le département Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion (ex-SCD de l'université Robert Schuman)

La plupart de ses bibliothèques possèdent des fonds sur l'Europe :

- en sciences juridiques, les bibliothèques Danièle Huet-Weiller (U2-U3), de la Faculté de droit et de Recherche juridique ;
- en sciences économiques, la bibliothèque du Pôle européen de gestion et d'économie (PEGE) ;
- en sciences politiques et historiques, les bibliothèques de l'Institut d'études politiques (IEP)<sup>106</sup> et de l'Institut des hautes études européennes (IHEE).

<sup>104</sup> Entretien avec Laurent Stern, directeur de la bibliothèque de l'IHEE (Strasbourg), le 12 septembre 2008. Julien Collonges, responsable du pôle *Arts, langues et littératures* de la BNU, a parlé de « points forts partagés » entre plusieurs établissements (entretien du 5 août 2008).

<sup>105</sup> Entretien avec Céline Pauthier, maître de conférences en histoire du droit à l'université Robert Schuman (Strasbourg), le 23 octobre 2008, qui a employé ce terme à propos des formations universitaires dans lesquelles les mots « Europe » et « européen » sont fréquemment utilisés actuellement sans que dans la réalité, les enseignements sur cette thématique soient très poussés.

<sup>106</sup> La bibliothèque de l'IEP comprend aussi les collections de la bibliothèque de l'Institut de préparation à l'administration publique (IPAG).

Les fonds « européens » ne représentent souvent qu'une partie des collections, plus ou moins importante, mais indispensable aux enseignements prodigués. Ces collections, insérées dans un ensemble plus vaste (22 000 ouvrages en libre accès à la bibliothèque de Recherche juridique), sont de ce fait difficilement quantifiables, voire identifiables. De plus, l'organisation des bibliothèques par discipline fait que seulement une, parfois deux dimensions de l'Europe contemporaine sont présentées : la bibliothèque de Recherche juridique couvre le droit européen et les droits nationaux des pays européens, mais pas les autres aspects de la réalité européenne. Parfois même, les collections sont scindées par niveau, Licence-Master à la bibliothèque Danièle Huet-Weiller et à celle de la Faculté de droit, Master 2-Doctorat à la bibliothèque de Recherche juridique – ce qui nuit à la visibilité et à la connaissance des collections.

Enfin, malgré l'orientation européenne de nombreuses formations universitaires, les collections sont souvent généralistes : ainsi, le fonds de la bibliothèque de l'IEP portant sur les sciences administratives, politiques, juridiques et économiques, l'histoire et les problèmes sociaux du monde contemporain, reste, pour l'Europe, « assez généraliste »<sup>107</sup> en droit et en économie, un « peu plus spécialisé »<sup>108</sup> en sciences politiques. Même, la bibliothèque de Recherche juridique, qui, à sa création en 1994, a intégré le fonds du Centre d'études internationales et européennes (CEIE) grâce auquel elle a obtenu le statut de CDE, perd en documentation européenne de sa dimension spécialisée : la documentation juridique sur l'Europe, autrefois sur support papier, est accessible aujourd'hui sur internet, librement et presque dans son intégralité. La bibliothèque reçoit bien encore quelques dons de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (OPOCE), mais en bien moins grande quantité qu'auparavant et surtout d'un niveau qui ne correspond plus à celui de ses publics et à leurs besoins (beaucoup de fascicules et de brochures d'information, très peu de monographies). Grâce néanmoins aux collections antérieures conservées (microformes du JOCE par exemple) et aux acquisitions courantes, cette bibliothèque reste, en droit européen, fournie.

Cependant, il existe, au sein du département Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion, un établissement dont la spécialisation sur l'Europe est plus visible : la bibliothèque de l'IHEE, créée en même temps que l'Institut en 1953 et intégrée au réseau des CDE.

L'IHEE se consacre aux études européennes dans une démarche pluridisciplinaire, abordant l'Europe contemporaine, sous ses aspects historique, politique, institutionnel, juridique et économique. Il propose à ses étudiants sept formations de niveau Master sur cette thématique, élargie aux autres processus d'intégration régionale dans le monde. Le fonds de la bibliothèque se développe parallèlement à ces enseignements et comprend un ensemble de 15 000 ouvrages dont 10 503 concernent l'intégration européenne et les pays européens (selon une approche pluridisciplinaire), le reste des collections traitant des pays et sujets internationaux. L'Allemagne est le pays européen le mieux représenté avec 1440 ouvrages, la bibliothèque ayant reçu une partie du fonds du Centre d'études germaniques (CEG), partagé avec la BNU. La bibliothèque possède aussi deux collections importantes consacrées l'une aux droits de l'homme en Europe, l'autre aux pays d'Europe centrale et orientale et à l'ex-URSS.

<sup>107</sup> Courriel de Catherine Fauquignon, responsable de la bibliothèque de l'IEP de Strasbourg, le 21 octobre 2008.

<sup>108</sup> *Ibid.*.

Cet ensemble, avec des moyens inférieurs à ceux du pôle d'excellence de la BNU, s'accroît annuellement d'environ 400 nouveautés, dont une bonne moitié par don (OPOCE, bibliothèques de pays européens, quelques périodiques et comptes rendus de séances du Conseil de l'Europe...).

C'est le fonds le plus proche dans sa composition, ses thématiques et son approche de l'Europe, de celui développé par la BNU. Leurs collections se recoupent (titres de périodiques)<sup>109</sup> et se complètent<sup>110</sup> : certains aspects de l'Europe contemporaine sont plus développés à l'IHEE (6200 ouvrages sur l'histoire de l'intégration européenne) ; le statut de CDE lui a permis dans le passé d'obtenir une documentation sur l'Union européenne plus importante ; par contre, seule la BNU couvre le versant sociologique et les faits de civilisation<sup>111</sup>.

### Le département Lettres et sciences humaines (ex-SCD de l'université Marc Bloch)

Les bibliothèques de Sciences historiques et sociales qui intéressent notre étude, ne développent pas de fonds spécifiques sur l'Europe contemporaine : les ouvrages généraux et de synthèse y sont, augmentés s'il le faut en cas de programmes universitaires consacrés à cette question (comme par exemple, le programme d'agrégation et de CAPES des dernières années)<sup>112</sup>.

Toutefois, la Maison interuniversitaire des sciences de l'homme – Alsace (MISHA), qui a deux spécialités, les sciences de l'Antiquité et les études européennes, abrite au sein de sa bibliothèque les collections de deux groupes de recherche de l'université Robert Schuman : le Groupe de Sociologie politique européenne (GSPE) et le Groupe Société, droit et religion en Europe (SDRE), réunis dans le Centre Politique, Religion, Institutions et Société : mutations européennes (PRISME). Les collections du GSPE comprennent 550 titres, celles du SDRE 1900 titres, de niveau recherche et quasi exclusivement en langues étrangères<sup>113</sup>. Ces fonds encore peu développés et hyperspécialisés donnent une autre vision de la thématique européenne et l'enrichissent, complétant les collections en sciences sociales et religieuses européennes de la BNU et leur conférant plus de pertinence.

#### **3.1.2 Le centre de documentation de l'ENA**

Ecole d'application assurant des formations initiales et continues, l'ENA disposait, entre 1995 et 2005, de deux antennes, l'une à Paris, l'autre à Strasbourg qui avaient, chacune, leur centre de documentation, labellisé CDE. Celui de Paris a fermé en 2005 et son fonds a été réparti entre la bibliothèque de la nouvelle université de Marne-la-Vallée et le centre de documentation de l'ENA à Strasbourg, qui a récupéré les documents qu'il ne possédait pas.

La thématique européenne est présente au travers des collections dites « CDE » classées à part sur les rayonnages, et, au travers de monographies et périodiques, disséminés dans le reste des collections en fonction de leur thématique (sciences

---

<sup>109</sup> La BNU et la bibliothèque de l'IHEE ont 35 titres de périodiques en commun.

<sup>110</sup> D'un point de vue volumétrique si l'on ne prend en compte que les acquisitions du pôle d'excellence *Questions européennes* depuis 1993. Nous n'avons pas pu, vu le temps qui nous était imparti, travailler sur le contenu de ces collections.

<sup>111</sup> Les informations qui précèdent sont tirées de plusieurs sources : le dépliant de présentation de l'IHEE, l'entretien avec Laurent Stern, responsable de la bibliothèque de l'IHEE, le 12 septembre 2008, la documentation interne que ce dernier nous a remise (« Chiffres clé bibliothèque IHEE » au 30 juin 2008 ; « Statistique ouvrages (par thématiques) »).

<sup>112</sup> Courriel de Vincent Chappuis, responsable de la bibliothèque de Sciences historiques du SICD de Strasbourg, le 6 novembre 2008, courriel d'Emmanuelle Kremer, responsable de la bibliothèque de Sciences sociales du SICD de Strasbourg, le 18 novembre 2008.

<sup>113</sup> Courriel de Claude Lorentz, responsable de la bibliothèque de la MISHA (Strasbourg), le 17 septembre 2008.

politiques, juridiques et économiques) : une fois de plus aucune donnée chiffrée. Parmi ces collections, les questions européennes et internationales, l'administration publique, centrale et territoriale, en France et à l'étranger sont les plus développées. Par contre, le centre de documentation possède peu de documents sur l'histoire de la construction européenne et en sociologie européenne.

Il est important de noter que les collections de cette bibliothèque se développent sans perspective historique, sans optique de recherche et d'études rétrospectives (peu de chercheurs fréquentent le centre). Les collections répondent avant tout à des besoins immédiats et concrets, ceux des étudiants et ceux de professionnels, anciens élèves qui sollicitent la bibliothèque dans le cadre de leur fonction. Elles ont de plus une approche professionnelle et pratique de la connaissance, nécessaire aux futurs énarques et à ceux déjà en poste. Indiquons que le centre de documentation sert surtout le personnel travaillant, étudiant ou ayant étudié à l'ENA, et très peu de publics extérieurs<sup>114</sup>.

En marge des fonds « européens » de l'enseignement supérieur, il nous reste deux établissements à présenter pour mieux cerner le contexte documentaire strasbourgeois.

### **3.1.3 La bibliothèque de la Cour européenne des droits de l'homme**

La bibliothèque de la Cour européenne des droits de l'homme (organe judiciaire du Conseil de l'Europe) a été créée en 1966. Elle est destinée principalement au personnel de la Cour : le public extérieur est accepté sur rendez-vous.

Elle possède des fonds centrés sur cette institution : ses publications ; de la littérature secondaire (monographies, périodiques, thèses) sur la Cour et la Convention européenne des droits de l'homme. Ces dernières années, sa couverture documentaire s'est étendue au droit comparé, au droit constitutionnel et aux législations et jurisprudences nationales.

### **3.1.4 La médiathèque André Malraux**

Ouverte depuis le 20 septembre 2008, elle propose au sein de ses collections un fonds sur les littératures européennes, qui risque de faire concurrence aux riches fonds de la BNU dans ce domaine<sup>115</sup>, même si le fonds de la médiathèque s'adresse à un public plus large.

### **3.1.5 Pour conclure**

Ainsi, les besoins documentaires sur l'Europe sont multiples à Strasbourg et le nombre de bibliothèques y répondant aussi. Ces collections abordent la thématique européenne sous différents angles : dimensions politique, juridique et économique qui sont les plus présentes (bibliothèques du SICD, ENA, Cour européenne des droits de l'homme) – il y a trois CDE à Strasbourg ; dimension historique (IHEE et BNU) ; dimension sociologique (MISHA et BNU) ; dimension littéraire et linguistique (bibliothèques du SICD, BNU et médiathèque).

En fonction des missions et priorités des établissements (enseignement/recherche, satisfaction de besoins immédiats/à plus long terme), en fonction du public visé (interne et/ou extérieur, local/plus large), l'approche se veut pluridisciplinaire ou plus

<sup>114</sup> Les informations sur l'ENA et son centre de documentation sont tirées de plusieurs sources : l'entretien avec Cathy Simon-Bloch, responsable du CDE de l'ENA, le 17 octobre 2008, les chartes des collections de 2005 et 2008.

<sup>115</sup> « [...] Les langues et littératures représentent 30 % des acquisitions de la BNU (environ 7000 titres par an), ce qui fait du Pôle Langues et littératures le premier ensemble documentaire de la BNU [...] » (<<http://www.bnu.fr/BNU/FR/Poles+Documentaires/Presentation+des+fonds/Langues+et+litteratures.htm>>, consulté le 10 novembre 2008).

circonscrite, la destination et l'usage de ces fonds diffèrent. Les collections seront ainsi moins spécialisées et le niveau moins élevé pour le grand public et les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle que pour les étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles et les chercheurs fréquentant les bibliothèques de la MISHA ou de l'IHEE.

Le constat est néanmoins le suivant : il existe à Strasbourg un foisonnement documentaire sur la thématique européenne, dont la cartographie n'est pas évidente pour quiconque chercherait à l'étudier, et même pour les documentalistes et bibliothécaires strasbourgeois.

Jusqu'à présent, il y a eu peu de concertations d'acquisition – sauf pour la mutualisation des abonnements électroniques entre le SICD et la BNU -, en tout cas aucune « collaboration active, c'est-à-dire un partage effectif des compétences d'acquisition »<sup>116</sup> entre les bibliothèques strasbourgeoises, malgré les prescriptions du décret de 1992<sup>117</sup>. Les établissements ont développé leurs politiques documentaires sans toujours tenir compte de leur environnement ou du moins sans une connaissance exacte des fonds existants dans les autres bibliothèques. D'où la situation actuelle : des collections riches si on les assemble toutes, mais disséminées, peu visibles et parfois redondantes. Les bibliothécaires regrettent cette situation et sont conscients que l'existence d'un réel réseau documentaire à Strasbourg, d'un vrai dialogue donneraient plus de cohérence et de pertinence au développement de leur fonds « européens », mettraient fin au cloisonnement entre les sites et aussi à un sentiment d'isolement face aux choix documentaires à faire.

Pour la BNU, ce foisonnement a été un facteur d'incertitude quant au développement du pôle d'excellence *Questions européennes* et à la place à lui donner à Strasbourg. Il n'a fait qu'accentuer son peu de visibilité extérieure. Enfin, les difficultés de dialogue avec les universités ces quinze dernières années n'ont pas permis non plus à la BNU de faire connaître davantage son fonds et de l'affirmer comme différent et complémentaire à la fois.

## 3.2 Les centres de documentation européenne

Il est impossible de recenser tout ce qui se fait autour de la thématique européenne dans les bibliothèques d'enseignement supérieur : en effet, la plupart des bibliothèques universitaires qui affichent cette orientation documentaire bénéficient du statut de centres de documentation européenne. Sans nous étendre sur ce type de bibliothèques qui a déjà fait l'objet d'un mémoire<sup>118</sup>, il nous faut néanmoins évoquer cette réalité incontournable au sein des fonds spécialisés sur l'Europe contemporaine.

Ce statut est octroyé à des bibliothèques de l'enseignement supérieur (bibliothèques universitaires, d'instituts, de grands établissements)<sup>119</sup>, qui, après avoir passé une convention avec la Commission européenne, reçoivent gratuitement l'ensemble des publications officielles produites par les institutions de l'Union européenne. Ces dons sont complétés par l'achat de monographies et périodiques concernant l'Europe quand les bibliothèques le peuvent : elles ne bénéficient d'aucune

---

<sup>116</sup> AGENCE D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, SECTION DES ÉTABLISSEMENTS. *Rapport d'évaluation de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg*, septembre 2008. P. 21

<sup>117</sup> Décret n°92-45 du 15 janvier 1992, articles 3 et 5. La BNU, en assurant les missions de SICD à Strasbourg comme l'exigeait ce décret, aurait dû permettre cette coopération, mais son action a été entravée par les universités. Se reporter à l'annexe 3.

<sup>118</sup> GUESLIN, Julien. *Les bibliothèques du supérieur et les publications officielles : l'exemple des centres de documentation européenne*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : Enssib, 2008. 101 p.

<sup>119</sup> 48 bibliothèques en France possèdent ce statut (<[http://ec.europa.eu/europedirect/visit\\_us/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europedirect/visit_us/index_fr.htm)> consulté le 9 novembre 2008).

subvention de la part des Communautés européennes pour gérer et enrichir ce fonds spécifique.

La mise en place de ce réseau à partir de 1963 avait pour objectif de promouvoir et de favoriser l'enseignement et la recherche sur la construction communautaire, mais aussi de faire mieux connaître les politiques et les activités des Communautés européennes. Les CDE doivent être ouverts à tous, alors que, dans les faits, seuls des lecteurs avertis et spécialisés les fréquentent, le grand public allant plutôt dans les relais du réseau Europe Direct. Cependant, cette volonté communautaire d'un accès élargi s'est maintenue et apparaît aujourd'hui comme un facteur de déstabilisation pour ces bibliothèques qui se sentent devenir des instruments de communication au service de l'Union européenne. La documentation reçue actuellement en est la preuve : moins de publications d'un niveau académique, davantage de documents de vulgarisation (brochures, dépliants, tracts).

Parallèlement à l'évolution des contenus, la quantité de publications envoyées diminue : « Le volume des publications papier baisse lui drastiquement : entre 2000 et 2005, 36 arrêts de publications de périodiques et une diminution de 50% des envois de monographies. »<sup>120</sup> En effet, le passage à l'électronique s'est généralisé au sein des Communautés européennes depuis une dizaine d'années afin de diminuer les coûts de production et de logistique qui incombaient aux services auteurs (les institutions). A ce souci d'économie et de rationalisation, s'est ajoutée une volonté de transparence vis à vis des européens : la plupart des publications officielles sont désormais accessibles en ligne, gratuitement, sur le portail Europa et les sites des institutions.

La raison d'être des « bibliothèques CDE » est ainsi remise en cause, même si elles demeurent des centres spécialisés sur l'Union européenne, ayant conservé, quand elles en ont la place, les exemplaires papier des publications reçues. Mais, ces évolutions récentes vont sûrement les amener à se transformer.

### 3.3 Quelques fonds parisiens significatifs

Quelques grandes bibliothèques de la région parisienne offrent des points de comparaison avec la BNU : vocation patrimoniale, volume documentaire proche, collections de niveau universitaire et recherche, fonds incontournables dans certaines disciplines. Nous en avons retenu trois : la bibliothèque interuniversitaire Cujas, la bibliothèque de Science Po et la bibliothèque de documentation internationale contemporaine (Nanterre). On retrouve les mêmes difficultés énoncées précédemment à savoir de ne pouvoir quantifier les fonds concernant l'Europe, ces collections étant insérées dans des ensembles documentaires plus vastes : nous ne pourrions donc avancer de données chiffrées exactes.

#### 3.3.1 La bibliothèque interuniversitaire Cujas

La bibliothèque interuniversitaire Cujas, rattachée administrativement à l'université Paris 1, est, avec son million de volumes, la première bibliothèque juridique de France : elle est CADIST et pôle associé de la BnF en sciences juridiques. Ses autres domaines fondamentaux sont les sciences politiques (relations internationales), l'économie (théorie et histoire) et l'histoire des institutions. Elle est aussi dépositaire des publications de près de 80 organisations internationales et intergouvernementales, notamment de celles des institutions européennes, en tant que CDE, du Conseil de l'Europe et de l'ONU. Ces dépôts sont complétés par l'achat de monographies (manuels

<sup>120</sup> GUESLIN, Julien. *Op. cit.* P. 51.

et ouvrages de référence), de périodiques (comme les *Cahiers de droit européen*, la *Revue du droit de l'Union européenne*) et de bases de données. De plus, possédant, parmi ses 13 000 titres de périodiques, 1600 titres sur l'Europe et les relations internationales, la bibliothèque Cujas est incontournable pour le droit européen<sup>121</sup>.

### **3.3.2 La bibliothèque de Sciences Po**

La bibliothèque de Sciences Po se développe, quant à elle, en lien avec les enseignements de la Fondation. Il y en a toujours eu sur l'Europe contemporaine, avec quelques nouveautés récemment : introduction d'un master Affaires européennes et d'un master recherche Politique et sociétés en Europe, ainsi que d'une préparation aux concours européens.

L'Europe irrigue les « grands piliers »<sup>122</sup> de la bibliothèque que sont les sciences politiques et économiques, l'histoire (surtout du 20<sup>e</sup> siècle), la sociologie et la vie internationale ; le droit commence à avoir une part plus importante dans les collections du fait de l'évolution des enseignements. La couverture géographique est internationale avec une prédominance de l'Europe néanmoins ; la plupart des ouvrages sont en français et en anglais. Notons enfin que la bibliothèque de Sciences Po couvre très bien la vie politique des Etats de l'Union européenne depuis 1945 et possède des fonds riches sur l'identité européenne et sur les débuts de la pensée européenne.

Pour ce qui est des dépôts et dons, après en voir reçus beaucoup venant d'organismes européens et internationaux (Union européenne, ONU...), ils se sont taris sans que la bibliothèque n'en cherche activement de nouveaux.

### **3.3.3 La bibliothèque de documentation internationale contemporaine**

Réputée pour ses collections sur les deux guerres mondiales et sur la guerre froide, CADIST et pôle associé sur la thématique « Relations internationales et monde contemporain », la BDIC possède des collections très riches sur l'Europe du 20<sup>e</sup> siècle : 82% de ses fonds, ex-URSS et Russie comprises<sup>123</sup>.

La BDIC développe ses collections autour du « fil conducteur »<sup>124</sup> que constituent les tensions politiques dans le monde : ainsi, leur régulation et le maintien de la paix que recherchent les organisations européennes créées après la seconde guerre mondiale, en sont un aspect essentiel. La construction européenne a donc été couverte par la BDIC dès ses débuts, par ses achats et par de nombreux dons : publications officielles des Communautés européennes et de leurs institutions, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) ; documents de séance, comptes rendus de débats du Conseil de l'Europe (1950-1970) ; rapports d'activités de divers organismes... sources qui se sont amoindries aujourd'hui.

Du fait du coût de la documentation et de l'explosion de l'offre éditoriale, la BDIC a recentré ses acquisitions sur l'Europe contemporaine sur ses thématiques centrales : le rôle de l'Union européenne dans les relations internationales et le maintien de la paix notamment en Europe (Ex-Yougoslavie, Chypre...), la construction politique de l'Europe, ses conséquences (minorités et migrations), son élargissement à l'Est et au

---

<sup>121</sup> Les informations sur la bibliothèque Cujas sont tirées de deux sources : l'entretien avec Catherine Desos-Warnier, responsable du CDE de la bibliothèque, le 24 octobre 2008 ; le PPP de Maryline Vallez, *Elaboration d'un Guide des sources juridiques en droit européen, à la Bibliothèque Interuniversitaire Cujas. Gestion de projet*, Villeurbanne : Enssib, 2005, 90 p.

<sup>122</sup> Cette expression, ainsi que les informations sur Sciences Po et sa bibliothèque sont tirées de l'entretien avec Donatienne Magnier, responsable du Pôle livres, Sylvie Thoré, responsable du Pôle périodiques et Claire Mouret, responsable des publications officielles à la bibliothèque de Sciences Po, le 10 octobre 2008.

<sup>123</sup> BDIC. *Charte documentaire*, 2008. P. 3.

<sup>124</sup> *Ibid.* P. 2.

Sud ainsi que les résistances qu'elle suscite. L'histoire contemporaine des pays européens représente aussi une bonne part des collections et acquisitions de la BDIC.

### **3.3.4 L'évolution de ces fonds**

La thématique européenne est bien couverte par ces bibliothèques parisiennes, mais, comme à Strasbourg, les collections se recoupent sur certains domaines : la charte documentaire de la BDIC indique bien que « la bibliothèque de Sciences Po acquiert très largement sur les relations internationales, la construction européenne, les évolutions politiques des Etats, les idéologies, les mouvements politiques et sociaux, thématiques centrales ou très présentes à la BDIC. »<sup>125</sup>

Ainsi, un projet de coordination documentaire, dont fait partie la thématique européenne, est envisagé entre bibliothèques parisiennes afin de rationaliser et d'harmoniser l'offre proposée par la BnF, la BDIC, le SCD de l'université Paris 10, la bibliothèque de Sciences Po et la bibliothèque de l'université Paris 8. Cette dernière possède un fonds de 19 000 ouvrages sur l'ex-RDA (1949-1990) et les nouveaux *Länder* (depuis 1990).

Des zones de partages ont déjà été fixées : bien que bibliothèque interdisciplinaire ayant développé des collections dans les disciplines connexes de l'histoire (économie, sciences humaines et sociales, littérature et philosophie), la BDIC ne couvre plus les aspects économiques, administratifs et culturels de l'Europe contemporaine dévolus à d'autres bibliothèques, plus fournies dans ces domaines (SCD de l'université Paris 10, bibliothèque de Sciences Po). D'autres réflexions sont en cours : répartition linguistique entre la BDIC et la bibliothèque de Sciences Po sur de mêmes thématiques (français et anglais à Sciences Po, langues d'Europe centrale et orientale à la BDIC) ; conservation partagée et acquisitions rétrospectives de quotidiens étrangers entre la BnF et la BDIC<sup>126</sup>.

### **3.3.5 Le pôle Questions européennes face à ces fonds**

Les fonds « européens » de Science Po et de la BDIC apparaissent comme les plus proches, par leur contenu, du pôle d'excellence de la BNU. En l'absence de données permettant de les comparer avec le pôle *Questions européennes*, nous ne pouvons affirmer que ces fonds sont plus conséquents que celui de la BNU.

Si nous les analysons plus finement, ils présenteraient sûrement des points forts sur certains aspects de l'Europe contemporaine dans les domaines de spécialité de ces établissements : la vie politique des pays européens à Sciences Po, leur histoire vue au travers des tensions politiques, militaires, économiques, religieuses et sociales à la BDIC. Par contre il va de soi que la bibliothèque Cujas est pôle d'excellence pour le droit européen.

Les informations obtenues fragilisent néanmoins la pertinence du pôle d'excellence de la BNU à l'échelle nationale en sachant que nous n'avons pas retenu les collections de la BnF sur lesquelles nous n'avons pu avoir d'informations.

## **3.4 Les fonds « européens » à l'étranger**

Avant de revenir à la situation française au centre de notre étude, faisons un rapide tour d'horizon des fonds documentaires européens.

<sup>125</sup> *Ibid.* P. 4.

<sup>126</sup> Les informations sur la BDIC et l'évolution des fonds parisiens proviennent de la charte documentaire que nous a remise Jean-Jacques Petit, responsable du CADIST de la BDIC, et, du questionnaire que ce dernier a accepté de remplir.

Il existe en effet de nombreux fonds consacrés à la thématique européenne en dehors de France : les fonds de la bibliothèque centrale de la Commission européenne (Bruxelles et Luxembourg), des bibliothèques de l'Institut universitaire européen (Florence), de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe (Lausanne) ou encore du Collège d'Europe (Bruges et Varsovie).

Ces fonds proposent avant tout des collections sur l'histoire et le développement de l'intégration européenne. Ils sont particulièrement exhaustifs sur cette thématique, notamment les deux premiers : la bibliothèque centrale de la Commission européenne (créée en 1958) dont les collections sont issues des bibliothèques de la Haute Autorité de la CECA, de l'Euratom et de la CEE, possède environ 505 000 volumes dont la quasi-totalité des publications émanant de l'Union européenne ; elle souscrit plus de 2000 abonnements de périodiques<sup>127</sup>. C'est la bibliothèque de référence incontestée sur l'Union européenne, prise dans ses dimensions institutionnelle, politique et juridique. Les fonds de l'IUE sont aussi conséquents, mais se développent davantage dans une optique universitaire et de recherche : l'IUE a été créé en 1976 afin d'accueillir des étudiants européens de niveau master et doctorat menant des recherches en histoire, droit, économie, sciences politiques et sociales dans une perspective européenne<sup>128</sup> alors que la bibliothèque de la Commission européenne intéresse avant tout les professionnels en poste de l'Union européenne et des spécialistes de cette construction.

Ces fonds justifieraient d'être qualifiés « pôles d'excellence » sur l'Europe contemporaine vue au travers de l'Union européenne, en notant qu'ils bénéficient de conditions plus avantageuses que les bibliothèques françaises présentées (importants dons notamment de documents primaires). Ils ne peuvent donc constituer des points de comparaison pour les fonds français, mais permettent de se faire une idée des fonds européens à l'étranger et de savoir que des relais existent.

## 4. QUEL BILAN DRESSER ?

L'Europe contemporaine, notamment dans sa construction de coopérations et de systèmes d'intégration, est apparue aux professionnels du livre comme un champ de la connaissance à couvrir dans leurs établissements. En fonction de leurs missions (bibliothèque spécialisée ou pluridisciplinaire) et de leur histoire, du public visé (grand public, universitaire ou recherche), de leurs moyens et de leur environnement documentaire, les bibliothèques et centres de documentation étudiés proposent des fonds sur l'Europe divers, adaptés à leur contexte. D'où des fonds plus généralistes comme à la BNU et à la BDIC, d'où des fonds plus spécialisés, en droit européen à la bibliothèque Cujas ou sur l'Union européenne dans les CDE et la bibliothèque de la Commission européenne.

De plus, proposer des fonds sur l'Europe contemporaine n'est pas évident et oblige à faire des choix : l'Europe est une réalité multiple, à la fois historique et géographique, politique, juridique, économique, sociale et culturelle, en construction et en devenir. Il est difficile pour un établissement d'en représenter tous les aspects de façon exhaustive d'autant plus que la documentation à ce sujet est particulièrement abondante. Son coût est aussi un facteur à prendre en compte : les ouvrages de l'éditeur spécialisé Bruylant (droit) coûtent en moyenne entre 50 et 120 €<sup>129</sup> ; les prix sont

---

<sup>127</sup> Europa. Disponible sur : <[http://ec.europa.eu/libraries/doc/centrallibrary/holdingb\\_fr.htm#stats](http://ec.europa.eu/libraries/doc/centrallibrary/holdingb_fr.htm#stats)> (consulté le 10 novembre 2008).

<sup>128</sup> IUE de Florence. Disponible sur : <<http://www.iue.it/>> (consulté le 10 novembre 2008).

<sup>129</sup> Editeur Bruylant. Disponible sur : <<http://www.bruylant.be/st/index.php>> (consulté le 8 novembre 2008).

inférieurs à la Documentation française (beaucoup d'ouvrages autour de 15-20 €<sup>130</sup>) ; la documentation électronique payante grève aussi les budgets. Ainsi, de l'avis des acquéreurs rencontrés, ils ne peuvent acheter tout ce qui paraît sur le sujet.

Il se trouve par ailleurs, au travers des établissements que nous avons observés, que les moyens humains ne sont pas toujours à la hauteur d'une telle thématique si l'on veut en faire un pôle d'excellence de la bibliothèque : un seul acquéreur dans les bibliothèques de l'IHEE et de l'ENA, gérant à la fois le CDE et la documentation plus générale sur l'Europe. De plus, souvent, les bibliothécaires ne sont pas chargés uniquement du dossier documentaire « Europe » et gèrent d'autres disciplines comme à la BNU ou à Science Po, voire d'autres tâches dans l'établissement (activités de direction, de service public ou de formation).

Quant à la documentation en ligne gratuite sur l'Union européenne, elle apparaît comme un atout ou un handicap pour les bibliothécaires : atout dans les bibliothèques pluridisciplinaires dans la mesure où elle permet de concentrer les acquisitions sur d'autres aspects de la réalité européenne ; handicap pour les bibliothèques plus spécialisées sur cet aspect de l'Europe contemporaine (CDE et bibliothèques juridiques) dont la pertinence est interrogée.

Notons enfin que ces fonds manquent parfois de visibilité. Ils sont en général indiqués et décrits sur les sites web des établissements, mais leur mise en valeur ne va pas forcément plus loin. Elle est plus poussée dans certaines bibliothèques, comme celles de l'ENA et de l'IHEE qui proposent des produits documentaires, sur place ou à distance : dossiers de presse, listes de nouveautés, sélections de périodiques, de monographies et de sites web, bibliographies thématiques (« Présidence de l'Union européenne » à l'ENA en 2008)<sup>131</sup>.

Ainsi, se vouloir pôle d'excellence sur l'Europe contemporaine est une entreprise ardue à mener vu la production éditoriale foisonnante et le potentiel documentaire de certains établissements français<sup>132</sup>. On peut l'être dans une discipline comme la bibliothèque Cujas pour le droit européen, mais est-ce possible, avec des moyens financiers même importants, de l'être aussi en histoire, sciences politiques, économiques et sociales ? Il semble difficile aujourd'hui qu'un seul établissement assume la fonction de référence sur la thématique européenne.

Toutefois, comme il apparaît fondamental de ne pas remettre en cause l'existence d'une (voire de plusieurs) bibliothèque(s) de référence sur cette thématique, il faut envisager maintenant sa concrétisation : comment faire d'un fonds spécialisé sur l'Europe contemporaine un pôle d'excellence à l'échelle nationale, ou encore, comment s'affirmer sur la thématique européenne dans le contexte actuel ?

<sup>130</sup> La Documentation française. Disponible sur : <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/acheter/index.shtml>> (consulté le 8 novembre 2008).

<sup>131</sup> Pour plus d'informations, consulter les pages suivantes : pour l'ENA, <<http://www.ena.fr/index.php?page=campus/documentation/prestations>> et <<http://www.ena.fr/index.php?page=ressources/doc>> ; pour l'IHEE, <<http://www-ihee.u-strasbg.fr/publications.html>> et <<http://www-ihee.u-strasbg.fr/periodiques.html>> (consultés le 8 novembre 2008). Il faut noter que ces bibliothèques sont gérées par des documentalistes et qu'elles touchent en priorité un public de proximité, étudiant ou enseignant à l'ENA ou à l'IHEE.

<sup>132</sup> On ne peut nier l'importance des fonds sur l'Europe contemporaine de la BnF, de la bibliothèque Cujas, de celle de Sciences Po et de la BDIC : la BNU, même en s'affirmant pôle d'excellence sur cette thématique, doit en tenir compte. Ce qui différencie ces fonds au-delà du contenu et du volume, ce sont la démarche qui a présidé à leur constitution, et, les objectifs de développement que se donnent les établissements.



## **Partie 3. Comment devenir une bibliothèque de référence sur la thématique européenne ?**

---

Le panorama que nous avons dressé implique d'envisager maintenant quelles pourraient être les perspectives de développement d'un fonds spécialisé sur l'Europe contemporaine. Nous n'en présenterons que quelques unes au travers de l'exemple que nous offre la BNU avec son pôle d'excellence *Questions européennes* : nous étudierons uniquement ce fonds de façon à faire les propositions les plus concrètes possibles.

Tout au long de cette partie, il ne faut pas perdre de vue le statut particulier de la BNU – celui de bibliothèque nationale – qui place plus haut les exigences documentaires qu'elle a à remplir : ses ambitions doivent être à la mesure de son statut et de ses missions. Il s'agit donc de se demander ce à quoi la BNU doit et peut prétendre quant au renforcement de son pôle *Questions européennes* compte tenu certes de ses missions, mais aussi de ses moyens et de l'environnement dans lequel elle s'insère.

Avant de commencer, il importe de préciser que du fait du chantier de restructuration qui s'ouvre à la BNU, les propositions que nous pourrons faire s'inscrivent dans la durée et non dans l'immédiat : il faudra, pour la plupart d'entre elles, attendre la réouverture en site rénové pour voir leur mise en œuvre et leur concrétisation.

### **1. SAISIR LES OPPORTUNITES**

Depuis quelque temps, il existe au sein de la BNU et à l'extérieur, à Strasbourg, un contexte favorable au renforcement du pôle *Questions européennes*.

Tout d'abord, on observe de la part de la direction de la BNU une véritable prise en compte de ce pôle dans les actions à mener. Ainsi, le dernier projet d'établissement (2004-2008) et le prochain (2009-2012) comportent un volet sur la dimension européenne de la BNU tant dans ses partenariats que dans ses collections et leur valorisation. Le versant documentaire y a une part non négligeable : identification des besoins des publics, développement de fonds en leur direction, élaboration d'une charte documentaire.

De même, lors du comptage des acquisitions (mai 2006-juin 2007) afin d'élaborer la carte documentaire strasbourgeoise, un indicateur spécifique « TE » a été créé pour comptabiliser les ouvrages entrants qui concernent l'Europe contemporaine : ces ouvrages ont représenté 7% des acquisitions. Ce chiffre peut constituer la base sur laquelle s'appuyer pour définir des objectifs quantifiés de développement du pôle.

Ensuite, des réorganisations internes récentes devraient permettre de reprendre en main le pôle *Questions européennes* : à la suite de la mise en place du nouvel organigramme en 2007, la responsable du pôle a, en accord avec les autres acquéreurs, clarifié et recentré les contours du fonds et les secteurs d'acquisition de chacun.

Enfin, le projet de restructuration de la BNU, *BNU Nouvelle*, dont les premiers travaux doivent commencer en 2010, serait un moyen de donner plus de visibilité à ce pôle dans le nouveau bâtiment.

Le contexte extérieur se révèle lui aussi opportun pour le pôle *Questions européennes*. En effet, suite au contrat triennal 2006-2008 « Strasbourg capitale européenne » passé entre l'Etat, la région Alsace, le département du Bas-Rhin et la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg, de nombreuses actions (achevées ou non à ce jour) ont été entreprises pour soutenir la vocation européenne de Strasbourg. Le développement d'une dimension européenne de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche a été un des axes de ce contrat : construction d'un collège doctoral européen qui a ouvert en 2008 ; création en 2004 d'un Pôle européen d'administration publique (PEAP) réunissant l'ENA et son centre d'études européennes (CEES), l'université Robert Schumann, l'IEP, l'Institut des études territoriales (INET) et l'Euro-Institut de Kehl ; intensification de l'enseignement des langues étrangères à l'université Marc Bloch...<sup>133</sup>

Ensuite, la mise en place d'une carte documentaire strasbourgeoise offre à la BNU et au SICD l'opportunité de travailler plus étroitement sur la thématique européenne.

Enfin, depuis plusieurs années, des dons et dépôts renforcent les collections européennes de la BNU :

- le fonds du Centre d'études germaniques (CEG)<sup>134</sup> arrivé en 2003 à la BNU et en cours de traitement : 11 000 monographies et 230 périodiques en droit, politique et économie allemands, en histoire (notamment de la RDA) ;
- un dépôt d'archives de l'Assemblée nationale (documents parlementaires allemands, autrichiens et hongrois antérieurs à la seconde guerre mondiale)<sup>135</sup> ;
- la bibliothèque du Conseil de l'Europe.

Le pôle *Questions Européennes* est ainsi à un tournant : à ses responsables, maintenant, de tirer profit de ces opportunités qui pourront lui redonner un nouvel avenir.

## 2. REPENSER LES PERSPECTIVES DOCUMENTAIRES

Le maintien d'une dimension généraliste et pluridisciplinaire du pôle d'excellence *Questions européennes* va de soi – c'est le fondement même des collections de la BNU. Mais ensuite il convient d'envisager son renforcement selon deux approches : des acquisitions coordonnées entre bibliothèques strasbourgeoises ; une spécificité documentaire tenant compte du statut et des missions de la BNU.

### 2.1 Travailler en réseau

Avant d'envisager une collaboration documentaire nationale, il nous semble indispensable de la réaliser d'abord sur le plan local (strasbourgeois, puis alsacien) : nous étudierons donc avant tout cet échelon géographique.

<sup>133</sup> *Contrat triennal 2006-2008 « Strasbourg capitale européenne »*. P. 9-15.

<sup>134</sup> Le CEG, créé en 1921 pour les troupes d'occupation, a été transféré à l'université de Strasbourg en 1930. Il est devenu un centre de recherche du CNRS, dont l'activité a cessé en 2001.

<sup>135</sup> Dans l'attente du nouveau bâtiment de la BNU, les documents sont conservés au Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes).

### 2.1.1 Pour quoi faire ?

Un des objectifs de cette proposition est de sortir le pôle *Questions européennes* de son isolement. En effet, l'insertion dans le réseau documentaire local a longtemps fait défaut à la BNU. Or, la prise en compte de ce réseau et une bonne insertion en son sein sont des facteurs de réussite pour un fonds spécialisé, permettant un positionnement original et complémentaire sur une thématique.

Jusqu'à présent la coopération documentaire a été minimaliste entre la BNU et le SICD (mutualisation budgétaire pour les ressources électroniques) et les contacts entre personnels « occasionnels »<sup>136</sup>. Des échanges plus fréquents existent entre bibliothèques du SICD : des réunions d'acquisition sont organisées chaque mois entre bibliothécaires du département Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion<sup>137</sup> ; des concertations ont eu lieu entre responsables des bibliothèques de l'IHEE et de l'IEP en vue de fusionner leurs fonds dans le futur Pôle d'administration publique de Strasbourg (PAPS)<sup>138</sup>.

La BNU et le SICD sont pourtant des établissements complémentaires, chacun ayant son rôle et son utilité à Strasbourg. Face à la multitude et à la dispersion des bibliothèques du Campus, la BNU, de par son site unique et central dans la ville, est souvent plus visible pour les étudiants. Elle apparaît même comme une « béquille »<sup>139</sup> pour le SICD, étant indispensable par ses ressources documentaires (en particulier à partir du master) et par certains services : la BNU est ouverte toute l'année et a une amplitude horaire hebdomadaire, en période universitaire, de 72 h contre 50 h au SICD, avec ouverture jusqu'à 22 h.

La dichotomie bibliothèque de service (SICD)/bibliothèque de collection (BNU) n'en est pas une si l'on envisage plutôt la complémentarité des services qu'elles rendent : proximité et immédiateté au SICD ; recherche et approfondissement à la BNU. Le contenu de leurs collections se complète aussi : la pluridisciplinarité des collections de la BNU favorise une approche interdisciplinaire de la connaissance et une mise en perspective de chaque discipline ; elle prolonge ainsi les fonds des bibliothèques du SICD, souvent centrées sur une ou quelques discipline(s). De plus, la BNU, dont les acquisitions courantes sont en contenu et volume équivalentes à celles du SICD en sciences humaines et sociales<sup>140</sup>, propose aux étudiants et enseignants-chercheurs des universités des fonds rétrospectifs plus conséquents.

Dans la perspective d'accroître au mieux la documentation sur la thématique européenne, il importe de tenir compte de cette complémentarité de missions et de services : il sera ainsi possible de déterminer la place respective de la BNU et du SICD sur le terrain de l'Europe. Il s'agit désormais de « coordonner une logique de lieu à une logique de coopération thématique et horizontale. »<sup>141</sup> Le travail sur la carte documentaire en est une des étapes.

<sup>136</sup> Entretien avec Laurent Stern, directeur de la bibliothèque de l'IHEE (Strasbourg), le 12 septembre 2008.

<sup>137</sup> Entretien avec Béatrice Debrie, responsable de la bibliothèque de Recherche juridique et Sylvie Lacaule, responsable du département Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion du SICD de Strasbourg, le 19 septembre 2008.

<sup>138</sup> Entretien avec Laurent Stern, directeur de la bibliothèque de l'IHEE (Strasbourg), le 12 septembre 2008. Le Pôle d'administration publique de Strasbourg (PAPS) regroupera prochainement dans un nouveau bâtiment l'IEP, l'IPAG et l'IHEE.

<sup>139</sup> GUESLIN, Julien. *La B.N.U.S. de Strasbourg, une « bibliothèque universitaire » aux territoires multiples : atout ou handicap ?* Op. cit.. P. 9.

<sup>140</sup> SICD. *Carte documentaire de l'enseignement supérieur en Alsace : données chiffrées. Acquisitions onéreuses entre mai 2006 et juin 2007. Monographies et périodiques*, 2008.

<sup>141</sup> GUESLIN, Julien. *Les bibliothèques du supérieur et les publications officielles : l'exemple des centres de documentation européenne*. Op. cit... P. 90.

### 2.1.2 La carte documentaire alsacienne

Impulsée par la Direction générale de l'enseignement supérieur, l'étude a consisté pendant une année (mai 2006-juin 2007) à compter les acquisitions de monographies, les abonnements aux périodiques papier et électroniques, et, aux bases de données de la BNU, des bibliothèques du SICD strasbourgeois (hors bibliothèques associées) et de celles de l'université de Haute-Alsace. Dans le cadre de notre mémoire, nous nous intéresserons avant tout aux données des bibliothèques de Strasbourg.

Ce travail a permis de mettre en évidence les pratiques d'acquisition des bibliothèques, de faire apparaître les points forts et les faiblesses de chaque site, et ainsi, de dégager le profil documentaire de chacun. A terme, ce travail doit aboutir à l'élaboration d'une politique documentaire concertée à l'échelle du site strasbourgeois et à la création d'un réseau documentaire cohérent et structuré dans une optique de complémentarité des collections. Une carte documentaire des collections existantes sur le site alsacien devrait compléter cette cartographie des acquisitions.

Dans ce contexte, les spécificités de chaque site pourraient être renforcées et valorisées. C'est donc le moment pour la BNU de « s'interroger sur les moyens de redonner au pôle d'excellence *Questions européennes* une dimension plus en accord avec ses objectifs et son statut. »<sup>142</sup>

Pour la thématique européenne, la carte documentaire a fait apparaître plusieurs forts répartis comme suivant entre la BNU et le SICD :

- Au SICD : la politique par pays d'Europe, l'économie européenne et le droit communautaire ;
- A la BNU : le droit allemand et l'histoire du droit<sup>143</sup>.

Ces points forts sont à maintenir dans chaque établissement, mais il faudra réfléchir à un partage plus précis des acquisitions pour les thématiques couvertes par les deux structures comme l'intégration européenne depuis 1945. C'est dans cette optique que sont pensées les commissions de travail dont la mise en place est prévue prochainement.

Les chiffres de la carte documentaire ont révélé d'autres particularités à prendre en compte comme la forte proportion d'acquisitions en langues étrangères à la BNU : entre mai 2006 et juin 2007, 6390 titres en langues étrangères ont été acquis par la BNU contre 3888 par le SICD pour des volumes d'acquisition comparables en lettres et sciences humaines (14 841 titres à la BNU, 14 433 au SICD)<sup>144</sup>. Les acquisitions en langues étrangères pourraient être une des lignes de force du pôle d'excellence *Questions européennes*.

Les chiffres ont aussi montré que le SICD réalise 77% des acquisitions en droit<sup>145</sup>. Il semblerait ainsi intéressant pour la BNU de ne pas « s'enfermer dans une problématique trop juridique »<sup>146</sup> de la thématique européenne et d'investir largement le champ des sciences humaines et sociales (histoire, sociologie, civilisation et culture de l'Europe contemporaine), moins développé jusqu'ici. Ce constat a déjà trouvé des échos dans les réflexions des bibliothécaires.

Ainsi, une réunion entre conservateurs de la BNU et du SICD a pointé l'existence de « niches »<sup>147</sup> peu couvertes à Strasbourg et répondant à des besoins d'enseignants-chercheurs : la sociologie politique et la sociologie religieuse en Europe, notamment en

---

<sup>142</sup> BNU. *Rapport d'activité 2006*. P. 40.

<sup>143</sup> « Carte documentaire : les sciences humaines et sociales à Strasbourg ».

<sup>144</sup> *Ibid.*.

<sup>145</sup> *Ibid.*. Ce chiffre comprend tous les domaines du droit (droit privé, droit public, droit de la santé, droit international...) et pas seulement le droit européen.

<sup>146</sup> Courriel de Béatrice Normand, responsable du pôle d'excellence *Europe* de la BNU, le 28 octobre 2008.

<sup>147</sup> Entretien avec Béatrice Normand, responsable du pôle d'excellence *Europe* de la BNU, le 23 octobre 2008.

documentation anglo-saxonne<sup>148</sup>. La BNU pourrait souscrire à de nouveaux abonnements de périodiques pour les centres de recherche de la MISHA, le GSPE et le SDRE spécialisés dans ces domaines.

Dans la même perspective, il pourrait être intéressant de creuser la piste des médias et de l'audiovisuel en Europe : la présence d'Arte à Strasbourg ainsi que la proposition d'un don de périodiques par l'Observatoire européen de l'audiovisuel (installé aussi à Strasbourg) à la BNU plaideraient en faveur de cette piste. On pourrait envisager des acquisitions de supports audiovisuels pouvant être consultés sur place<sup>149</sup>.

Enfin, il sera nécessaire de réfléchir aux acquisitions en sciences politiques, administratives et économiques : dans quelques années, le PAPS devrait réunir dans un même bâtiment l'IEP, l'IPAG et l'IHEE et leurs bibliothèques devraient fusionner. Une répartition des secteurs d'acquisition ou du moins un positionnement du pôle *Questions européennes* dans ces domaines sera à définir.

En tout cas, le travail effectué sur la carte documentaire aura fait émerger deux perspectives importantes pour l'avenir du pôle *Questions européennes* :

- Une coopération documentaire entre la BNU et le SICD est envisageable et constitue un axe des relations futures entre les deux établissements comme le laisse entrevoir le *Projet d'établissement (2009-2012)*<sup>150</sup>.
- La coordination des acquisitions entre bibliothèques doit permettre de combler les lacunes et de développer des collections là où celles des autres sont moins fournies au lieu d'être en concurrence sur une même thématique.

### **2.1.3 Envisager d'autres coopérations**

Nous en indiquerons trois :

- Etablir des relations avec la médiathèque André Malraux.

Les langues, littératures et faits de civilisation pourraient être des axes de travail commun.

- Renforcer les contacts avec le centre de documentation de l'ENA.

La coopération pourrait se faire davantage par des échanges de services (les fonds développés ont des finalités trop différentes pour faire l'objet d'une coordination documentaire) : maintenir le PEB (surtout utile à l'ENA) ; proposer des formations au public de la BNU sur la documentation européenne (plusieurs fois dans l'année) pilotées par les documentalistes de l'ENA ; signaler les produits documentaires élaborés par l'ENA qui peuvent être utiles à un public intéressé par les questions européennes (bibliographies thématiques, sélections de périodiques, de monographies et de sites web...) en faisant un lien du site de la BNU vers celui de l'ENA.

- Systématiser et étendre les partenariats intellectuels avec des enseignants-chercheurs des universités et des centres de recherche de Strasbourg.

Il semble indispensable de mieux articuler dans l'avenir le développement du pôle *Questions Européennes* avec les évolutions des enseignements et de la recherche afin de cibler les besoins documentaires des étudiants et enseignants-chercheurs.

Les acquéreurs pourraient se constituer un « carnet d'adresses » de professeurs et chercheurs référents sur la thématique européenne et échanger régulièrement avec eux

<sup>148</sup> *Ibid.*

<sup>149</sup> *Ibid.* La bibliothèque de l'université Paris 8 dispose d'une salle permettant la consultation de documents audiovisuels (CD, cassettes VHS, DVD, cédéroms) intéressant les disciplines artistiques (cinéma, théâtre, danse, musiques, arts plastiques).

<sup>150</sup> BNU. *Projet d'établissement (2009-2012)*. P. 19-20 : dans le programme 4 « Une bibliothèque qui confirme sa dimension européenne », une des actions envisagées est de « concerter les politiques documentaires ».

(par courriel). Ces enseignants-chercheurs proposeraient ainsi leurs bibliographies et feraient des suggestions d'achats<sup>151</sup>. Les acquéreurs pourraient aussi assister à des conseils d'UFR. Ces pratiques existent déjà mais seraient à généraliser.

Il serait utile aussi de suivre de près les axes d'étude de certaines équipes de recherche, comme par exemple ceux du centre PRISME et de l'UMR 7043 « Laboratoire Cultures et sociétés en Europe » à la MISHA, du CERIME à l'université Robert Schuman ou encore de l'Equipe d'Accueil 3400 « Sciences historiques / Art et histoire de l'espace européen » à l'université Marc Bloch – si la BNU entend développer les versants sociologiques et culturels de l'Europe contemporaine.

Cette veille et les contacts pris permettraient aux acquéreurs de suivre au mieux l'actualité de la recherche et d'en connaître les domaines émergents ou à investir dans les années à venir<sup>152</sup>.

#### **2.1.4 Quelles perspectives pour ce travail en réseau ?**

La collaboration ainsi établie permettra à la BNU de développer son pôle d'excellence en synergie avec le réseau documentaire local et de l'y insérer. Ensuite, il sera possible de réfléchir à une coordination plus large sur le plan géographique. Une telle entreprise serait une façon d'inscrire le pôle *Questions Européennes* dans la carte documentaire nationale : une cartographie des fonds européens existant en France pourrait être élaborée, une politique de conservation partagée aussi. Ces pistes sont à creuser.

Ce projet pourrait se faire à deux niveaux :

- Avec les bibliothèques françaises qui possèdent des fonds européens (BnF, BDIC, bibliothèques Cujas et de Sciences Po) ;
- Avec les bibliothèques du réseau EUCOR ce qui permettrait une ouverture et une inscription de ce fonds en Europe.

Cependant, il faut noter d'emblée que coordonner le développement de collections sur une échelle géographique large (région, pays) sera long et délicat.

Dans l'attente d'une collaboration documentaire élargie, il est possible d'ores et déjà au pôle *Questions européennes* de se positionner à l'échelle nationale.

## **2.2 Donner une envergure nationale au pôle d'excellence *Questions européennes* grâce à la bibliothèque du Conseil de l'Europe**

Les liens entre la BNU et le Conseil et l'Europe remontent à la création du pôle *Questions européennes*. Depuis 1993, il existe des relations régulières entre eux : don annuel de monographies et périodiques, PEB dont le Conseil est « très demandeur et très satisfait »<sup>153</sup>.

---

<sup>151</sup> Pour faire cette proposition, nous nous appuyons sur le mémoire d'étude de Susie Dumoulin, *Développer et organiser des services aux chercheurs : l'exemple de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg* (2004) : l'enquête qu'elle a menée auprès de chercheurs strasbourgeois a révélé que 71% d'entre eux « souhaiteraient créer des relations plus personnelles avec la BNU principalement en faisant des propositions d'achats (85% des réponses affirmatives) ou en posant des questions par mail (74%) [...] » (p. 49-50).

<sup>152</sup> Ainsi, Eric Maulin, professeur de droit public à l'université Robert Schuman et directeur de l'IHEE (Strasbourg), nous a indiqué dans son courriel du 14 novembre 2008 que l'Europe dans la mondialisation, la démographie européenne et son corollaire les politiques migratoires, le projet Euro-Méditerranée et les relations Nord-Sud en Europe sont aujourd'hui des thématiques à explorer.

<sup>153</sup> Courriel de Béatrice Normand, responsable du pôle d'excellence *Europe* de la BNU, le 14 octobre 2008.

En 2007, la BNU est sollicitée par le Conseil de l'Europe en vue de recevoir sa bibliothèque centrale.

### **2.2.1 La bibliothèque du Conseil de l'Europe**

La bibliothèque du Conseil de l'Europe est contemporaine de la création de celui-ci (1950). Riche d'environ 250 000 volumes, elle comprenait deux grands ensembles, des collections générales :

- périodiques sur l'actualité européenne ;
- monographies portant sur les champs d'intervention du Conseil (affaires politiques, juridiques, économiques et sociales ; santé et bioéthique ; médias et communication) ;

et des collections spécialisées :

- publications d'organisations intergouvernementales (Union européenne, ONU, OCDE...);
- un fonds sur l'éducation ;
- un fonds sur l'environnement ;
- la bibliothèque personnelle de Giuseppe Vedovato<sup>154</sup> (40 000 volumes axés sur la diplomatie, les relations internationales, l'intégration européenne et l'histoire parlementaire).

C'était donc une bibliothèque référence sur l'Europe contemporaine.

### **2.2.2 Les conditions du transfert**

En 2007, la bibliothèque ferme suite à des restrictions budgétaires et à une réorientation de l'activité documentaire vers les ressources électroniques et le service de proximité interne. La BNU est retenue par le Conseil de l'Europe comme dépositaire du fonds : elle possède les « compétences et l'expérience nécessaires »<sup>155</sup> et bénéficie « d'une situation idéale pour un accès aisé à l'information des étudiants et des chercheurs. »<sup>156</sup>

Le 21 novembre 2007, la convention de transfert des collections de la bibliothèque (excepté la collection Vedovato)<sup>157</sup> est signée. Le Conseil de l'Europe reste propriétaire de son fonds.

Ce transfert fait de la BNU la conservatrice de la mémoire de l'Europe et confère une dimension nouvelle au pôle *Questions européennes*, en ajoutant « de la crédibilité et de l'actualité à la légitimité d'origine fondée sur l'histoire. »<sup>158</sup> La BNU a inscrit le transfert et la promotion de ce fonds dans ses prochains projet d'établissement et contrat quadriennal.

### **2.2.3 La situation actuelle**

Ce transfert arrive à un moment délicat pour la BNU qui, en vue des travaux de restructuration du site République, s'apprête à déménager une partie de ses collections dans l'un des bâtiments des Archives départementales, le bâtiment Cardosi (du nom de l'architecte)<sup>159</sup>, qui servira de magasin à la BNU. Il a donc été décidé de ne pas rapatrier

<sup>154</sup> Le professeur Giuseppe Vedovato, diplomate italien, a été président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de 1972 à 1975. En 1987, il fait don, à la bibliothèque du Conseil, de la collection qu'il a constituée au cours de sa vie. Il a continué à l'enrichir jusqu'à aujourd'hui.

<sup>155</sup> Lettre de Terry Davis, secrétaire général du Conseil de l'Europe, au ministre de l'Éducation nationale Gilles de Robien, le 7 février 2007.

<sup>156</sup> *Ibid.*

<sup>157</sup> G. Vedovato a décidé de reprendre sa collection et d'en faire don à l'Université pontificale grégorienne de Rome.

<sup>158</sup> BNU. *Projet d'établissement (2009-2012)*. P. 19.

<sup>159</sup> Les archives départementales du Bas-Rhin doivent s'installer dans un nouveau bâtiment prochainement. Le déménagement prévu pour l'été 2008 a pris du retard.

la bibliothèque du Conseil de l'Europe et de la laisser dans les magasins de celui-ci tant que la BNU ne sera pas entrée en possession du bâtiment Cardosi.

Malgré cette situation, le traitement de la bibliothèque du Conseil a pu commencer.

Des relevés ont été faits, en 2007 et en 2008, pour en avoir une meilleure connaissance : environ 50 000 monographies et 700 titres de périodiques ont été dénombrés. Actuellement, le récolement des périodiques est effectué par un contractuel afin de désherber les doublons et ne déménager que les titres qui complètent les collections de la BNU : sur 654 titres déjà inventoriés, 431 ne se trouvent que dans les collections du Conseil<sup>160</sup>. Par contre, la façon d'intégrer le fonds aux collections de la BNU (fusion ou traitement à part avec une lettre de série particulière) n'a pas encore été résolue.

Même s'il est difficile d'envisager des travaux plus conséquents à la veille de la réhabilitation de la BNU, il s'avère cependant nécessaire de traiter au plus vite ce fonds pour que la BNU puisse en tirer une réelle plus-value.

#### **2.2.4 La plus-value apportée par ce fonds**

Le prestigieux transfert de la bibliothèque du Conseil de l'Europe peut constituer un véritable « outil de relance du pôle *Questions européennes* »<sup>161</sup> à condition de bien l'exploiter. Sans une connaissance plus précise des collections s'y trouvant, il n'est possible ici que de proposer des pistes, à approfondir secondairement quand le fonds aura été davantage traité.

Ce transfert serait l'occasion pour la BNU de devenir, outre l'unique dépositaire des publications du Conseil de l'Europe et de sa bibliothèque, le centre de référence sur cette institution, à l'échelle nationale voire européenne. Le pôle *Questions européennes* pourrait ainsi accentuer ses acquisitions sur le Conseil de l'Europe, son histoire et ses champs d'intervention : démocratie, droits de l'homme, problèmes de société, éducation, culture et patrimoine.

La bibliothèque du Conseil, constituée depuis 1950, devrait apporter un socle historique au pôle *Questions européennes*, et, compléter les collections de la BNU (par exemple, ses collections de périodiques, ses publications d'organismes intergouvernementaux et son fonds en sciences de l'éducation). Cette bibliothèque comporte aussi des ouvrages sur des thématiques assez peu représentées à la BNU (sciences de l'environnement). En tout cas, quand son contenu sera mieux connu, il s'agira pour la faire vivre de développer des acquisitions autour de ses points forts.

Il pourrait aussi être envisageable d'intensifier les liens avec le Conseil de l'Europe et ses organes au travers de leurs services de documentation. Auparavant, les agents de la Cour européenne des droits de l'homme avaient l'habitude d'utiliser les fonds de la bibliothèque du Conseil grâce au PEB entre cette dernière et la bibliothèque de la Cour : il faudrait leur permettre de continuer à avoir accès à ce fonds même après son transfert à la BNU<sup>162</sup>.

Enfin, pour tirer une réelle plus-value de ce fonds, il serait nécessaire d'affecter des moyens humains et financiers supérieurs au pôle *Questions européennes*, mais aussi

---

<sup>160</sup> Courriel de Béatrice Normand, responsable du pôle d'excellence *Europe* de la BNU, le 19 décembre 2008.

<sup>161</sup> Entretien avec Gérard Littler, responsable du service de la Réserve de la BNU, le 23 octobre 2008.

<sup>162</sup> Courriel de Geneviève Woods, responsable du prêt inter-bibliothèque à la bibliothèque de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg), le 8 décembre 2008.

de permettre aux agents de bénéficier de formations plus poussées sur la documentation européenne<sup>163</sup>.

Le transfert de ce fonds permet certes de renforcer le pôle *Questions européennes*, mais il confère aussi à la BNU une mission nationale sur l'Europe contemporaine, celle de conserver et d'enrichir la bibliothèque du Conseil de l'Europe.

Mais, afin de donner forme et force aux orientations documentaires retenues (coordination et/ou spécificité documentaire(s)), la réalisation d'un outil de formalisation s'avère nécessaire.

## 2.3 Elaborer un plan de développement des collections

Suite au travail réalisé sur la carte documentaire strasbourgeoise, il est prévu que la BNU élabore une charte documentaire en concertation avec le SICD<sup>164</sup>. Dans ce cadre, il pourrait être opportun de mettre en place des PDC propres aux pôles d'excellence de la BNU spécifiant leurs particularismes : disciplines couvertes, thématiques à renforcer, partenaires institutionnels (Conseil de l'Europe, OSCE, IUE...) et intellectuels (université...), moyens humains et financiers, objectifs qualitatifs et quantitatifs. Ce PDC servirait aussi à mesurer la part que représentent les dons dans l'accroissement du pôle *Questions européennes*, et, à faire le point sur ceux qui sont effectifs et ceux qui ne le sont plus : la BNU maintiendrait les partenariats vraiment utiles et en abandonneraient certains.

Il convient ensuite d'organiser des réunions d'acquisition régulières (4 par an) afin de faire le point entre acquéreurs, et, une réunion d'actualisation du PDC en fin d'année pour mettre à jour le document, en fonction des évolutions perçues dans chaque secteur (sciences politiques, juridiques et économiques, gestion ; histoire et géographie ; civilisation et sociologie).

Le développement du pôle *Questions Européennes* ne pourra se faire sans son renforcement documentaire qui est la première tâche à mener. Néanmoins, cela ne suffira pas : il conviendra d'accompagner ce travail par une mise en valeur du fonds et une communication adaptées afin de lui assurer une réelle audience.

## 3. VALORISER

### 3.1 BNU nouvelle : vers un plus grand libre accès

#### 3.1.1 Le libre accès

La restructuration que connaîtra à partir de 2010 le bâtiment principal de la BNU, place de la République, permettra d'accroître la volumétrie des collections en libre

<sup>163</sup> La responsable du pôle *Questions européennes* est consciente que cette documentation spécifique demande des compétences particulières (en sciences politiques et juridiques).

<sup>164</sup> Courriel de Sylvie Lacaule, responsable du département Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion du SICD de Strasbourg, le 2 décembre 2008.

accès. Celui-ci, actuellement de 35 000 documents, atteindrait 270 000 documents<sup>165</sup> ce dont pourrait bénéficier le pôle d'excellence *Questions européennes*. En effet, la mise en libre accès d'une partie de ses collections serait la première, voire la meilleure de ses valorisations : il serait ainsi physiquement plus visible pour les lecteurs. Le projet a retenu, par exemple, de créer, à l'entrée de la BNU, une salle d'actualité qui proposerait de nombreux journaux (150 titres<sup>166</sup>) dont des quotidiens européens.

Cependant, le début du chantier ayant pris du retard, certaines décisions sur l'organisation du libre accès n'ont pas encore été prises : ainsi la disposition des collections sur les quatre plateaux prévus à cet effet. Des groupes de travail devraient réfléchir à la façon d'intégrer les collections des pôles d'excellence : emplacement réservé ou insertion dans l'ensemble des collections ? Ces deux hypothèses et leurs conséquences sont à envisager.

Donner un espace propre au fonds *Questions européennes* permettrait de le rendre visible dès l'entrée du lecteur dans la salle. Le fonds du Conseil de l'Europe pourrait y avoir une place de choix. On pourrait aussi installer des présentoirs de nouvelles acquisitions, ainsi que des vitrines d'ouvrages sur des thèmes d'actualité en Europe ou sur des aspects mieux couverts par le fonds de la BNU.

Cependant, cette disposition peut susciter des interrogations sur le classement des ouvrages : où ranger les documents sur la France ? Comment répartir ceux concernant l'Allemagne entre *Aire culturelle germanique* et *Questions européennes* ? De même, il y a un risque que les lecteurs ne trouvent pas les documents qu'ils cherchent, ne sachant dans quelle partie des collections (collections généralistes/pôles d'excellence) les chercher.

Avec cette organisation, il faudra élaborer une signalétique claire, en particulier sur les rayonnages, et, des guides présentant les fonds en libre accès et la façon dont ils sont classés (physiquement et intellectuellement).

Dans l'hypothèse d'intégrer les collections du pôle *Questions européennes* à l'ensemble des autres fonds, il faudra trouver des moyens de signaler l'existence de ce fonds au sein du libre accès. Un logo sur le dos des ouvrages permettrait de l'identifier : c'est l'option que la médiathèque André Malraux a retenue pour présenter ses fonds de littérature européenne (une étiquette bleue avec les trois premières lettres du pays concerné). On pourrait y adjoindre un panneau présentant et expliquant les logos utilisés pour distinguer les pôles d'excellence des collections généralistes. Comme dans l'hypothèse précédente, des guides seraient utiles pour retrouver ces fonds : il faudrait indiquer par exemple que le fonds *Questions européennes* couvre plusieurs indices Dewey, dans les classes 300 et 900 notamment.

Mais ce dispositif ne donnerait pas au pôle *Questions Européennes* une visibilité aussi forte et immédiate.

Ces choix se discutent et leurs conséquences tant en termes de travail interne que de pertinence documentaire et de réception sont à mesurer avant de prendre une décision. La disposition retenue devra de toute façon signaler clairement les ouvrages du pôle *Questions européennes*.

---

<sup>165</sup> BNU. *Projet d'établissement (2009-2012)*. P. 21.

<sup>166</sup> BNU. *Rapport d'activité 2007*. P. 13.

### 3.1.2 Les retombées du libre accès

Grâce à cette visibilité et à cette offre accrues, le fonds sera mieux identifié et plus utilisé : il est en effet connu que la vue des ouvrages suscite des usages imprévus.

Il sera aussi plus aisé de réfléchir aux perspectives documentaires à lui donner : on pourra, par des enquêtes ponctuelles (sur les collections et auprès des usagers), mesurer l'utilisation des collections en libre accès (nombre et type d'ouvrages consultés)<sup>167</sup>, mieux cerner les publics intéressés par ce fonds et leurs besoins documentaires. Ces enquêtes feront ainsi ressortir les thématiques qui intéressent le plus les usagers et permettront d'infléchir la politique d'acquisition du pôle.

Mais, le libre accès ne suffira pas à promouvoir ce fonds : une valorisation intellectuelle devra l'accompagner. Il est nécessaire de concevoir cette forme de promotion de façon constante et continue (sur le long terme) en proposant régulièrement des mises en valeur du fonds.

## 3.2 Du bon usage des conférences et des expositions

Des conférences pourraient se tenir à la BNU sur l'Europe contemporaine ou sur des thématiques plus larges pouvant associer le pôle *Questions européennes*. Elles seraient, par exemple, organisées par la BNU en prolongement d'une exposition. Le pôle *Questions Européennes* utiliserait alors son réseau de professeurs et de chercheurs référents qui y contribueraient.

Le pôle *Questions européennes* pourrait aussi renouer avec le CEES et participer aux conférences qu'il organise de façon à montrer le positionnement fort de la BNU sur le terrain de l'Europe. Ces journées seraient l'occasion de présenter, aux participants, ce pôle documentaire et les services qu'il rend.

Enfin, du fait des nouvelles relations qui lient la BNU et le Conseil de l'Europe, il semblerait nécessaire de prendre connaissance de la programmation du Collège doctoral européen des universités de Strasbourg qui élabore des conférences conjointement avec le Conseil de l'Europe (et notamment sur lui)<sup>168</sup>. La BNU pourrait proposer que certaines conférences aient lieu dans ses locaux. A leur suite, une présentation de ses collections européennes pourrait être faite aux étudiants du Collège assistant aux conférences : comme ils ont un enseignement hebdomadaire sur l'Europe, les collections de la BNU peuvent les intéresser et leur être utiles<sup>169</sup>.

Organiser des expositions sur l'Europe contemporaine est délicat, le risque étant de privilégier la dimension politique de celle-ci (l'Union européenne notamment).

Cette dimension, dans le cas de la BNU, pourrait être valorisée, mais en mettant l'accent sur le Conseil de l'Europe.

Les soixante ans de ce dernier en 2009 pourrait être l'occasion de monter une petite exposition sur lui à la BNU et de rappeler le don du Conseil : les travaux à venir ne permettent pas d'envisager davantage pour l'instant. Il semblerait plus opportun d'attendre l'inauguration du nouveau bâtiment pour célébrer avec ampleur l'arrivée de ce fonds : le fonds du Conseil sera mieux connu et son intégration dans la politique du pôle aura été définie ; il bénéficiera peut-être d'un emplacement à part en libre accès...

<sup>167</sup> Les « semaines tests » sont une façon d'observer la consultation des documents sur place. On pense à celles menées par la Bpi en 2005 et la BnF en 2000, 2004 et 2005. Voir le dossier « Connaître les publics : enquêtes et statistiques » dans le *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, vol. 51, n°6.

<sup>168</sup> Collège doctoral européen. Disponible sur : <<http://cde.u-strasbg.fr/edc/europrog/index.html>> (consulté le 2 décembre 2008).

<sup>169</sup> *Ibid.*. Disponible sur : <<http://cde.u-strasbg.fr/edc/about/index.html#affaires>> (consulté le 2 décembre 2008).

Cette date, un peu éloignée, permettrait, et de concevoir une exposition autour du Conseil de l'Europe, et d'élaborer un cycle de conférences en partenariat avec celui-ci, le Collège doctoral européen et la future Université de Strasbourg.

Les vingt ans de l'ouverture du mur de Berlin et du rideau de fer (1989-1990) pourraient constituer aussi un événement à illustrer au travers des collections européennes de la BNU.

Comme la thématique européenne à la BNU est présente dans plusieurs disciplines, il pourrait aussi être intéressant et porteur d'organiser des expositions montrant l'Europe contemporaine sous différents aspects (histoire, littérature, civilisation, culture et art), dans la lignée de l'exposition « Impressions d'Europe. Trésors de la BNUS entre France et Allemagne » organisée en 2003-2004. Ce regard transversal rendrait toute la richesse des fonds européens de la BNU et répondrait à la pluridisciplinarité des collections de la bibliothèque.

La BNU pourrait faire appel à certains de ses partenaires actuels pour contribuer à ces expositions, telles la BnF, la BDIC ou la Württembergische Landesbibliothek, dont les collections complèteraient ses fonds.

En tout cas, dans l'immédiat, il serait bon d'intégrer les collections et thématiques du pôle *Questions européennes* au programme *BNU hors les murs* mis en place durant l'indisponibilité du site République et de ses salles d'exposition et de conférence.

### **3.3 Du bon usage des technologies de l'information et de la communication**

Deux actions pourraient être envisagées dans ce domaine.

#### **3.3.1 Valoriser le fonds du Conseil de l'Europe**

L'intégration du fonds du Conseil de l'Europe dans le catalogue de la BNU serait une première action à mener.

Ensuite, il serait bon de créer, sur le site web de la BNU, une page propre à la bibliothèque du Conseil de l'Europe quand son contenu sera mieux connu.

On y trouverait un historique de la bibliothèque et une présentation de ce qui a été transféré à la BNU, ainsi que des liens vers trois rubriques :

- Les parties du fonds mieux recensées :
  - la liste des périodiques avec états de collection et cotes ;
  - la liste des publications intergouvernementales avec états de collection et cotes.
- Des outils de mise en valeur :
  - des bibliographies sur les thématiques centrales du fonds ;
  - la liste des publications envoyées par le Conseil de l'Europe sur une année ;
  - la recension des travaux de recherche menés ou en cours sur le Conseil de l'Europe.
- Des ressources Internet de et sur le Conseil de l'Europe.

#### **3.3.2 Elaborer un portail documentaire**

Constituer un portail documentaire thématique sur l'Europe contemporaine serait un projet plus ambitieux.

Ce portail pourrait dans un premier temps être élaboré à l'échelle de la région alsacienne, avec la BNU comme établissement pilote, puis être étendu aux bibliothèques françaises possédant des fonds européens importants (BnF, BDIC, bibliothèques de Sciences Po et Cujas, CDE). Il pourrait être conçu selon le modèle des bibliothèques

numériques spécialisées allemandes, les virtuelle Fachbibliotheken (ViFa), qui visent à proposer aux chercheurs et aux scientifiques un ensemble de contenus validés pour chaque discipline<sup>170</sup>.

Ainsi, ce portail donnerait accès à une sélection de ressources documentaires et proposerait des services aux utilisateurs :

- liste des bibliothèques possédant des collections sur l'Europe contemporaine (avec coordonnées), description de leurs fonds et des modalités de consultation/prêt ;
- accès aux catalogues des bibliothèques possédant ces collections, ou, recherche simultanée sur l'ensemble des catalogues ;
- sélection de sites web classés par thématiques et disciplines : histoire (European navigator), organisations européennes (sites du Conseil de l'Europe, de l'Union Européenne, de l'OSCE,...), sciences politiques, droit, économie, gestion, sociologie, art ;
- sélection de bases de données et de périodiques électroniques (avec ou non accès libre<sup>171</sup>) ;
- bibliographies pluridisciplinaires et/ou thématiques (bibliographies sur des faits d'actualité, sur des événements historiques constitutifs ou du moins importants pour l'Europe contemporaine, par exemple) ;
- ressources numérisées provenant des fonds des établissements partenaires :
  - textes numérisés (en mode image ou texte en fonction des moyens disponibles) : textes fondateurs de l'Europe contemporaine (traités instituant les Communautés européennes, Convention européenne des droits de l'homme, par exemple) ; archives de presse... ;
  - fonds iconographiques (photographies, cartes, affiches) ;
- espaces collaboratifs (forum, blog) à destination soit d'un public large, soit de communautés plus restreintes (enseignants-chercheurs/étudiants/grand public).

Un tel portail proposerait un ensemble de ressources numériques sur l'Europe contemporaine, mais permettrait aussi d'identifier les bibliothèques possédant des collections européennes. Ces collections seraient ainsi plus visibles : ce serait une façon de mettre en valeur le pôle *Questions européennes* et de le faire connaître. Enfin, l'accès à des documents numériques permettrait de toucher un public distant.

Les propositions faites ne sont que des pistes, mais véhiculent toutes la même idée : une mise en valeur ciblée du fonds *Questions européennes* contribuera à l'ambition de la BNU d'en faire un pôle d'excellence à la hauteur des autres.

<sup>170</sup> Il existe 32 ViFa actuellement ; leurs adresses sont accessibles sur le portail fédérateur Vascoda (disponible sur : <<http://www.vascoda.de/>>, consulté le 22 décembre 2008).

<sup>171</sup> En l'absence de licences nationales, seuls certains titres seront accessibles librement tels ceux du portail Persée ou encore les archives des titres du portail Cairn. Si ce portail sur l'Europe contemporaine concerne dans un premier temps les ressources strasbourgeoises, il pourrait être envisagé de donner accès à distance aux étudiants et enseignants-chercheurs des universités de la ville, sur identifiant, à ces documents.

## 4. COMMUNIQUER

### 4.1 Identifier les publics potentiels

Avant de se lancer dans une action de communication et afin de le faire efficacement, il convient d'identifier les publics susceptibles d'être intéressés par la thématique européenne. Or, la BNU, n'étant liée à aucun centre de recherche ou d'enseignement, n'a pas un lectorat circonscrit et défini : fréquentée par beaucoup d'universitaires (étudiants et enseignants-chercheurs), en particulier strasbourgeois, elle accueille aussi d'« autres publics », érudits locaux et grand public cultivé, enseignants du primaire et du secondaire<sup>172</sup> (35,8% des inscrits en 2007<sup>173</sup>). Son public s'étend de plus sur l'ensemble du territoire français et le dépasse même (en moyenne 23% d'étrangers<sup>174</sup>). Le lectorat potentiel du fonds *Questions Européennes* risque lui-même d'être dispersé et difficile à délimiter.

Quelles stratégies adopter pour l'identifier ?

Au moment des inscriptions à la BNU, il pourrait être demandé quelle(s) collection(s) les lecteurs viennent chercher, et, s'ils connaissent le pôle *Questions Européennes*. On pourrait aussi soumettre aux lecteurs qui se réinscrivent et à des lecteurs en salle un petit questionnaire de façon à mesurer si le fonds *Questions Européennes* est identifié et s'il pourrait intéresser des publics.

Cette première méthode prospective nécessite d'être complétée par une étude plus fine sur les types de publics pouvant trouver un intérêt (études, travail, information, culture) à l'Europe contemporaine. L'échelle de Strasbourg peut constituer un premier champ d'investigation, à étendre secondairement (CDE français, universités et bibliothèques du réseau EUCOR, centres de recherche spécialisés en France et à l'étranger) : il est nécessaire, déjà, d'avoir une base locale solide.

Pour un tel fonds et au vu du lectorat actuel de la BNU, plusieurs pistes sont envisageables :

- Le milieu universitaire.

Il convient d'identifier les UFR, instituts et écoles qui proposent des enseignements sur l'Europe contemporaine poussés (IHEE, IEP, Collège doctoral européen) ou des cursus européens (CEES, ENA), mais aussi les centres de recherche spécialisés sur l'Europe contemporaine ou le monde contemporain (CEIE, MISHA, PRISME à Strasbourg ou encore l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) à Paris).

En leur sein, il serait bon de retenir les noms de professeurs et de chercheurs à contacter. Le réseau d'universitaires que les acquéreurs auront construit afin de mieux cibler leurs acquisitions, constituera aussi un public à atteindre. Les étudiants seraient touchés par leur intermédiaire.

- Les professionnels de l'Europe travaillant à Strasbourg.

Les personnels du Parlement européen, du Conseil de l'Europe, de la Cour européenne des droits de l'homme, d'Arte ou de l'Observatoire européen de

---

<sup>172</sup> AGENCE D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, SECTION DES ÉTABLISSEMENTS. *Rapport d'évaluation de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg*, septembre 2008. P. 18.

<sup>173</sup> BNU. *Rapport d'activité 2007*. P. 9.

<sup>174</sup> BNU. *Rapport d'activité 2006*. P. 21.

l'Audiovisuel peuvent être amenés à avoir besoin des ressources du pôle *Questions Européennes*. Il pourrait notamment être intéressant de faire venir l'ancien public de la bibliothèque du Conseil de l'Europe.

- Le grand public.

Ce public est le plus difficile à identifier. Il pourrait être touché par l'intermédiaire des bibliothèques de Strasbourg dont la médiathèque André Malraux, et, du CIIE.

Une fois que les responsables du pôle *Questions Européennes* auront mieux cerné vers quel(s) public(s) diriger leurs efforts de communication, celle-ci pourra être mise en œuvre.

## 4.2 Adapter la communication

Aujourd'hui, du fait de la quantité d'informations qui circulent, il n'est pas évident de communiquer avec efficacité sur un fonds de bibliothèque. Il convient, au-delà d'une information générale, d'adapter au plus près la communication aux publics visés. Nous nous contenterons ici de proposer les pistes qui nous sembleraient les plus pertinentes.

### 4.2.1 Une communication papier limitée

Il convient de maintenir ce type de communication traditionnel, mais sans en abuser : éditer des dépliants est coûteux pour une bibliothèque et n'a pas forcément l'efficacité escomptée.

La communication papier consisterait à élaborer un guide pour le pôle d'excellence *Questions européennes*, le plus synthétique possible (une feuille A4 ou un dépliant de deux feuillets). On y trouverait des informations à la fois générales et ciblées sur le fonds :

- une présentation de son contenu (volume, thématiques, disciplines couvertes, supports) ;
- les usages possibles en retenant les publics « cibles » (« Si vous êtes... ») : le milieu universitaire, les professionnels de l'Europe, le grand public amateur ou érudit ;
- des informations pratiques, à différencier en fonction du public visé :
  - pour le public sur place, indiquer les fonds en libre accès, leur emplacement et leur cotation en Dewey (un plan peut être préférable à un descriptif rédigé) ; les fonds en magasin et leur cotation (la lettre « L » n'est pas transparente pour les lecteurs) ; les règles de prêt ;
  - pour le public distant et peu disponible, indiquer l'existence du PEB et du site web de la BNU ;
- le ou les agent(s) référent(s) à la BNU pour des renseignements plus précis et personnalisés.

Il conviendrait ensuite de diffuser cette documentation à bon escient.

Utile avant tout aux lecteurs venant à la BNU, ce document serait remis au moment des inscriptions/réinscriptions en fonction des centres d'intérêt des personnes. Il serait bon d'accompagner sa distribution d'une présentation orale du pôle. On mettrait aussi plusieurs exemplaires dans la salle où se trouvent les collections européennes de la BNU, à proximité des rayonnages. Ce document signalerait au public sur place l'existence de ce fonds et l'aiderait à s'y repérer.

Néanmoins, ces dépliants pourraient être diffusés dans Strasbourg mais uniquement dans les établissements dans lesquels la BNU pense pouvoir toucher un public (cf. supra) :

- les établissements documentaires à dimension européenne (sans oublier les services de documentation des institutions et organisations européennes, tel le centre archivistique et documentaire du Parlement). Leurs personnels pourraient aussi renvoyer au fonds de la BNU quand les besoins du public l'exigent<sup>175</sup>.
- les centres d'information sur l'Europe ;
- les UFR et établissements d'enseignement supérieur, les centres et instituts de recherche spécialisés sur l'Europe contemporaine ;
- les institutions et organisations européennes.

Sans être le vecteur le plus efficace, la communication sous forme papier permettait de fixer l'information. Elle servirait surtout à un public intéressé par la thématique européenne.

#### **4.2.2 Une communication plus individualisée**

Cette communication peut prendre plusieurs formes :

- La communication orale :

Au moment des inscriptions/réinscriptions, si le lecteur manifeste un intérêt pour la thématique européenne, une présentation orale du pôle serait faite.

Des présentations *in situ* du fonds pourraient être proposées aux enseignants-chercheurs et à leurs étudiants des filières « européennes » pour leur montrer que ces ressources existent et en quoi elles pourraient leur être utiles (disciplines et thématiques, ressources imprimées et en ligne...) <sup>176</sup>. Elles pourraient être étendues aux personnels des institutions et organisations européennes installées à Strasbourg.

- La messagerie électronique

Ce moyen de diffusion serait notamment pertinent avec le milieu universitaire - public central de la BNU – qui parfois n'utilise pas ce fonds simplement parce qu'il ne connaît pas son existence<sup>177</sup>.

Une présentation du fonds similaire à celle du guide pourrait être envoyée à un ensemble d'enseignants et chercheurs repérés sur les sites des institutions auxquelles ils sont rattachés. On pourrait leur demander s'ils seraient intéressés pour recevoir par courriel des informations régulières sur la thématique européenne à la BNU (nouvelles acquisitions, conférences, expositions...) et sur leur domaine d'étude<sup>178</sup>. Les mêmes services seraient proposés aux interlocuteurs courants des acquéreurs. Ces enseignants et chercheurs volontaires constitueraient des relais auprès de leurs étudiants et collègues. Des échanges personnalisés permettraient en effet de mieux faire circuler l'information.

---

<sup>175</sup> Nous savons par nos entretiens que le fonds de la BNU est indiqué aux lecteurs de l'ENA quand le centre de documentation ne peut répondre à leurs besoins documentaires, mais aussi que le personnel du CIIE envoie des individus à l'IHEE quand il ne peut répondre à leurs questions (donc pourquoi ne pas indiquer aussi la BNU ?).

<sup>176</sup> Pour faire cette proposition, nous nous appuyons sur le mémoire d'étude de Susie Dumoulin, *Développer et organiser des services aux chercheurs : l'exemple de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg* (2004) : l'enquête qu'elle a menée auprès de chercheurs strasbourgeois a révélé que 38% d'entre eux seraient intéressés par des visites thématiques de la BNU (p. 50).

<sup>177</sup> Valérie Michel, professeur de droit communautaire à l'université Robert Schuman et directrice du CEIE (Strasbourg), nous a écrit, dans son courriel du 12 novembre 2008, qu'elle ne connaissait pas ce fonds mais qu'elle serait « heureuse » de le découvrir.

<sup>178</sup> Pour faire cette proposition, nous nous appuyons de nouveau sur le mémoire d'étude de Susie Dumoulin : 67% des chercheurs interrogés souhaitaient recevoir des informations par mail sur leur domaine d'étude (p. 50).

La communication ainsi mise en place autour du pôle *Questions européennes* aurait trois fonctions : conforter le public qui utilise déjà ce fonds ; faire connaître ce fonds auprès de l'ensemble des publics qui fréquentent la BNU ; le faire connaître auprès de nouveaux publics (sur place et à distance).

## 5. POUR RESUMER

Cette partie a consisté à proposer des pistes d'actions qui confèreraient au pôle *Questions européennes* un réel rayonnement (au moins à l'échelle locale), en multipliant les points de contact avec ses partenaires et ses publics, actuels ou potentiels.

L'intégration de la bibliothèque du Conseil de l'Europe et le développement d'une spécialisation autour de cette institution et de ses fonds (créneau documentaire unique en France), une meilleure prise en compte des fonds européens rétrospectifs (1945-1992)<sup>179</sup> justifieraient pleinement son appellation de « pôle d'excellence » sur l'Europe contemporaine : le rayonnement national serait probable. Dans cette perspective, pourrait-on envisager la création d'un CADIST sur la thématique européenne, qui inscrirait la BNU dans la carte documentaire nationale des pôles d'excellence ? Sa concrétisation serait difficile. Déjà, pour une telle thématique, il faudrait concevoir un CADIST partagé (pourquoi pas entre la BNU et le SICD ?). Mais, il faudrait aussi délimiter très strictement sur quelle(s) discipline(s) interviendraient ces bibliothèques car la thématique européenne est déjà bien couverte, nous l'avons vu, en droit, histoire et sciences politiques dans d'autres bibliothèques françaises. Une expertise sur place serait aussi à mener pour mesurer la viabilité de cette candidature.

En tout cas, il semble indéniable que le renforcement du pôle *Questions Européennes* et sa valorisation participeraient à faire de la BNU une véritable bibliothèque européenne.

Mais pour aboutir, ces perspectives nécessitent une réelle volonté, de la part des gestionnaires du pôle *Questions Européennes* et de la direction de la BNU, de faire évoluer ce fonds.

Il faudra aussi s'en donner les moyens - humains et financiers, valorisation et communication à la hauteur d'un pôle d'excellence. Dans le prochain contrat quadriennal, la BNU demande la somme de 100 000 € pour renforcer ce fonds<sup>180</sup>. Cette demande sera-t-elle entendue ou faudra-t-il trouver ailleurs des sources de financements supplémentaires ?

Et surtout, la mise en œuvre des propositions faites est fortement conditionnée par les priorités actuelles de la BNU (restructuration du bâtiment) et de ses partenaires (fusion des universités en janvier 2009) qui risquent de compromettre une prise en charge rapide de ce dossier. Nous avons conscience que les pistes que nous avons proposées, ne pourront être prises en compte que progressivement et peut-être pas avant plusieurs années.

Avant de conclure, il convient d'élargir notre propos. Nous avons bien conscience que la bibliothèque que nous avons retenue pour faire nos propositions, la BNU, du fait de son statut, ses missions et ses moyens, peut plus facilement qu'un SCD

<sup>179</sup> Nous avons conscience que ce travail qui consisterait à recoter en « L » les ouvrages à portée européenne achetés avant la création du pôle, ne pourrait prendre en compte l'ensemble des collections acquises par la BNU entre 1945 et 1992. Il pourrait être envisageable de faire porter cette entreprise sur les périodiques plus facilement identifiables que les monographies, et, de signaler sur le site web de la BNU l'existence de nombreux documents antérieurs à la date de création du pôle.

<sup>180</sup> BNU. *Contrat quadriennal 2009-2012 (projet)*, mars 2008. P. 19.

développer une spécialisation documentaire d'envergure nationale. Cependant, certaines méthodes proposées pour renforcer le pôle *Questions européennes* peuvent être généralisées : prise en compte et insertion dans son environnement documentaire, développement d'une spécialisation documentaire sur l'Europe contemporaine, relations personnalisées avec des enseignants-chercheurs, valorisation et communication renforcées. Chaque établissement, à son niveau, peut essayer de s'affirmer sur la thématique européenne, si ce n'est pas nationalement, au moins localement (à l'échelle d'une ville ou d'une région).









## Conclusion

---

L'étude du pôle d'excellence *Questions européennes* à l'origine de notre réflexion, nous a fait appréhender un certain nombre de réalités et de questionnements du monde des bibliothèques.

Au cours de nos recherches sur les pôles d'excellence, nous est apparue toute la complexité à qualifier et à définir ces fonds. En effet, nous nous sommes heurté à la question des terminologies : un pôle d'excellence est-il un « fonds spécialisé », un « fonds de référence » dans un domaine donné ? Il n'a pas été évident de trouver une définition de ce type de fonds : les ouvrages de Bertrand Calenge sur les politiques documentaires (*Les politiques d'acquisitions ; Conduire une politique documentaire*) sont très synthétiques sur les pôles d'excellence ce qui nous a conduit à les rapprocher des fonds spécialisés.

De plus, nous nous sommes rendu compte que les termes utilisés ne signifiaient pas pour tous les professionnels la même chose : une bibliothèque de référence est pour les uns une bibliothèque qui proposerait l'essentiel de la documentation dans les différents champs de la connaissance ; pour les autres, c'est une bibliothèque qui fait autorité par certains de ses fonds et est incontournable pour étudier une thématique.

Nous avons ensuite mesuré l'écart qui existe entre ce que préconisent les ouvrages théoriques sur les fonds spécialisés et ce qu'en montre la réalité des bibliothèques : par manque de temps et de moyens, il n'est pas évident de répondre aux critères énoncés pour en constituer un (exhaustivité, volumétrie, audience élargie, formalisation de son développement...). L'étude du pôle d'excellence *Questions européennes*, de sa constitution et de sa vie depuis quinze ans, au travers des témoignages que nous en avons eus, nous a fait mesurer à quel point il peut être difficile de constituer un pôle d'excellence, même dans une bibliothèque de l'envergure de la BNU.

L'étude de ce pôle d'excellence nous a permis aussi de mettre en exergue un des questionnements majeurs des bibliothécaires face à ce type de fonds : toutes les disciplines, toutes les thématiques peuvent-elles faire l'objet d'un fonds spécialisé voire d'un pôle d'excellence ?

Les thématiques transversales, à l'image de l'Europe contemporaine, posent divers problèmes à leurs responsables.

Elles se révèlent tout d'abord délicates à définir et à délimiter : que met-on derrière « Europe contemporaine » ? Nous avons vu que d'une bibliothèque à une autre, les contours de cette thématique varient et qu'on ne peut en donner une définition unique.

Ensuite, comme ces thématiques couvrent plusieurs disciplines, elles sont difficiles, voire impossibles à couvrir d'un point de vue documentaire et ne peuvent être portées par une seule bibliothèque : la mise en place de CADIST partagés, mais aussi le principe de complémentarité à la base des pôles associés de la BnF, en témoignent tout en constituant des solutions pour dépasser ces obstacles.

Mais, au-delà de ces difficultés terminologiques et structurelles auxquelles sont confrontés les bibliothécaires, un questionnement d'une tout autre nature et bien plus important est actuellement au cœur de leurs préoccupations : quel avenir pour les pôles d'excellence, pour les bibliothèques de référence ? Les bibliothécaires se posent des questions quant à leur pertinence : en effet, comment proposer des collections qui font autorité dans un contexte d'inflation documentaire et économique, quand l'électronique prend une place accrue dans l'offre documentaire ? L'exhaustivité est encore plus impossible à atteindre qu'auparavant.

D'autres facteurs fragilisent l'existence de pôles d'excellence : ainsi, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), du fait de la globalisation des budgets, risque aussi de rendre compliqué l'avenir des CADIST (fonctionnant sur budgets fléchés).

Il semble donc nécessaire aujourd'hui de repenser la définition et le rôle des pôles d'excellence au sein de la carte documentaire nationale. Des réflexions ont lieu actuellement à la SDBIS et à la BnF pour maintenir et renforcer les réseaux CADIST et pôles associés.

L'avenir de ces fonds pourrait être envisagé dans deux directions :

- Mutualiser les compétences au travers de pôles d'excellence partagés, ou, de réseaux thématiques ou disciplinaires nationaux pour une meilleure coordination des acquisitions et de la conservation ;
- Constituer des collections numériques spécialisées (archives électroniques, archives ouvertes, corpus de textes...) dont le pilotage serait assuré par des bibliothèques de référence.

En ayant toujours à l'esprit que proposer des collections spécialisées ne vaut que si à la base, il y a un public et des besoins à satisfaire.

# Sources

---

## 1. DOCUMENTS INTERNES

### 1.1 Documents internes de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

#### 1.1.1 Sur la Bibliothèque nationale et universitaire

*Décret n°92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et relatif aux services de la documentation des universités de Strasbourg.*

AGENCE D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, SECTION DES ÉTABLISSEMENTS. *Rapport d'évaluation de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg*, septembre 2008. 31 p.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE. *Contrat quadriennal 2009-2012 (projet)*, mars 2008.

–, *Projet d'établissement (2004-2008)*.

–, *Projet d'établissement (2009-2012)*.

–, *Rapport d'activité 2006*.

–, *Rapport d'activité 2007*.

–, *Réponse de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg au « Rapport d'évaluation » établi par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (septembre 2008)*. 8 p.

#### 1.1.2 Sur le pôle d'excellence Questions européennes

BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE. « Les bibliothèques et centres de documentation à vocation européenne », 2004. 10 p.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE. COMMISSION D'ACQUISITION DU D1. « Le pôle d'excellence sur les Questions européennes », décembre 1997.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS. SERVICE DES PÉRIODIQUES. « Titres français et étrangers en sciences politiques (EAP), en droit (DRO), sociologie (SOG) et histoire (HMC) », 2008.

–, « Liste des titres étrangers : dons, échanges », 2008.

–, « Liste des titres français : dons, échanges, DLP, DLIMP », 2008.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE. DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION. « Statistiques des prêts par radical de cotes de 1996 à 2006 », 27 janvier 2007.

–, « Statistiques Prêts par discipline 2007 ».

DONNADIEU, Catherine. « Pôle d'excellence *Questions européennes* : le point », juin 2002.

–, « La BNU et le projet de bibliothèque européenne », 14 septembre 2004. 5 p.

LITTLER, Gérard. « Août 1993. Bilan et perspectives. Note à l'attention de Monsieur le Directeur de l'Information scientifique et technique et des Bibliothèques », 10 août 1993. 7 p.

NORMAND, Béatrice. « Définition du Pôle d'excellence *Europe* et usages des cotes L, budget E, et du code NAEUR », 3 mars 2008.

–, « Le Pôle d'excellence *Europe* en chiffres », 25 novembre 2008.

### **1.1.3 Sur le Conseil de l'Europe et sa bibliothèque**

« Convention sur le transfert du fonds de la Bibliothèque centrale du Conseil de l'Europe à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg », 21 novembre 2007.

CONSEIL DE L'EUROPE, SECRETARIAT GENERAL. « Accord en vue de la création d'une bibliothèque dépositaire », 2 décembre 1993. 3 p.

GRIESSER, Régis. « Reprise des données de la Bibliothèque du Conseil de l'Europe », 24 juillet 2007.

### **1.1.4 Sur la carte documentaire strasbourgeoise**

« Carte documentaire : les sciences humaines et sociales à Strasbourg ».

SERVICE INTER-ETABLISSEMENTS DE COOPERATION DOCUMENTAIRE DE STRASBOURG. *Carte documentaire de l'Enseignement supérieur en Alsace : données chiffrées. Acquisitions onéreuses de mai 2006 à juin 2007. Monographies et périodiques*, 2008.

## **1.2 Documents internes d'autres établissements**

BIBLIOTHEQUE DE DOCUMENTATION INTERNATIONALE CONTEMPORAINE. *Charte documentaire*, 2008.

BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES EUROPEENNES. « Chiffres clé bibliothèque IHEE » au 30 juin 2008.

–, « Statistique ouvrages (par thématiques) ».

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO PARIS. « Données chiffrées tirées de l'ESGBU », 2007.

–, « Dossiers de presse sur l'Europe », octobre 2008.

–, « Périodiques en libre accès », octobre 2008.

## 2. ENQUÊTES

### 2.1 Entretiens

Ces entretiens ont été complétés par des courriels.

#### **2.1.1 A la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg**

Monsieur Daniel **Bornemann**, responsable de la Direction de la conservation et du patrimoine, le 5 août 2008.

Madame Dominique **Chauvineau**, responsable du pôle *Sciences humaines*, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Monsieur Julien **Collonges**, responsable du pôle *Art, langues et littératures*, le 5 août 2008.

Monsieur Christophe **Didier**, responsable de la Direction du développement des collections, le 20 juin 2008.

Madame Catherine **Donnadieu**, adjoint de l'administrateur, le 6 août et le 23 octobre 2008.

Monsieur Clément **Froehlicher**, responsable du pôle d'excellence *Alsatiques*, le 30 juillet 2008.

Madame Delphine **Jaeky**, responsable des ressources électroniques, le 29 juillet 2008.

Monsieur Gérard **Littler**, responsable de la Réserve, le 23 octobre 2008.

Monsieur Pierre **Louis**, chargé de mission *BNU nouvelle*, le 7 août 2008.

Madame Béatrice **Normand**, responsable du pôle d'excellence *Europe*, le 20 juin, la semaine du 28 juillet, la semaine du 4 août, le 19 septembre, le 23 octobre, et, les 10, 11 et 12 décembre 2008.

Monsieur David-Georges **Picard**, responsable de l'action culturelle, des relations internationales et de la communication externe, le 4 août 2008.

Monsieur Albert **Poirot**, administrateur, le 20 juin 2008.

Monsieur Franck **Storne**, responsable du pôle d'excellence *Sciences religieuses*, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Madame Aude **Therstappen**, responsable du pôle d'excellence *Aire culturelle germanique*, le 19 septembre 2008.

#### **2.1.2 A Strasbourg**

Madame Béatrice **Debrie**, responsable de la bibliothèque de Recherche juridique du Service inter-établissements de coopération documentaire, le 19 septembre 2008.

Madame Sylvie **Lacaule**, responsable du département Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion du Service inter-établissements de coopération documentaire, le 19 septembre 2008.

Madame Céline **Pauthier**, maître de conférences en histoire du droit à l'université Robert Schuman<sup>181</sup>, le 23 octobre 2008.

---

<sup>181</sup> Comme dans le reste de ce mémoire, nous maintenons les anciennes dénominations des universités strasbourgeoises, ayant contacté mesdames Michel et Pauthier, monsieur Maulin dans le cadre institutionnel qui a prévalu jusqu'au 31 décembre 2008.

Monsieur Laurent **Stern**, responsable de la bibliothèque de l'Institut des hautes études européennes, le 12 septembre 2008.

Madame Cathy **Simon-Bloch**, responsable du centre de documentation européenne de l'École nationale d'administration, le 17 octobre 2008.

### **2.1.3 A Paris**

Madame Catherine **Desos-Warnier**, responsable du centre de documentation européenne de la bibliothèque interuniversitaire Cujas, le 24 octobre 2008.

Madame Stéphanie **Groudiev**, adjoint au chef de bureau de la coordination documentaire, Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique, le 28 novembre 2008<sup>182</sup>.

Monsieur Julien **Gueslin**, coordinateur scientifique Pôles associés/Gallica, département de la coopération de la Bibliothèque nationale de France, le 26 août 2008.

Mesdames Donatienne **Magnier**, responsable du pôle Livres, Claire **Mouret**, responsable des publications officielles et Sylvie **Thoré**, responsable du pôle Périodiques à la bibliothèque de Sciences Po, le 10 octobre 2008.

## **2.2 Courriels**

Nous mentionnons ici les personnes que nous n'avons pu rencontrer et avec lesquelles nous avons échangé par courrier électronique.

Monsieur Vincent **Chappuis**, responsable de la bibliothèque de Sciences historiques du Service inter-établissements de coopération documentaire de Strasbourg, le 6 novembre 2008.

Madame Elisabeth **Delille**, responsable du service des publications officielles, département Droit, économie, politique de la Bibliothèque nationale de France, les 10 et 24 novembre.

Madame Catherine **Fauquignon**, responsable de la bibliothèque de l'Institut d'études politiques de Strasbourg, le 21 octobre et le 12 novembre 2008.

Madame Emmanuelle **Kremer**, responsable de la bibliothèque de Sciences sociales du Service inter-établissements de coopération documentaire de Strasbourg, le 18 novembre 2008.

Monsieur Claude **Lorentz**, responsable de la Maison interuniversitaire des sciences de l'homme – Alsace (Strasbourg), le 17 septembre 2008.

Monsieur Eric **Maulin**, professeur de droit public à l'université Robert Schuman et directeur de l'Institut des hautes études européennes (Strasbourg), le 14 novembre 2008.

Madame Valérie **Michel**, professeur de droit communautaire à l'université Robert Schuman et directrice du Centre d'études internationales et européennes (Strasbourg), le 12 novembre 2008.

Monsieur Jean-Jacques **Petit**, responsable du CADIST de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, le 19 septembre, les 8 et 13 octobre, le 28 novembre 2008.

Monsieur Sylvain **Schirmann**, directeur de l'Institut d'études politiques de Strasbourg, le 15 septembre 2008.

Madame Geneviève **Woods**, responsable du prêt inter-bibliothèque à la bibliothèque de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg), le 8 décembre 2008.

---

<sup>182</sup> Entretien téléphonique.

# Bibliographie

---

## 1. FONDS SPECIALISES ET POLES D'EXCELLENCE

### 1.1 Monographies

CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, Collection Bibliothèques, 1999. 386 p. ISBN 2-7654-017-7

–, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, Collection Bibliothèques, 1994. 408 p. ISBN 2-7654-0554-9

PERRIN, Georges (dir.). *Développer et exploiter un fonds spécialisé*. Villeurbanne : Enssib, Collection Boîte à outils, 1999. 160 p. ISBN 2-910227-25-1

### 1.2 Articles de périodiques

ALVAREZ, Louis. « Le CADIST ibérique et ibéro-américain ». *Arabesques*, octobre-décembre 1999, n°16, p. 16-17.

BOUSQUET, Mireille, LESQUINS, Noémie et WIEGANDT, Caroline. « La place de la Bibliothèque nationale de France dans les réseaux de coopération. Bilan et perspectives ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, vol. 48, n°2, p. 24-31.

JOLLY, Claude. « Les Cadist. Réseau national de bibliothèques de référence et de recours ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, vol. 51, n°1, p. 56-61.

POULAIN, Martine. « Editorial ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, vol. 42, n° 2, p. 7.

### 1.3 Travaux universitaires

DESOS-WARNIER, Catherine. *Les fonds particuliers en bibliothèque : comment mieux les valoriser ? L'exemple de la collection des Fontaines de la bibliothèque municipale de Lyon*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : Enssib, 2008. 81-XVIII p.

GILLES, Benjamin. *Valorisation des collections du pôle associé « Echanges en Méditerranée » et ouverture vers d'autres partenaires*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : Enssib, 2004. 121 p. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1049>>.

PICARD, David-Georges. *Les politiques de numérisation des documents scientifiques et techniques des bibliothèques en Allemagne*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : Enssib, 2008. 133 p. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1816>>.

SORDOILLET, Dominique. *Les CADIST*. Villeurbanne : Enssib, Collection Fiches pratiques, 15 février 2008. 2 p. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1736>>.

## **2. L'EUROPE CONTEMPORAINE ET LA DOCUMENTATION**

### **2.1 Monographies**

DUBOUIS, Louis. *L'Union européenne*. Paris : la Documentation française, Collection Les notices, 2004. 224 p. ISBN 2-11-005379-8

RENAUT, Alain et ZELENKO, Pierre (dir.). *Encyclopédie de la culture politique contemporaine. Tome II, Institutions*. Paris : Hermann éd., 2008. 746 p. ISBN 978-2-7056-6752-8

### **2.2 Articles de périodiques**

BAUDIN, Dominique. « Une BNU, deux CADIST, trois SCD... Strasbourg ». *Arabesques*, octobre-décembre 1999, n°16, p. 18.

MUNAIN, Corinne de. « Union européenne et bibliothèques : quelles opportunités pour les prochaines années ? ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2008, vol. 53, n°1, p. 6-10.

### **2.3 Travaux universitaires**

GEYER, Myriam, *Les services de documentation et de bibliothèque du Conseil de l'Europe à Strasbourg*. Rapport de stage. Villeurbanne : Enssib, 1999. 22-XXIV p.

GUESLIN, Julien. *Les bibliothèques du supérieur et les publications officielles : l'exemple des centres de documentation européenne*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : Enssib, 2008. 101 p. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1833>>.

VALLEZ, Maryline. *Elaboration d'un Guide des sources juridiques en droit européen, à la Bibliothèque Interuniversitaire Cujas. Gestion de projet*. PPP. Villeurbanne : Enssib, 2005. 90 p. Disponible sur : <<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/ppp/ppp-vallez-M.pdf>>.

## 2.4 Sites web

Dernière consultation de ces sites le 21 décembre 2008.

### *Sites institutionnels et informationnels sur l'Europe contemporaine*

Conseil de l'Europe : <<http://www.coe.int/DefaultFR.asp>>.

Europa : le portail de l'Union européenne : <[http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)>.

European Navigator – l'histoire de l'Europe unie sur Internet : <<http://www.ena.lu/fr/>>.

La Documentation française : <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/>>.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe : <<http://fr.osce.org/>>.

Toute l'Europe : le portail français sur les questions européennes : <<http://www.touteurope.fr/>>.

### *Sites d'établissements d'enseignement supérieur et de bibliothèques :*

Bibliothèque de la Cour européenne des droits de l'homme : <<http://www.echr.coe.int/Library/index.html>>.

Bibliothèque interuniversitaire Cujas : <<http://biu-cujas.univ-paris1.fr/repons/portail/>>.

Bibliothèque de documentation internationale contemporaine : <<http://www.bdic.fr/index.php>>.

Bibliothèque centrale de la Commission européenne : <[http://ec.europa.eu/libraries/doc/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/libraries/doc/index_fr.htm)>.

Ecole nationale d'administration : <<http://www.ena.fr/accueil.php>>.

Sa bibliothèque : <<http://www.ena.fr/index.php?page=campus/documentation>>.

Institut d'études politiques de Strasbourg : <<http://www-iep.u-strasbg.fr/>>.

Sa bibliothèque : <<http://www-iep.u-strasbg.fr/INSTITUT/bib.html>>.

Institut des hautes études européennes : <<http://www-ihee.u-strasbg.fr/>>.

Sa bibliothèque : <<http://www-ihee.u-strasbg.fr/cde.html>>.

Institut universitaire européen de Florence : <http://www.iue.it/>.

Sa bibliothèque : <http://www.iue.it/LIB/>.

Maison interuniversitaire des sciences de l'homme – Alsace : <<http://www.misha.fr/accueil.htm>>

Sa bibliothèque : <<http://www.misha.fr/bibliotheque.htm>>.

Sciences Po Paris : <<http://www.sciences-po.fr/portail/index.php>>.

Sa bibliothèque : <<http://bibliotheque.sciences-po.fr/fr/index.html>>.

Service inter-établissements de coopération documentaire de Strasbourg : <<http://www-sicd.u-strasbg.fr/>>.

Université Marc Bloch de Strasbourg : <<http://www-umb.u-strasbg.fr/>>.

Université Robert Schuman de Strasbourg : <<http://www-urs.u-strasbg.fr/>>.

## 3. LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG

### 3.1 Monographies

DIDIER, Christophe (dir.). *Impressions d'Europe : trésors de la BNUS entre France et Allemagne* (exposition du 6 novembre 2003 au 24 janvier 2004 à la Bibliothèque

nationale et universitaire de Strasbourg). Strasbourg : Bibliothèque nationale et universitaire, 2003. 111 p. Ill. ISBN 2-85923-030-0

DUBLEB, Henri. *Histoire de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg*. Strasbourg : Société académique du Bas-Rhin, Collection Publications de la Société savante d'Alsace et des régions de l'Est, Série Recherches et documents, tome II, 1964. 54 p. ISSN 0583-8835<sup>183</sup>

## 3.2 Articles de périodiques

### *Bulletin des bibliothèques de France*

« Organisation de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg : décret du 27 mars 1973 ». 1973, n°6, p. 251-278.

BOSC, Sonia. « Le Cadist de sciences religieuses de Strasbourg ». 2003, vol. 48, n°6, 2003, p. 38-47.

LIEBER, Claudine. « Aventurières ou pionnières. Les bibliothèques combinant lecture publique et lecture universitaire sont-elles une utopie ? ». 2006, vol.51, n°2, p. 55-61.

LITTLER, Gérard. « La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Constitution de la collection dans la période allemande (1871-1918) ». 2002, vol. 47, n°4, p. 36-46.

SANSEN, Jean. « Les transformations de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg ». 1977, n°1, p. 25-33.

SÜHL-STROHMENGER, Wilfried. « Une coopération transfrontalière entre les universités du Rhin, EUCOR ». 2001, vol. 46, n°3, p. 64-69.

### *EUCOR – Informations des bibliothèques*

« B.N.U.S. Fiche signalétique de la B.N.U.S. ». 2003, n°21, p. 16-18.

FALGA, Bernard, « Débats animés à Strasbourg autour de l'avenir de la B.N.U.S. ». 2003, n°21, p. 11.

–, « Dix propositions pour un nouveau projet d'établissement de la B.N.U.S. ». 2003, n°21, p.19-21.

JOLLY, Claude. « Bilan d'étape de la commission technique de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg ». 2003, n°21, p. 12-15.

PICHARD, Eric. « Modernisation et extension : vers une nouvelle BNU ». 2006, n°28, p. 28-32.

### *Livre Hebdo*

SANTANTONIOS, Laurence. « La mal-aimée de Strasbourg ». 4 juillet 2003, n°521, p. 66-68.

–, « Les chantiers de Strasbourg ». 19 octobre 2007, n° 706, p. 62-63.

---

<sup>183</sup> Cet ouvrage est une partie d'une publication en série, mais malgré sa parution isolée, aucun ISBN ne lui a été donné.

- , « Une BNU « nouvelle » ». 19 octobre 2007, n°706, p. 63.  
–, « Strasbourg : le droit de ne pas lire ». 19 septembre 2008, n°746, p. 64.

### 3.3 Travaux universitaires

COLLONGES, Julien. *Comment formaliser la politique documentaire de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg? Etat de l'existant, propositions de méthode, de calendrier et d'outils d'évaluation. Dossier d'aide à la décision*. PPP. Villeurbanne : Enssib, 2005. 2 vol., 106 p. et 162 p.

DUMOULIN, Susie. *Développer et organiser des services aux chercheurs : l'exemple de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : Enssib, 2004. 83-LXVIII p. Disponible sur : <<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/dumoulin.pdf>>.

GUESLIN, Julien. *La B.N.U.S. de Strasbourg, une « bibliothèque universitaire » aux territoires multiples : atout ou handicap ?* Mémoire d'évaluation. Villeurbanne : Enssib, 2007. 45 p.

SCHINDLER, Kathrin. *Rapport de stage à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU)*. Rapport de stage. Villeurbanne : Enssib, 2004. 26 p.

### 3.4 Site web

Bibliothèque nationale et universitaire : <<http://www.bnu.fr/bnu/fr>> (consulté le 21 décembre).



## **Table des annexes**

---

<b>ANNEXE 1 : SIGLES EMPLOYES .....</b>	<b>86</b>
<b>ANNEXE 2 : LA CARTE DOCUMENTAIRE NATIONALE. LES CADIST ET LES POLES ASSOCIES DE LA BNF .....</b>	<b>88</b>
<b>ANNEXE 3 : EXTRAITS DU DECRET CONSTITUTIF DE LA BNU ET RELATIF AUX SCD DE STRASBOURG .....</b>	<b>93</b>
<b>ANNEXE 4 : ORGANIGRAMMES DE LA BNU .....</b>	<b>95</b>
<b>ANNEXE 5 : LE POLE D'EXCELLENCE QUESTIONS EUROPEENNES EN CHIFFRES .....</b>	<b>97</b>

## **Annexe 1 : sigles employés**

BDIC	Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (Nanterre)
BETH	Bibliothèques européennes de théologie
BIU	Bibliothèque interuniversitaire
BnF	Bibliothèque nationale de France
BNU	Bibliothèque nationale et universitaire (Strasbourg)
CADIST	Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
CDE	Centre de documentation européenne
CECA	Communauté économique du charbon et de l'acier
CEE	Communauté économique européenne
CEES	Centre des études européennes de Strasbourg
CEG	Centre d'études germaniques (Strasbourg)
CEIE	Centre d'études internationales et européennes (Strasbourg)
CERIME	Centre d'études et de recherche interdisciplinaires sur les médias en Europe (Strasbourg)
CIIE	Centre d'information sur les institutions européennes (Strasbourg)
CNL	Centre nationale du livre
D1	Département documentaire (BNU)
DDC	Direction du développement des collections (BNU)
DEA	Diplôme d'études approfondies
ENA	Ecole nationale d'administration (Strasbourg)
EPA	Etablissement public à caractère administratif
EUCOR	Confédération européenne des universités du Rhin supérieur
GSPE	Groupe de Sociologie politique européenne (Strasbourg)
IEP	Institut d'études politiques
IHEE	Institut des hautes études européennes (Strasbourg)
IHTP	Institut d'histoire du temps présent (Paris)
INET	Institut national des études territoriales
IPAG	Institut de préparation à l'administration générale
IPE	Info Points Europe
IUE	Institut universitaire européen (Florence)
JOCE	Journal officiel des communautés européennes
LIBER	Ligue des bibliothèques européennes de recherche
LRU	Loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités
MISHA	Maison interuniversitaire des sciences de l'homme – Alsace (Strasbourg)
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
ONU	Organisation des nations unies
OPOCE	Office des publications officielles des communautés européennes
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PAPS	Pôle d'administration publique de Strasbourg
PDC	Plan de développement des collections
PEAP	Pôle européen d'administration publique (Strasbourg)

PEB	Prêt entre bibliothèques
PEGE	Pôle européen de gestion et d'économie (Strasbourg)
PRISME	Centre Politique, Religion, Institutions et Société : mutations européennes (Strasbourg)
SDBIS	Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique
SDRE	Groupe Société, droit et religion en Europe (Strasbourg)
SCD	Service commun de la documentation
SICD	Service inter-établissements de coopération documentaire
UdS	Université de Strasbourg
UFR	Unité de formation et de recherche
UMR	Unité mixte de recherche

## **Annexe 2 : la carte documentaire nationale. Les CADIST et les pôles associés de la BnF**

Le tableau qui suit a été réalisé à partir de :

- la liste des CADIST disponible sur le site de la SDBIS (<http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/Cadist.htm>) dont la dernière mise à jour a été faite le 23 octobre 2008 ;
- le tableau de la « Carte documentaire nationale : DLE/CADIST/POLES ASSOCIES », datant de décembre 2006 et disponible sur le site de la BnF ([http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/cooperation/po\\_pa-bilan.htm](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/cooperation/po_pa-bilan.htm)). Les domaines sont présentés selon le classement de la *Bibliographie nationale française*.

<b>Domaines</b>	<b>Etablissements</b>	<b>CADIST</b>	<b>Pôles associés de partage documentaire</b>
<b>Sciences de l'information, bibliophilie</b>	Bibliothèque municipale de Lyon Musée de l'imprimerie et de la banque (Lyon)		Histoire du livre : histoire de l'imprimerie, de l'édition et du livre du 15 <sup>e</sup> s. à nos jours
	Enssib (Villeurbanne)		Sciences de l'information
<b>Religion et théologie</b>	Bibliothèque nationale et universitaire (Strasbourg)	Sciences religieuses	Sciences religieuses : -protestantismes européens -sociologie religieuse -missiologie
	Bibliothèques des facultés de théologie catholique et de théologie protestante (université de Strasbourg)	Sciences religieuses	
<b>Sciences sociales</b>	Institut des hautes études d'Amérique latine (Paris)		Sciences sociales de l'aire culturelle latino-américaine
<b>Sciences politiques</b>	Bibliothèque de Sciences Po (Paris)	Sciences politiques	Sciences politiques
	Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (Nanterre)	Relations internationales et monde contemporain	Relations internationales 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> guerres mondiales Conflits internationaux Politique étrangère
	Bibliothèque de l'université Paris 8 (Saint-Denis)	Relations internationales et monde contemporain : Allemagne orientale (ex-RDA et nouveaux Länder)	
<b>Economie</b>	SCD de l'université Paris 9 - Dauphine	Gestion Sciences économiques	Gestion Sciences économiques
<b>Droit</b>	BIU Cujas (Paris)	Sciences juridiques	Sciences juridiques
<b>Education et enseignement</b>	Institut national de la recherche pédagogique (Lyon)	Sciences de l'éducation	Sciences de l'éducation
<b>Ethnologie</b>	Médiathèque du musée du Quai Branly (Paris)	Ethnologie	

<b>Sciences pures</b>	SCD Paris Sud – Paris 11 (Orsay) (section sciences et bibliothèque Jacques Hadamard)	Mathématiques	Mathématiques
	Bibliothèque centrale du Museum d'histoire naturelle (Paris)	Botanique Zoologie Biologie animale et végétale	Zoologie Ecologie Paléontologie
	BIU scientifique Jussieu (Paris)	Sciences de la terre, des océans et de l'environnement terrestre	
	Bibliothèque du Musée de l'homme (Paris)	Préhistoire Paléontologie	Préhistoire Paléontologie
	Bibliothèque de l'Ecole des Mines (Paris)		Géologie Hydrogéologie Environnement
	Bibliothèque de l'Observatoire (Paris et Meudon)	Astronomie Astrophysique	
<b>Sciences appliquées</b>	BIU de médecine et d'odontologie (Paris)	Médecine Odontostomatologie	Chirurgie
	SCD de l'université Lyon 1 (section santé)	Pharmacie	Pharmacie
	SCD de l'université Lyon 1 (section sciences)	Chimie	Chimie
	BIU de pharmacie (Paris)	Cosmétologie	Cosmétologie
	SICD Grenoble 1	Physique	Physique Physique appliquée
	Bibliothèque municipale de Dijon		Œnologie Gastronomie
	Pôle associé « Océanographie » (Brest) -Bibliothèque municipale -SCD de l'université de Bretagne occidentale -Bibliothèque La Pérouse -Service historique de la marine		Océanographie : -Biotechnologie marine -Sciences et arts ayant trait à la mer -Voyages et explorations -Histoire maritime
<b>Arts</b>	Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (Poitiers)		Art médiéval et patrimoine français (5 <sup>e</sup> -15 <sup>e</sup> s.) (pôle associé « Moyen âge »)
	Institut national d'histoire de l'art (Paris)	Art Archéologie	

<b>Urbanisme</b>	BIU de la Sorbonne (Paris) Bibliothèque de l'Institut français d'urbanisme (université Paris 8)	Géographie Urbanisme	
<b>Littérature</b>	BIU des langues orientales (Paris)		Langues et civilisations orientales
	Bibliothèque nationale et universitaire (Strasbourg)	Langues, littératures et civilisations germaniques	Langues, littératures et civilisations germaniques
	SCD de l'université Paris 3 SCD de l'université Lille 3	Langues, littératures et civilisations des mondes anglophones	
	Bibliothèque de l'université de Toulouse 2 (section lettres et sciences humaines)	Langues, littératures et civilisations ibériques et ibéro-américaines : péninsule ibérique	Langues, littératures et civilisations ibériques et ibéro-américaines : littérature espagnole et portugaise (Moyen âge, Siècle d'or et 18 <sup>e</sup> siècle)  Littérature galicienne
	Bibliothèque de l'université de Bordeaux 3 (section lettres)	Langues, littératures et civilisations ibériques et ibéro-américaines : -Amérique latine -Afrique lusophone	Langues, littératures et civilisations ibériques et ibéro-américaines : -roman latino-américain 19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> s. -littératures sur le thème des voyages -théâtre latino-américain  Langues et littératures amérindiennes
	SICD Grenoble 2 et 3	Langues, littératures et civilisations italiennes	
	Pôle associé « Echanges dans le monde méditerranéen » (Aix-Marseille) -SCD de l'université d'Aix-Marseille 1 -Bibliothèque municipale à vocation régionale, L'Alcazar -Bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence -Centre des archives d'outre-mer -Chambre du Commerce et d'Industrie Marseille-Provence -Maison méditerranéenne des sciences de l'homme		Littératures et civilisations du pourtour de la Méditerranée
	Pôle associé « Théâtre et poésie francophones » (Limoges) -Bibliothèque francophone et multimédia -SCD de l'université de Limoges -Centre régional de documentation pédagogique		Théâtre et poésie francophones

	BIU de la Sorbonne (Paris) Ecole française d'Athènes	Antiquité : civilisations grecques et latines -histoire -art et archéologie -philosophie et religion -linguistique et littérature	
	SCD de l'université de Poitiers Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (Poitiers)		Littératures médiévales du 5 <sup>e</sup> au 15 <sup>e</sup> siècle (pôle associé « Moyen âge »)
	Centre national de la bande dessinée et de l'image (Angoulême)		Bandes dessinées
<b>Histoire</b>	BIU de la Sorbonne (Paris) SCD de l'université de Poitiers Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (Poitiers)	Histoire médiévale	
	Pôle associé « Moyen âge » (Poitiers) -SCD de l'université de Poitiers -Centre d'études supérieures de civilisation médiévale -médiathèque François Mitterrand -Service régional de l'Inventaire -Association de la Maison du Moyen âge		Moyen âge : -civilisation médiévale (codicologie, musicologie) -histoire monastique
	BIU de la Sorbonne (Paris)	Histoire moderne	
	SCD de l'université de Caen	Histoire du 19 <sup>e</sup> siècle	
	SCD de l'université Aix-Marseille 1	Orient méditerranéen Histoire coloniale française	
	Pôle associé « Echanges dans le monde méditerranéen » (Aix-en-Provence et Marseille)		Littératures et civilisations du pourtour de la Méditerranée : -histoire coloniale -histoire des échanges -civilisation islamique -publications officielles du pourtour méditerranéen

# **Annexe 3 : extraits du décret constitutif de la BNU et relatif aux SCD de Strasbourg**

Publication au JORF du 17 janvier 1992  
Décret n°92-45 du 15 janvier 1992

## **Décret portant organisation de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et relatif aux services de la documentation des universités de Strasbourg**

NOR:MENT9102528D  
version consolidée au 17 janvier 1992 - version JO initiale

Le Premier ministre,  
[...]

### **TITRE Ier : Dispositions générales.**

#### **Article 1**

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est un établissement public national à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Son siège est à Strasbourg.

#### **Article 2**

Les universités de Strasbourg constituent des services communs de la documentation par délibération statutaire de leur conseil d'administration, conformément au décret modifié du 4 juillet 1985 susvisé et sous réserve des dispositions du présent décret. Les universités de Strasbourg peuvent confier la gestion de collections à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

#### **Article 3**

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg a pour missions :

- de collecter, conserver, communiquer et mettre en valeur des collections de documents présentant un intérêt national, régional ou universitaire ;
- de mettre en œuvre la coopération documentaire entre les universités de Strasbourg, et notamment les actions documentaires menées au plan européen par ces universités ;
- de coopérer avec les bibliothèques ou les institutions qui concourent aux mêmes objectifs, notamment par la participation à des catalogues collectifs.

#### **Article 4**

Pour l'accomplissement de ses missions, la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg dispose des équipements, des personnels et des crédits qui lui sont attribués par l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que des ressources qui proviennent de l'activité de l'établissement.

### **Article 5**

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est destinée à l'usage du public, notamment des universitaires, comme bibliothèque générale encyclopédique et de recherche. En outre, pour la mise en œuvre de la coopération documentaire entre les universités de Strasbourg, la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg exerce les missions de service inter-établissements de coopération documentaire à l'usage des universités de Strasbourg avec lesquelles elle passe des conventions communiquées pour avis au ministre chargé de l'enseignement supérieur, conformément au décret du 4 juillet 1985 modifié susvisé et sous réserve des dispositions prévues au présent décret.

### **Article 6**

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est organisée en départements dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur à la demande du conseil d'administration de l'établissement.

## **TITRE II : Organisation administrative.**

### **Article 7**

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est dirigée par un administrateur et administrée par un conseil d'administration.

[...]

**ÉDITH CRESSON**

**Par le Premier ministre :**

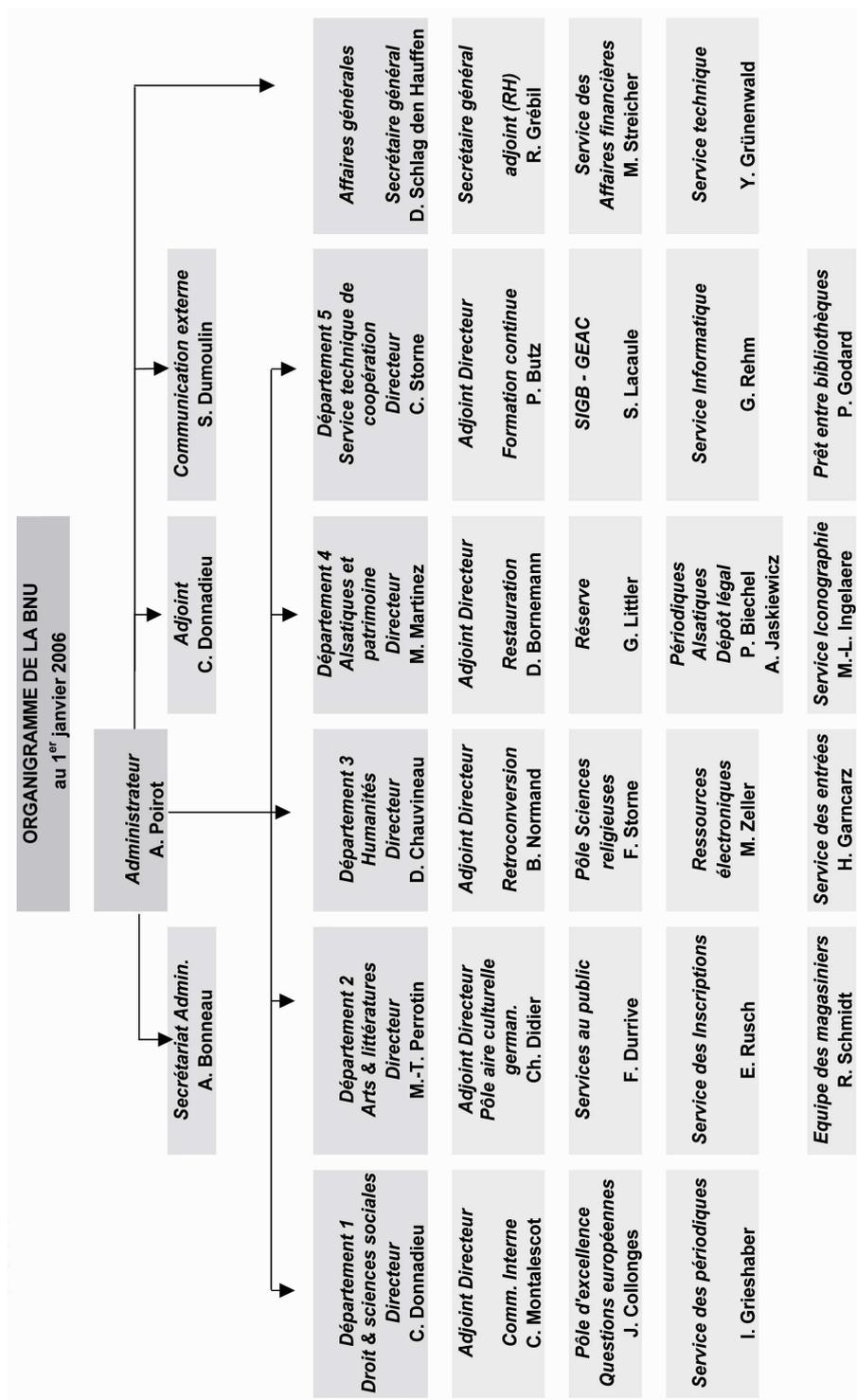
**Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, LIONEL JOSPIN**

**Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, PIERRE BÉRÉGOVOY**

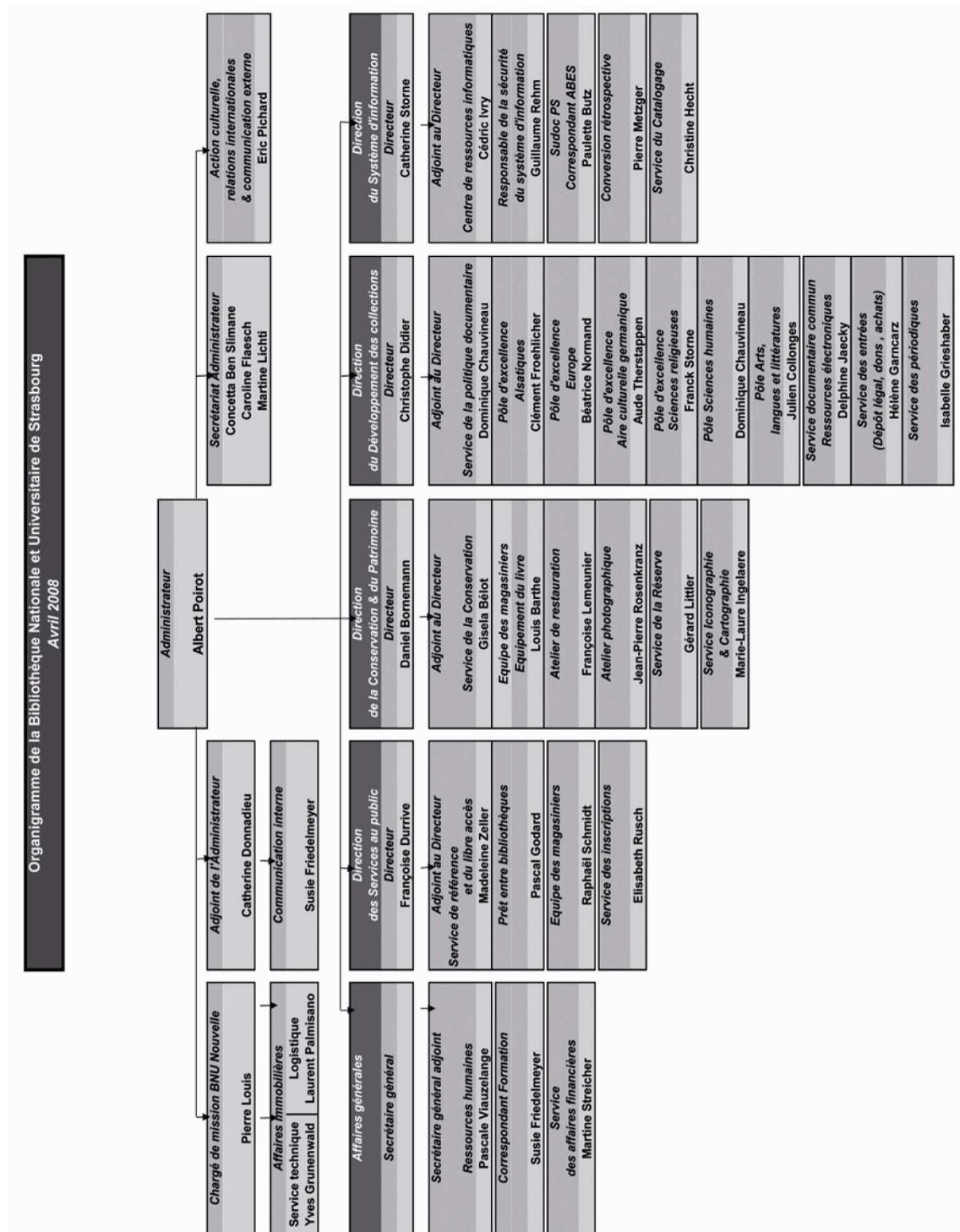
**Le ministre délégué au budget, MICHEL CHARASSE**

# Annexe 4 : organigrammes de la BNU

Organigramme de la BNU de 1993 à 2006, tiré du *Rapport d'activité 2006*.



# Organigramme de la BNU (2007- ), tiré du *Rapport d'activité 2007*.



## **Annexe 5 : le pôle d'excellence Questions européennes en chiffres**

Les tableaux suivants proviennent de deux documents de travail établis par la responsable du pôle *Questions européennes* :

- « Définition du Pôle d'excellence *Europe* et usages des cotes L, budget E, et du code NAEUR », 3 mars 2008.
- « Le Pôle d'excellence *Europe* en chiffres », 25 novembre 2008.

**Les documents de ce pôle sont cotés en « L »**

Cotes	Contenus
L 500 000	Périodiques, collections sans distinction de contenu
L 10 000 L 70 000 L 700 000	Formats spécifiques sans distinction de contenu
LD	Histoire de l'Europe, monographies sur un pays européen
LF	Droit communautaire, construction européenne (constitution, institutions...)
LG	Economie, société, civilisation, culture

### ***Nombre d'ouvrages cotés en L***

Les recherches ont été effectuées par cote dans le Sudoc et dans le SIGB de la BNU, Geac (données d'exemplaires).

Cotes	Sudoc	Geac
L 500 000	2298	2464
L 10 000	726	1074
L 70 000	294	361
L 700 000	723	841
LD	5278	5673
LF	1192	1380
LG	6174	6884
	<b>16 685</b>	<b>18 677</b>

### *Répartition des langues sur 15 846 notices*

<b>Langues</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Français	7948	50
Anglais	4103	26
Allemand	3324	21
Italien	104	0,65
Espagnol	91	0,60
Roumain	69	0,40
Hollandais	20	0,10
Russe	6	0,03
Multilingues, autres langues	181	1
	<b>15 846</b>	<b>99,78</b>

### *Les périodiques*

<b>Disciplines</b>	<b>Achat titres français</b>	<b>Achat titres étrangers</b>	<b>Don titres français</b>	<b>Don titres étrangers</b>	<b>TOTAL</b>
Droit	4	31	16	3	54
Politique Economie	28	50	11	26	115
Société	7	11	2	5	25
Histoire contemporaine	0	15	0	0	15
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>107</b>	<b>29</b>	<b>34</b>	<b>209</b>

**146** abonnements

**63** titres reçus en dons

Sur les 63 titres reçus en don, 21 titres proviennent du Conseil de l'Europe et 9 de l'Union européenne.

**141** titres en langues étrangères (67,5%)

**68** titres en langue française (32,5%)

### *Les prêts en 2007*

<b>Cotes L</b>	<b>Nombre de prêts</b>	<b>% sur le nombre total de prêts</b>	<b>Disciplines</b>	<b>Nombre de prêts</b>	<b>% sur le nombre total de prêts</b>	<b>Part des cotes L dans ces disciplines en %</b>
L	1084		Généralités	19 555	7,3	5,5
LD	2549		Histoire/géographie	37375	14	6,8
LF	958		Droit/politique	19 920	7,4	4,8
LG	3042		Economie/sociologie	28 190	10,5	10,8
<b>Total</b>	<b>7633</b>	<b>2,8</b>	<b>Total</b>	<b>105 040</b>	<b>39,2</b>	

Nombre total de prêts (toutes disciplines confondues) : 267 912



